SENATE SÉNAT

CANADA

First Session
Forty-second Parliament, 2015-16-17-18

Proceedings of the Standing Senate Committee on

LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

Chair:
The Honourable SERGE JOYAL, P.C.

Wednesday, February 28, 2018
Thursday, March 1, 2018

Issue No. 37

Seventh and eighth meetings:

Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts

WITNESSES:
(*See back cover*)

Première session de la
quarante-deuxième législature, 2015-2016-2017-2018

Délibérations du Comité sénatorial permanent des

AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président :
L'honorable SERGE JOYAL, C.P.

Le mercredi 28 février 2018
Le jeudi 1er mars 2018

Fascicule nº 37

Septième et huitième réunions :

Projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois

TÉMOINS :
(*Voir à l'endos*)

53850-53862

STANDING SENATE COMMITTEE ON LEGAL AND CONSTITUTIONAL AFFAIRS

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Chair*

The Honourable Pierre-Hugues Boisvenu, *Deputy Chair*

The Honourable Renée Dupuis, *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Batters	McIntyre
Boniface	Pate
Carignan, P.C.	Pratte
* Day (or Mercer)	* Smith (or Martin)
Eaton	* Woo (or Saint-Germain)
Gold	
* Harder, P.C. (or Bellemare) (or Mitchell)	

*Ex officio members

(Quorum 4)

Changes in membership of the committee:

Pursuant to rule 12-5 and to the order of the Senate of November 7, 2017, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Pate replaced the Honourable Senator Sinclair (*February 27, 2018*).

The Honourable Senator McIntyre replaced the Honourable Senator MacDonald (*February 15, 2018*).

COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES AFFAIRES JURIDIQUES ET CONSTITUTIONNELLES

Président : L'honorable Serge Joyal, C.P.

Vice-président : L'honorable Pierre-Hugues Boisvenu

Vice-présidente : L'honorable Renée Dupuis

et

Les honorables sénateurs :

Batters	McIntyre
Boniface	Pate
Carignan, C.P.	Pratte
* Day (ou Mercer)	* Smith (ou Martin)
Eaton	* Woo (ou Saint-Germain)
Gold	
* Harder, C.P. (ou Bellemare) (ou Mitchell)	

* Membres d'office

(Quorum 4)

Modifications de la composition du comité :

Conformément à l'article 12-5 du Règlement et à l'ordre adopté par le Sénat le 7 novembre 2017, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Pate a remplacé l'honorable sénateur Sinclair (*le 27 février 2018*).

L'honorable sénateur McIntyre a remplacé l'honorable sénateur MacDonald (*le 15 février 2018*).

Published by the Senate of Canada
Available on the Internet: http://www.parl.gc.ca

Publié par le Sénat du Canada
Disponible sur internet : http://www.parl.gc.ca

MINUTES OF PROCEEDINGS

OTTAWA, Wednesday, February 28, 2018
(89)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 4:25 p.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, P.C., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, P.C., McIntyre, Pate and Pratte (11).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament; Chantale Lamarche, Communications Officer, Senate Communications Directorate.

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 14, 2017, the committee continued its examination of Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 34.)*

WITNESSES:

Canadian Bar Association:

Kathryn Pentz, Q.C., Secretary, Criminal Justice Section;

Jonathan Leebosh, Member, Immigration Law Section.

Canadian Civil Liberties Association:

Michael Bryant, Executive Director and General Counsel.

Canadian Association of Crown Counsel:

James Palangio, Crown Counsel.

Canadian Criminal Justice Association:

Howard Bebbington, Chair, Policy Review Committee;

François Boillat-Madfouny, Member of the CCJA Policy Review Committee.

Criminal Lawyers' Association:

Michael Edelson, Member and Lawyer, Edelson and Friedman LLP;

Leo Russomanno, Ottawa Director and Lawyer, Russomanno Criminal Law.

Canadian Council of Criminal Defence Lawyers:

Adam Steven Boni, Representative.

Indigenous Bar Association:

Josephine A. de Whytell, Barrister and Attorney-at-Law.

PROCÈS-VERBAUX

OTTAWA, le mercredi 28 février 2018
(89)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 16 h 25, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, C.P., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, C.P., McIntyre, Pate et Pratte (11).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement; Chantale Lamarche, agente de communications, Direction des communications du Sénat.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 décembre 2017, le comité poursuit son étude du projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule n° 34 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

Association du Barreau canadien :

Kathryn Pentz, c.r., secrétaire, Section du droit pénal;

Jonathan Leebosh, membre, Section du droit de l'immigration.

Association canadienne des libertés civiles :

Michael Bryant, directeur exécutif et avocat général.

Association canadienne des juristes de l'État :

James Palangio, avocat de la Couronne.

Association canadienne de justice pénale :

Howard Bebbington, président, Comité d'examen des politiques;

François Boillat-Madfouny, membre du Comité d'examen des politiques de l'ACJP.

Criminal Lawyers' Association :

Michael Edelson, membre et avocat, Edelson and Friedman LLP;

Leo Russomanno, directeur du bureau d'Ottawa et avocat, Russomanno Criminal Law.

Conseil canadien des avocats de la défense :

Adam Steven Boni, représentant.

Association du Barreau autochtone :

Josephine A. de Whytell, avocate.

Aboriginal Legal Services:

Jonathan Rudin, Program Director.

The chair made a statement.

Ms. Pentz, Mr. Leebosh, Mr. Bryant, Mr. Palangio, Mr. Bebbington and Mr. Boillat-Madfouny made a statement and answered questions.

At 5:36 p.m., the committee suspended.

At 5:40 p.m., the committee resumed.

Mr. Edelson, Mr. Boni, Ms. de Whytell and Mr. Rudin a made statement and, together with Mr. Russomanno, answered questions.

At 6:33 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Services juridiques autochtones :

Jonathan Rudin, directeur de programme.

Le président fait une déclaration.

Mme Pentz, M. Leebosh, M. Bryant, M. Palangio, M. Bebbington et M. Boillat-Madfouny font une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 36, la séance est suspendue.

À 17 h 40, la séance reprend.

M. Edelson, M. Boni, Mme de Whytell et M. Rudin font une déclaration et, avec M. Russomanno, répondent aux questions.

À 18 h 33, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

La greffière du comité,

Keli Hogan

Clerk of the Committee

OTTAWA, Thursday, March 1, 2018
(90)

[*English*]

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs met this day at 10:34 a.m., in room 2, Victoria Building, the chair, the Honourable Serge Joyal, P.C., presiding.

Members of the committee present: The Honourable Senators Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, P.C., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, P.C., McIntyre, Pate and Pratte (11).

In attendance: Julian Walker and Maxime Charron-Tousignant, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament,

Also present: The official reporters of the Senate.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Thursday, December 14, 2017, the committee continued its examination of Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts. *(For complete text of the order of reference, see proceedings of the committee, Issue No. 34.)*

WITNESSES:

As individuals:

Kyla Lee, Lawyer, Acumen Law Corporation;

Sarah E. Leamon, Criminal Defence Lawyer, Acumen Law Corporation;

Sheri Arsenault;

OTTAWA, le jeudi 1er mars 2018
(90)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, dans la pièce 2 de l'édifice Victoria, sous la présidence de l'honorable Serge Joyal, C.P. (*président*).

Membres du comité présents : Les honorables sénateurs Batters, Boisvenu, Boniface, Carignan, C.P., Dupuis, Eaton, Gold, Joyal, C.P., McIntyre, Pate et Pratte (11).

Également présents : Julian Walker et Maxime Charron-Tousignant, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

Aussi présents : Les sténographes officiels du Sénat.

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat le jeudi 14 décembre 2017, le comité poursuit son étude du projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois. (*Le texte intégral de l'ordre de renvoi figure au fascicule nº 34 des délibérations du comité.*)

TÉMOINS :

À titre personnel :

Kyla Lee, avocate, Acumen Law Corporation;

Sarah E. Leamon, avocate criminaliste, Acumen Law Corporation;

Sheri Arsenault;

Grace G. Pesa.

Mothers Against Drunk Driving Canada:

Andrew Murie, Chief Executive Officer.

Families for Justice:

Markitas Kaulius, Founder and President.

The chair made a statement.

Ms. Lee and Ms. Leamon made statements and answered questions.

At 10:35 a.m., the committee suspended.

At 10:41 a.m., the committee resumed.

Mr. Murie, Ms. Kaulius, Ms. Arsenault and Ms. Pesa made statements and answered questions.

At 12:37 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

ATTEST:

Grace G. Pesa.

Mères contre l'alcool au volant Canada :

Andrew Murie, chef de la direction.

Families for Justice :

Markitas Kaulius, fondatrice et présidente.

Le président fait une déclaration.

Mme Lee et Mme Leamon font des déclarations et répondent aux questions.

À 10 h 35, la séance est suspendue.

À 10 h 41, la séance reprend.

M. Murie, Mme Kaulius, Mme Arsenault et Mme Pesa font des déclarations et répondent aux questions.

À 12 h 37, la séance est levée jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

ATTESTÉ :

Le greffier suppléant du comité,

Kevin Pittman

Acting Clerk of the Committee

EVIDENCE

OTTAWA, Wednesday, February 28, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 4:25 p.m. to give consideration to the bill.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Welcome, honourable senators and distinguished guests. It is my pleasure to open the meeting this afternoon. We are studying Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts.

We have a distinguished group of guests this afternoon. As you understand, you are a large number and we have limited time, so I would like to call upon you individually to try to focus on the essential points that you want to put on the table.

Then, of course, in the process of discussion you'll have an opportunity to come back. I would suggest that you zero in on what you consider to be the essentials.

[*Translation*]

We are pleased to welcome Ms. Kathryn Pentz and Mr. Jonathan Leebosh from the Canadian Bar Association.

[*English*]

From the Canadian Civil Liberties Association, Michael Bryant; from the Canadian Association of Crown Counsel, James Palangio; and from the Canadian Criminal Justice Association, Howard Bebbington and Françoi Boillat-Madfouny.

[*Translation*]

I dare not refer to the lord's feudal right, but Ms. Pentz, you have the floor.

[*English*]

Kathryn Pentz, Q.C., Secretary, Criminal Justice Section, Canadian Bar Association: Thank you for the invitation to discuss Bill C-46.

The CBA is a national association of over 36,000 lawyers, law students, notaries and academics. An important aspect of our mandate is seeking improvements in the law and the administration of justice. That is what brings us here before you today.

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le mercredi 28 février 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 16 h 25, pour étudier le projet de loi.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bienvenue, honorables sénateurs et distingués invités. Je suis heureux de déclarer la séance de cet après-midi ouverte. Nous étudions le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

Nous avons des invités de marque cet après-midi. Comme vous le comprenez, j'en suis sûr, vous êtes nombreux et nous avons peu de temps, alors je demande à chacun d'entre vous de vous concentrer sur les points essentiels que vous voulez soulever.

Puis, bien sûr, durant la période de discussion, nous aurons l'occasion de revenir sur certaines choses. Je vous suggère donc de vous concentrer sur ce que vous jugez être l'essentiel.

[*Français*]

Nous sommes heureux d'accueillir Mme Kathryn Pentz et M. Jonathan Leebosh, de l'Association du Barreau canadien.

[*Traduction*]

Nous accueillons Michael Bryant, de l'Association canadienne des libertés civiles, James Palangio, de l'Association canadienne des juristes de l'État, et Howard Beddington et François Boillat-Madfouny, de l'Association canadienne de justice pénale.

[*Français*]

Je n'ose pas dire à tout seigneur, tout honneur. Madame Pentz, je vous cède la parole.

[*Traduction*]

Kathryn Pentz, c.r., secrétaire, Section du droit pénal, Association du Barreau canadien : Merci de nous avoir invités pour discuter du projet de loi C-46.

L'ABC est une association nationale qui regroupe plus de 36 000 avocats, étudiants en droit, notaires et universitaires. Un des aspects importants de notre mandat consiste à tenter d'améliorer le droit et l'administration de la justice. C'est la raison pour laquelle nous sommes ici aujourd'hui.

The CBA Criminal Justice Section consists of experienced lawyers who are in criminal courts on a daily basis as both prosecutors and defence from all parts of Canada.

La Section du droit pénal de l'ABC est composée d'avocats expérimentés qui œuvrent dans les tribunaux criminels quotidiennement, tant dans le rôle de procureur de la Couronne que de celui d'avocat de la défense, et ce, dans toutes les régions du Canada.

With me today is Jonathan Leebosh from the Immigration Law Section. Members of the Immigration Law Section deliver professional advice and representation about the immigration system to thousands of clients in Canada and abroad. After my brief comments, he will address some concerns about the impact of Bill C-46 on immigration law.

Je suis accompagnée aujourd'hui de Jonathan Leebosh, qui est membre de la Section du droit de l'immigration. Les membres de la Section du droit de l'immigration prodiguent des conseils professionnels et représentent des milliers de clients au Canada et à l'étranger dans le cadre d'affaires liées au système d'immigration. Après ma brève déclaration, il vous parlera de certaines préoccupations liées à l'incidence du projet de loi C-46 sur le droit de l'immigration.

The CBA Criminal Justice Section is extremely concerned over the effects of Bill C-46 on the efficiencies of the criminal justice system. Impaired driving is one of the most extensively litigated areas of criminal law, and every aspect of the present legislative scheme has been subject to intense constitutional scrutiny.

La Section du droit pénal de l'ABC est extrêmement préoccupée par les répercussions du projet de loi C-46 sur l'efficience du système de justice pénale. La conduite avec facultés affaiblies est l'un des domaines les plus litigieux du droit pénal, et chaque aspect du régime législatif actuel a fait l'objet d'un examen constitutionnel rigoureux.

While impaired driving offences are still regularly challenged in court, the issue is largely one of factual analysis and the law is settled. Bill C-46 will change this. The law will no longer be settled and the new provisions will be challenged and interpreted by the courts.

Même si les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies font encore régulièrement l'objet de contestations devant les tribunaux, l'enjeu est la plupart du temps de nature factuelle, et le droit est bien établi. Le projet de loi C-46 viendra changer la donne. La loi ne sera plus établie, et les nouvelles dispositions feront l'objet de contestations et seront interprétées par les tribunaux.

The volume of this litigation alone has enormous implications for the justice system in terms of costs, delays and uncertainty in the law. At a time when the justice system is struggling with justice efficiencies, cases are being dismissed across this country for failing to comply with the *Jordan* time limits and the litigation triggered by the implementation of Bill C-46, this will only compound the issue of court delays.

La quantité de tels litiges, à elle seule, aura des répercussions énormes sur le système de justice en ce qui a trait aux coûts, aux retards et à l'incertitude dans la loi. À une époque où le système de justice doit assurer l'efficacité du système judiciaire, des cas sont rejetés un peu partout au pays parce qu'ils ne respectent pas les délais prescrits dans l'arrêt *Jordan*, et les litiges découlant de la mise en œuvre du projet de loi C-46 ne feront qu'empirer le problème des retards devant les tribunaux.

The CBA does not view Bill C-46 as offering any significant improvement over the existing legislation, certainly not one that would offset its negative impact on justice efficiencies.

L'ABC ne considère pas que le projet de loi C-46 améliore de façon importante la loi actuelle, certainement pas au point où cela viendrait contrebalancer l'incidence négative sur l'efficience du système de justice.

Drug-impaired driving is a major concern to Canadians. In theory, the per se limits introduced in Part 1 of Bill C-46 should help combat this issue. Unfortunately, the reality is that science has shown that specific limits do not equate with impairment. While this will identify drivers who have drugs in their system, it will not identify drivers who are impaired. Habitual users may not be impaired at five nanograms, yet casual users may be quite impaired at a much lower level.

La conduite avec facultés affaiblies est une préoccupation majeure des Canadiens. Théoriquement, la limite légale établie dans la partie 1 du projet de loi C-46 devrait aider à régler ce problème. Malheureusement, la réalité, c'est que la science a montré que des limites précises ne correspondent pas nécessairement à l'affaiblissement des facultés. Même si on pourra ainsi cerner des conducteurs qui ont de la drogue dans leur organisme, cela ne permettra pas de cerner les conducteurs dont les facultés sont affaiblies. Les consommateurs réguliers peuvent ne pas voir leurs facultés être affaiblies à cinq nanogrammes, mais, à l'opposé, des consommateurs occasionnels peuvent voir leurs facultés grandement affaiblies à un niveau beaucoup plus bas.

A major concern of the criminal justice section is the constitutional issues raised by Bill C-46, most notably subsection 320.27(2), which establishes mandatory roadside testing.

The raw data used to support the constitutionality of this provision may be persuasive. Other jurisdictions have had considerable success in reducing impaired fatalities by the introduction of random testing.

Australia is often cited as a model example, but we must remember firstly that Australia does not have a charter of rights and freedoms and secondly that Australia's success was achieved upon a change from no testing to random testing. When Canada went from no testing to suspicion-based testing, we also had a significant decline in our rates, so we should not expect the same percentage Australia enjoyed.

Introduction of mandatory testing will impose hardship on the criminal justice system both in resources and delays in the court system. We are by no means convinced this hardship will yield any significant results.

We must remember that legislation is not the only way to combat the issue of impaired driving. Public education plays a major role. Insofar as legislative amendments, the CBA Criminal Justice Section has and continues to urge a cautious approach to any legislative change in this area.

Jonathan Leebosh, member, Immigration Law Section, Canadian Bar Association: I will be very brief and focus in on the immigration impact of the proposed changes in section 320.19 around the maximum penalty for driving under impairment.

The increase in the maximum penalty under this section to 10 years is significant. It will bring impaired driving offences under the serious criminality provision of the immigration section. This could very well lead to a potential finding of inadmissibility of permanent residents of Canada, people who have well established here for many, many years. A single impaired driving offence in Canada could cause a permanent resident to be issued a deportation order and lose their permanent resident status.

Une préoccupation majeure de la Section du droit pénal tient aux enjeux constitutionnels soulevés par le projet de loi C-46, et plus précisément le paragraphe 320.27(2), où il est question du dépistage obligatoire sur place.

Les données brutes utilisées pour soutenir la constitutionnalité de cette disposition sont peut-être convaincantes. D'autres administrations ont eu beaucoup de succès au moment de réduire les accidents mortels attribuables à la conduite avec facultés affaiblies en instaurant de tels contrôles aléatoires.

On cite souvent l'Australie en exemple, mais il faut, dans un premier temps, se rappeler que l'Australie ne possède pas de charte des droits et libertés et que, de plus, la réussite australienne découle du fait que les Australiens sont passés d'un système sans contrôle à un système misant sur des contrôles aléatoires. Lorsque le Canada est passé d'un système où il n'y avait pas de contrôle à un système où on pouvait procéder à des contrôles en fonction de soupçons, nous avons aussi constaté une importante réduction des taux, alors il ne faut pas s'attendre à la même réduction que celle dont a bénéficié l'Australie.

L'introduction du dépistage obligatoire causera des problèmes au système de justice pénale, tant du point de vue des ressources que du point de vue des retards devant les tribunaux. En outre, nous ne sommes aucunement convaincus que ces difficultés permettront d'obtenir des résultats importants.

Il faut se rappeler que la législation n'est pas la seule façon de combattre le problème de la conduite avec facultés affaiblies. L'éducation publique joue un rôle majeur. Pour ce qui est des modifications législatives, la Section du droit pénal de l'ABC a demandé l'adoption d'une approche prudente liée à toute modification législative dans ce domaine et continue de le demander.

Jonathan Leebosh, membre, Section du droit de l'immigration, Association du Barreau canadien : Je serai très bref et je vais me concentrer sur l'incidence au chapitre de l'immigration des changements proposés à l'article 320.19 au sujet des peines maximales liées à la conduite avec facultés affaiblies.

L'augmentation de la peine maximale en vertu de cet article, qui la fixe à 10 ans, est importante. Cela fera en sorte que les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies seront visées par la disposition liée à la grande criminalité appliquée par la Section de l'immigration. Cela pourrait très bien faire en sorte que des résidents permanents du Canada seront interdits de territoire, alors qu'ils se sont bien établis ici depuis de très nombreuses années. Une seule infraction de conduite avec facultés affaiblies au Canada pourrait faire en sorte qu'un résident permanent fasse l'objet d'une mesure d'expulsion et perde son statut de résident permanent.

An impaired driving offence outside Canada currently has no impact on permanent residency. Under the proposed provision, a foreign impaired driving conviction could result in a deportation order without even a right of appeal for the permanent resident.

Actuellement, le fait d'être coupable d'une infraction de conduite avec facultés affaiblies à l'extérieur du Canada n'a pas d'incidence sur la résidence permanente. Au titre de la disposition proposée, une déclaration de culpabilité liée à une infraction de conduite avec facultés affaiblies à l'étranger pourrait mener à la prise d'une mesure d'expulsion sans même que le résident permanent visé puisse se prévaloir d'un droit d'appel.

This proposed provision will also place a significant strain on government resources, negatively impacting the ability of immigration and border officers to expeditiously process applications and impede the flow of legitimate travellers at the border. It will have a significant impact, we expect, on the tourism or travel industry into Canada as well.

La disposition proposée exercera aussi une pression importante sur les ressources du gouvernement, minant la capacité des agents d'immigration et des agents des services frontaliers de traiter rapidement les demandes, ce qui aura pour effet de ralentir la circulation des voyageurs légitimes à la frontière. Nous nous attendons aussi à ce que cela ait une incidence importante sur le tourisme ou l'industrie du voyage au Canada.

We recommend amending the maximum penalty to 10 years less a day. That will take it out of the serious criminality provisions. This would protect Canadians from impaired driving without triggering the serious immigration law consequences. Thank you very much.

Nous recommandons de modifier la peine maximale pour la fixer à 10 ans moins un jour. On évitera ainsi que les dispositions liées à la grande criminalité s'appliquent. On protégerait ainsi les Canadiens contre la conduite avec facultés affaiblies sans générer de graves conséquences liées au droit de l'immigration. Merci beaucoup.

The Chair: We will now hear from the Canadian Civil Liberties Association, Mr. Bryant.

Please follow the examples of our other guests as we have limited time.

Le président : Nous allons maintenant passer à M. Bryant, de l'Association canadienne des libertés civiles.

Je vous demande de suivre l'exemple de nos autres invités, puisque nous avons peu de temps.

[*Translation*]

Michael Bryant, Executive Director and General Counsel, Canadian Civil Liberties Association: The Canadian Civil Liberties Association has been fighting for our freedoms for more than 50 years.

[*Français*]

Michael Bryant, directeur exécutif et avocat général, Association canadienne des libertés civiles : L'Association canadienne des libertés civiles lutte pour les libertés depuis plus de 50 ans.

[*English*]

The Canadian Civil Liberties Association was founded in 1964. It is an independent, national, not-for-profit, non-governmental organization. We engage the judicial, executive and legislative branches of the state wherever they exercise power at the expense of Canadians and their civil liberties.

[*Traduction*]

L'Association canadienne des libertés civiles a été fondée en 1964. Il s'agit d'une organisation nationale indépendante, sans but lucratif, et non gouvernementale. Nous interagissons avec les pouvoirs judiciaires, exécutifs et législatifs de l'État dans les situations où ces pouvoirs sont exercés aux dépens des Canadiens et de leurs libertés civiles.

Our September 18, 2017, brief to the House of Commons Standing Committee on Justice and Human Rights is 19 pages of brilliant detail authored by Dr. R. De Luca. I will spare you a close reading of that, but I commend it to you.

Notre mémoire, daté du 18 septembre 2017 à l'intention du Comité permanent de la justice et des droits de la personne de la Chambre des communes, est un brillant document de 19 pages rédigé par Mme R. De Luca. Je vais vous épargner une lecture attentive ici, mais je vous le recommande.

As the thirty-fifth Attorney General of Ontario, I tell you that this bill is truly an affront to the many provinces in the country and to our federalist system, wherein British Columbia, Ontario and Quebec have quite different approaches to dealing with impaired driving.

En tant que 35e procureur général de l'Ontario, je peux vous dire que ce projet de loi est vraiment un affront aux nombreuses provinces de notre pays et à notre système fédéraliste, au sein duquel la Colombie-Britannique, l'Ontario et le Québec se sont

dotés d'approches très différentes en matière de lutte à la conduite avec facultés affaiblies.

Instead of taking the best of those approaches or a combination of those approaches, Ottawa has decided that it knows better. It is to come up with its own approach that supposedly will make us safer but most definitely will be a step backward for civil liberties in Canada.

Plutôt que de choisir la meilleure de ces approches ou de les combiner, Ottawa a décidé qu'il était plus avisé. Il a créé sa propre approche qui, supposément, augmentera notre sécurité. Cependant, ce qui est sûr, c'est qu'il s'agira d'un pas en arrière pour les libertés civiles au Canada.

It is the most illiberal of bills, being punitive to the poor and lends legal authority to justify systemic discrimination. It will also jack up demand upon provincial legal aid resources with no corresponding aid to Legal Aid Ontario and their national counterpart.

Il s'agit du projet de loi le plus attentatoire qui soit. Il punira les pauvres et créera le pouvoir juridique nécessaire pour justifier la discrimination systémique. Il aura aussi pour effet d'accroître les pressions sur les ressources d'aide juridique provinciale, sans pour autant prévoir un soutien connexe pour Aide juridique Ontario et ses homologues provinciaux.

I will deal with two sections in particular. The first one is regarding mandatory screening or random breath testing. This is legalized carding. That's what it is. When you set up a random breath test at Jane and Finch in Toronto, in parts of Winnipeg and Vancouver, in the Muslim neighbours of Maple, and in ethnic neighbourhoods in Halifax, it will feel to all those residents as if the police are targeting them because of the colour of their skin, the language they use or the religion they share. It means a proliferation of racial profiling depending on where the random breath testing takes place.

Je vais parler de deux articles précis. Le premier concerne le dépistage obligatoire ou ce qu'on appelle les tests d'haleine aléatoires. Il s'agit en quelque sorte d'une légalisation du profilage. C'est ce que c'est. Lorsqu'on créera un barrage pour réaliser des tests d'haleine aléatoires à l'angle de Jane et Finch, à Toronto, dans certaines parties de Winnipeg et de Vancouver, dans les quartiers musulmans de Maple et dans les quartiers ethniques de Halifax, les résidants de tous ces endroits auront l'impression que les policiers les ciblent en raison de la couleur de leur peau, de la langue qu'ils parlent ou de leur religion. Cela provoquera une prolifération du profilage racial selon l'endroit où les tests d'haleine aléatoires ont lieu.

Proposed subsection 320.27(2), we submit, ought to be removed. It is a huge shift in our criminal justice system. It is a warrantless search without cause and a warrantless seizure of our very breath and bodily fluids without cause. This is a dramatic departure from the way in which this country and our Charter of Rights and Freedoms have operated.

Selon nous, le paragraphe 320.27(2) proposé devrait être éliminé. Il s'agit d'un tournant important au sein de notre système de justice pénale. Il permet une fouille sans mandat et sans justification, et une saisie sans mandat de notre haleine et de nos fluides corporels sans motif. C'est un changement radical par rapport à la façon dont fonctionnait jusqu'à présent notre pays et la Charte des droits et libertés.

It will now be a crime for an individual to refuse a warrantless without cause seizure of their breath. It will be no defence that they didn't know about Bill C-46.

Ce sera maintenant un crime pour une personne de refuser que l'on recueille sans mandat et sans motif un échantillon de son haleine. Ils ne pourront pas se défendre en disant qu'ils ne connaissaient pas le projet de loi C-46.

In conclusion, on the mandatory fines of $2,000, I am sure senators are aware that $2,000 is an unpayable fine for a distinct population in the country. It is a fundamental principle of justice in Canada that if an individual cannot pay a fine, a judge ought not impose a fine upon a person. A mandatory fine flies in the face of that. This chamber, of all chambers, knows that principles of deterrence don't work and are routinely disproven by criminology.

En conclusion, en ce qui a trait aux amendes obligatoires de 2 000 $, je suis sûr que les sénateurs savent qu'une population distincte du pays ne pourra pas payer ces 2 000 $. Un des principes fondamentaux du système de justice canadien, c'est que, si une personne ne peut pas payer une amende, un juge ne devrait pas lui imposer. Les amendes obligatoires vont à l'encontre de ce principe. Les personnes présentes ici, mieux que partout ailleurs, savent que les principes de dissuasion ne fonctionnent pas et sont régulièrement contredits par les criminologues.

As such, we recommend the removal of subsections 320.19(3) and (4) and call for the amendment of subsection 320.19(1)(a) by adding the word "presumptive" to the words "minimum punishment."

Par conséquent, nous recommandons d'éliminer les paragraphes 320.19(3) et 320.19(4) et demandons la modification de l'alinéa 320.19(1)a) par l'ajout du mot « présumée » à l'expression « peine minimale ».

Lastly, the bill's retrospective punitive approach is a step backward, crippling the innovative, rehabilitative courts in Quebec, Ontario and many other provinces. It is a step backward, crippling Indigenous sentencing circles because it takes away from those courts the ability to deal with particular offences because of the mandatory penalties.

Bill C-46 continues the wilful blindness of Parliament to the contribution of alcoholism and addiction to impaired driving. Thank you.

The Chair: Thank you very much, Mr. Bryant. You are exemplary.

I would like to invite, from the Canadian Association of Crown Counsel, James Palangio.

James Palangio, Crown Counsel, Canadian Association of Crown Counsel: Honourable senators, it is a pleasure to appear before you on behalf of the Canadian Association of Crown Counsel.

The CACC is comprised of organizations of Crown prosecutors, civil lawyers and notaries employed by the Crown in the federal government and each of the provinces. These member organizations represent front-line prosecutors and civil government lawyers in each province, as well as the federal prosecution service and the Department of Justice.

I have been asked to appear before you by the President of the Association, Mr. Rick Woodburn, on account of my expertise in impaired driving law. As I am appearing on behalf of the CACC, the views or opinions I express here today should not be taken as necessarily representing those of my employer, the Attorney General of Ontario.

I began my career as a Crown attorney in northeastern Ontario 25 years ago. I have practised in small towns and large cities across the province. In my current role as counsel at the Crown Law Office, Criminal, I have argued several significant impaired driving cases before both the Ontario Court of Appeal and the Supreme Court of Canada.

For the past 22 years, I have taught impaired driving law to new and experienced Crown counsel from Ontario and across Canada. For the past 14 years, I have participated in the FTP working group on impaired driving, the body responsible for developing the impaired driving reforms introduced in 2008 in the Tackling Violent Crime Act, and those in the bill before you

Pour terminer, l'approche punitive rétrospective du projet de loi est un pas en arrière, qui paralyse les tribunaux novateurs axés sur la réadaptation au Québec, en Ontario et dans de nombreuses autres provinces. C'est un pas en arrière, qui mettra des bâtons dans les roues des cercles de détermination de la peine autochtones, parce qu'on retirera à ces cercles la possibilité de gérer ces infractions précises en raison des peines obligatoires.

Le projet de loi C-46 maintient l'aveuglement volontaire du Parlement à l'égard de la contribution de l'alcoolisme et de la toxicomanie au problème de la conduite avec facultés affaiblies. Merci.

Le président : Merci beaucoup, monsieur Bryant. Vous êtes un témoin exemplaire.

J'invite maintenant James Palangio, de l'Association canadienne des juristes de l'État.

James Palangio, avocat de la Couronne, Association canadienne des juristes de l'État : Honorables sénateurs, je suis heureux de comparaître devant vous aujourd'hui au nom de l'Association canadienne des juristes de l'État.

L'ACJÉ réunit des organisations de procureurs de la Couronne, d'avocats spécialisés en droit civil et de notaires qui œuvrent pour la Couronne au sein du gouvernement fédéral et dans chacune des provinces. Ces organisations membres représentent les procureurs de la Couronne et les avocats du gouvernement spécialisés en droit civil qui sont sur la première ligne dans chacune des provinces ainsi que le Service fédéral des poursuites et le ministère de la Justice.

Le président de l'association, M. Rick Woodburn, m'a demandé de comparaître devant vous en raison de mon expertise du droit sur la conduite avec facultés affaiblies. Puisque je comparais au nom de l'ACJÉ, les points de vue et les opinions que j'exprime ici aujourd'hui ne doivent pas nécessairement être perçus comme représentant les points de vue et les opinions de mon employeur, le procureur général de l'Ontario.

J'ai commencé ma carrière de procureur de la Couronne dans le nord-est de l'Ontario, il y a 25 ans. J'ai exercé le droit dans des petits villages et des grandes villes partout dans la province. Dans mon rôle actuel d'avocat au Bureau des avocats de la Couronne en droit criminel, j'ai abordé plusieurs cas importants de conduite avec facultés affaiblies devant la Cour d'appel de l'Ontario et la Cour suprême du Canada.

Au cours des 22 dernières années, j'ai enseigné le droit sur la conduite avec facultés affaiblies à des avocats de la Couronne débutants ou expérimentés de l'Ontario et de partout au Canada. Au cours des 14 dernières années, j'ai participé au groupe de travail FPT sur la conduite avec facultés affaiblies, l'organisme responsable de l'élaboration des réformes liées à la conduite avec facultés affaiblies présentée en 2008 dans la Loi sur la lutte

now, some aspects of which have been almost 10 years in the making.

contre les crimes violents ainsi que des réformes figurant dans le projet de loi que vous étudiez actuellement, dont certains aspects sont en cours d'élaboration depuis maintenant près de 10 ans.

As Canada moves forward with cannabis legalization, significant changes to the country's impaired driving laws are both necessary and inevitable. Parliament has also chosen this opportunity to modernize, simplify and streamline Canada's alcohol-impaired driving laws by enacting the most sweeping changes to these provisions in half a century, by recognizing the evolution of the science behind modern approved instruments, and what we know so far about drug-impaired driving.

Alors que le Canada va de l'avant avec la légalisation du cannabis, d'importantes modifications des lois canadiennes sur la conduite avec facultés affaiblies sont nécessaires et inévitables. Le Parlement a aussi décidé de profiter de l'occasion pour moderniser, simplifier et rationaliser les lois canadiennes sur la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool en procédant à la plus importante réforme de ces dispositions des 50 dernières années, reconnaissant ainsi l'évolution de la science sur laquelle s'appuient les instruments modernes approuvés et ce que nous savons jusqu'à présent au sujet de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue.

Among these changes, Parliament has criminalized the act of consuming large quantities of alcohol shortly before or while driving, also called "bolus drinking", an act described by the Supreme Court of Canada as irresponsible toward public safety and pathological. Parliament has also sought to curtail the act of post-driving drinking in certain circumstances, which the same court has labelled as an act of mischief intended to thwart police investigations and demonstrative of a cavalier disregard for the integrity of the criminal justice system.

Parmi ces changements, le Parlement a criminalisé le fait de consommer de grandes quantités d'alcool avant de conduire un véhicule ou pendant qu'on le fait, ce qu'on appelle aussi la défense du « dernier verre », un geste décrit par la Cour suprême du Canada comme étant irresponsable à l'égard de la sécurité publique et pathologique. Le Parlement a aussi décidé de limiter l'acte de consommer de l'alcool après avoir conduit dans certaines circonstances, geste que la Cour suprême du Canada a décrit comme un méfait, visant à contrecarrer les enquêtes policières et un acte reflétant un mépris cavalier à l'égard de l'intégrité du système de justice pénale.

Among the many provisions aimed at streamlining trials is the statutory introduction of a simple arithmetical calculation to determine a person's blood- alcohol level where the taking of breath or blood samples is delayed beyond two hours.

Parmi les nombreuses dispositions visant à rationaliser les procès, mentionnons l'introduction législative d'un simple calcul arithmétique visant à déterminer l'alcoolémie d'une personne lorsque l'échantillon d'haleine ou de sang est retardé plus de deux heures.

Appellate courts have accepted, based on 50 years of expert testimony, that the human body eliminates alcohol at a rate of not less than 10 milligrams per 100 millilitres of blood per hour. This newly codified calculation will eliminate the need for costly and time consuming expert testimony and greatly assist in reducing court delays and needless litigation.

Les tribunaux d'appel ont accepté, à la lumière de 50 ans de témoignages d'expert, que le corps humain élimine l'alcool à un taux d'au moins 10 milligrammes par 100 millilitres de sang par heure. Ce calcul nouvellement codifié éliminera le besoin d'avoir recours à des témoignages d'expert, qui sont, à la fois, coûteux et chronophages, et permettra vraiment d'aider à réduire les retards devant les tribunaux et le besoin de procéder à des démarches judiciaires inutiles.

If the experience in other free, democratic and diverse societies is any indication, mandatory alcohol screening promises to be the most effective deterrent and life-saving aspect of Bill C-46. There is overwhelming evidence that trained police officers cannot always detect alcohol in the body of a person, either through their sense of smell or through questioning. As a result, many drivers who would otherwise be subject to current screening measures avoid detection. Mandatory alcohol screening is intended to overcome these limitations by identifying additional drivers who have alcohol in the body and may pose a risk to public safety.

Si l'expérience d'autres sociétés libres, démocratiques et diversifiées est une indication, le dépistage obligatoire de l'alcool promet d'être, l'aspect dissuasif et à même de sauver des vies, le plus efficace du projet de loi C-46. Il y a une preuve accablante selon laquelle des agents de police formés ne peuvent pas toujours dépister la présence d'alcool dans le corps d'une personne, soit à l'odeur, soit en posant des questions. Par conséquent, de nombreux conducteurs qui, sinon, feraient l'objet des mesures de dépistage actuelles, ne sont pas détectés. Le dépistage obligatoire de l'alcool vise à surmonter ces limites en permettant d'identifier plus de conducteurs qui ont de l'alcool dans le sang et qui constituent peut-être un risque pour la sécurité publique.

Driving is a strictly licensed, highly regulated, inherently dangerous activity. For most Canadians, the riskiest thing they do on a regular basis is to get into a car. Reducing this risk through deterrence has long been the overarching objective of Canada's impaired driving regime. The deterrent aspect of mandatory alcohol screening and other aspects of Bill C-46 should not be underestimated. Deterrence not only increases public safety, but also reduces the number of charges coming into the justice system, thus reducing delay.

No doubt the science and the knowledge surrounding drug-impaired driving are progressing, but they are nowhere near our current level of understanding for alcohol. As our understanding of drug impairment evolves, so will these provisions.

The CACC has proposed amendments in our written brief intended to minimize the impact of litigation anticipated in the wake of Bill C-46 coming into force and to resolve issues that are currently unsettled before Canada's courts. They are intended to reduce the demands on court time and to ensure trials are decided on their merits, unencumbered by litigation over pointless technicalities.

We have made these recommendations cognizant of the fact that the code's driving provisions work harmoniously with one another as a whole to achieve Parliament's objectives and that any proposed amendment must take into account the effect that amendment has on the overall scheme.

My hope is that my appearance here today can assist you with the more technical aspects of the bill or impaired driving law in general. Thank you.

The Chair: To conclude the presentation will be Mr. Bebbington, to be followed by his colleague.

Howard Bebbington, Chair, Policy Review Committee, Canadian Criminal Justice Association: I would like to start by noting, perhaps of interest to the committee, that the CCJA will be 100 years old in 2019.

We are an independent, national voluntary sector organization, working for an improved criminal justice system. We have 700 members across the country, representing various perspectives on the criminal justice system, including criminologists and other academics, lawyers, police, victim support workers, probation officers, parole officers and other correctional workers, et cetera.

La conduite, autorisée au terme d'un processus strict, est une activité intrinsèquement dangereuse et hautement réglementée. Pour la plupart des Canadiens, le geste le plus risqué qu'ils posent régulièrement, c'est de monter dans le véhicule. Réduire ce risque grâce à la dissuasion est depuis longtemps l'objectif général du régime de lutte à la conduite avec facultés affaiblies du Canada. L'aspect dissuasif du dépistage obligatoire de l'alcool et d'autres aspects du projet de loi C-46 ne doivent pas être sous-estimés. Non seulement la dissuasion accroît la sécurité publique, mais elle réduit aussi le nombre de chefs d'accusation au sein du système de justice, ce qui permet de réduire les délais.

Il ne fait aucun doute que la science et les connaissances liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue progressent, mais elles sont loin d'avoir atteint le niveau de compréhension que nous possédons actuellement pour ce qui est de l'alcool. À mesure que notre compréhension de l'affaiblissement des facultés causé par la drogue évoluera, ces dispositions évolueront aussi.

L'ACJÉ a proposé des modifications dans son mémoire afin de réduire au minimum l'incidence des litiges prévus après l'entrée en vigueur du projet de loi C-46 et a réglé des enjeux qui sont actuellement non réglés devant les tribunaux canadiens. Les modifications visent à réduire les recours aux tribunaux et à s'assurer que les dossiers sont tranchés en fonction de leur mérite, sans qu'il y ait d'obstacles liés à des subtilités inutiles.

Nous avons formulé ces recommandations en tenant compte du fait que les dispositions du code qui portent sur la conduite d'un véhicule fonctionnent harmonieusement les unes avec les autres pour que soient atteints les objectifs du législateur et que toute modification proposée tienne aussi compte de l'effet sur l'ensemble du cadre.

J'espère que ma comparution devant vous aujourd'hui pourra vous aider à composer avec les aspects plus techniques, du projet de loi ou du droit, liés à la conduite avec facultés affaiblies en général. Merci.

Le président : Pour terminer les déclarations, nous passons maintenant à M. Bebbington, qui sera suivi de son collègue.

Howard Bebbington, président, Comité d'examen des politiques, Association canadienne de justice pénale : Je tiens à commencer par souligner que l'ACJP fêtera ses 100 ans en 2019, ce qui intéresse peut-être le comité.

Nous sommes un organisme bénévole national indépendant voué à l'amélioration du système de justice au Canada. Nous comptons 700 membres à l'échelle du pays, des membres qui représentent différentes composantes du système de justice pénale, y compris des criminologues et d'autres universitaires, des avocats, des policiers, des personnes qui soutiennent les victimes, des agents de probation, des agents de libération conditionnelle, d'autres travailleurs correctionnels et ainsi de suite.

We exist to promote rational, informed and responsible debate to develop a more just, humane and effective criminal justice system. We publish, every year, the *Canadian Journal of Criminology and Criminal Justice*. Every second year, we host the Canadian Congress on Criminal Justice.

Nous visons à promouvoir un débat rationnel, éclairé et responsable pour contribuer à l'élaboration d'un système de justice plus humain, équitable et efficace. Nous publions, chaque année, la *Revue canadienne de criminologie et de justice pénale*. Nous organisons également tous les deux ans le Congrès canadien de justice pénale.

Senators have our brief so I don't propose to go through it in any detail, but I do want to start by applauding the federal government for its efforts to update and modernize what is a difficult area of law that has been highly litigated and has been conducive to a great deal of delay before the system. We think it is particularly important with the advent of the legalization of marijuana.

Les sénateurs ont accès à notre mémoire, alors je ne vais pas le passer en revue de façon détaillée, mais je tiens à commencer par féliciter le gouvernement fédéral de ses efforts visant à mettre à jour et à moderniser ce qui est un domaine difficile du droit, qui a fait l'objet de beaucoup de litiges et qui a engendré vraiment beaucoup de retards au sein du système. Nous croyons que ses efforts sont particulièrement importants, étant donné la légalisation de la marijuana.

However, we do have several problems with the bill. Our major concern is with the evidentiary basis for the so-called per se offence, the blood drug concentration offences. We firmly believe that criminal justice policy must be evidence based, but we have very significant concerns about the evidence base for the per se offences.

Cependant, le projet de loi est aussi problématique à plusieurs égards. Notre principale préoccupation concerne le fondement probatoire de l'infraction reposant sur la prétendue limite légale, les infractions reposant sur la concentration de drogue dans le sang. Nous croyons vraiment que les politiques liées à la justice pénale doivent être fondées sur des preuves, mais nous sommes très préoccupés par les données probantes liées aux infractions reposant sur l'établissement de limites légales.

The committee need look no further than at the evidence that has already been led before the committee, starting with the Minister of Justice in her appearance on January 31. In her testimony she admitted quite candidly that the science around drug-impaired driving and recognition of levels of impairment with an individual is not as advanced or as exact as alcohol-impaired driving. She referred to the need to continue to follow the science. She referred to blood drug concentrations of both two nanograms and five nanograms, both of which exist in different jurisdictions. Apparently, Canada will adopt both for different purposes, but, again, we question the science of choosing those levels or any levels as representation of impairment.

Le comité n'a qu'à examiner les éléments de preuve qui lui ont déjà été présentés, en commençant par la comparution du 31 janvier de la ministre de la Justice. Dans son témoignage, elle a admis, assez candidement, que les données scientifiques liées à la conduite avec facultés affaiblies par la drogue et la reconnaissance des niveaux d'affaiblissement des facultés des gens ne sont pas aussi avancées ou exactes que dans le cas de la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Elle a mentionné le besoin de continuer de suivre ce qui se passe dans le milieu scientifique. Elle a parlé de concentration de drogues dans le sang de deux et de cinq nanogrammes, deux seuils qui existent dans différentes administrations. Apparemment, le Canada adoptera les deux pour deux fins différentes, mais, encore une fois, nous remettons en question le fondement scientifique du choix de ces niveaux ou de tout autre niveau pour établir les seuils d'affaiblissement des facultés.

I would remind the committee of Senator Carignan's reference to the studies by the American Automobile Association, conducted in partnership with the International Association of Chiefs of Police. Their conclusion was that there is no correlation between the two. It depends on many factors.

Je tiens à rappeler au comité le renvoi du sénateur Carignan aux études réalisées par l'American Automobile Association en partenariat avec l'Association internationale des chefs de police. Ils ont conclu qu'il n'y avait pas de corrélation entre les deux. Tout dépend de beaucoup de facteurs.

In our organization we are not scientists. We are not biologists. We are not toxicologists, but we do question seriously the evidence base for the per se offences and suggest that the government might want to delay the implementation of those provisions until such time as the science is better.

Au sein de notre organisation, nous ne sommes pas des scientifiques. Nous ne sommes pas des biologistes ni des toxicologues, mais nous remettons vraiment en question les données probantes sur lesquelles s'appuient les infractions reposant sur l'établissement des limites légales et nous suggérons au gouvernement de reporter la mise en œuvre de ces dispositions jusqu'à ce qu'on ait accès à de meilleures données scientifiques.

The second point I would like to make, and hopefully briefly, is the use of regulation to establish the blood drug concentrations. We believe it is critical for the criminal justice system that norms establish the line between innocent and criminal behaviour be in the law, just as the BAC is now. We believe it is important for those levels to be publicly debated before Parliament. We also believe it is important for accessibility, both for the public and the legal profession.

I will call on my colleague François Boillat-Madfouny to speak to my third point with respect to mandatory alcohol screening.

François Boillat-Madfouny, Member of the CCJA Policy Review Committee, Canadian Criminal Justice Association: I will be very brief. Essentially, CCJA believes that there are many alcohol-impaired drivers on the roads, and that mandatory alcohol screening would significantly reduce that number. If we look at the different Commonwealth and European jurisdictions that have enacted such laws with notable success, we believe that it may be an interesting way to work.

Mandatory alcohol screening may also serve court efficiency purposes by lessening the evidentiary burden of the Crown. We recognize the Charter risks of mandatory alcohol screening. Yet CCJA believes there are good and valid arguments that could justify the violations under sections of the Charter.

Fortunately, our courts will be the ones to make that decision, but the CCJA believes that there are good and valid arguments.

Mr. Bebbington: I have two other points. We are very concerned about the continued use by the government of mandatory minimum penalties, notwithstanding the clear chronological evidence against that.

We would suggest one need look no further than at the Department of Justice documentation under their website. If you look under the subheadings "Why are we transforming the criminal justice system?" and "Less discretion for judges":

> . . . some suggest mandatory minimum penalties provide certainty in sentencing and help to ensure people are treated equally. In practice, though, they often make it hard to ensure the punishment fits the crime.

Le deuxième point que je veux soulever, et j'espère le faire rapidement, c'est le recours à la réglementation pour établir les taux de concentration de drogue dans le sang. Selon nous, il est crucial que, au sein du système de justice pénale, les normes permettant de distinguer les comportements innocents et criminels soient établies dans la loi, comme c'est le cas de l'alcoolémie actuellement. Nous croyons qu'il est important que ces niveaux fassent l'objet d'un débat public devant le Parlement. Nous croyons aussi que c'est important du point de vue de l'accessibilité, tant pour le public que pour les intervenants de la communauté juridique.

Je vais demander à mon collègue, François Boillat-Madfouny, de parler de mon troisième point, qui concerne le dépistage obligatoire de l'alcool.

François Boillat-Madfouny, membre du Comité d'examen des politiques de l'ACJP, Association canadienne de justice pénale : Je serai très bref. Essentiellement, l'ACJP croit qu'il y a trop de conducteurs avec les facultés affaiblies par l'alcool sur la route, et le dépistage obligatoire de l'alcool permettrait de réduire de façon importante leur nombre. Si nous regardons différents pays du Commonwealth et pays européens qui ont adopté de telles lois et qui ont eu beaucoup de succès, nous croyons que ce pourrait être une intéressante façon de faire.

Le dépistage obligatoire de l'alcool peut aussi aider à assurer l'efficacité des tribunaux en réduisant le fardeau de la preuve imposé à la Couronne. Nous reconnaissons les risques que présente le dépistage obligatoire de l'alcool dans la Charte. Cependant, l'ACJP croit, tout de même, qu'il y a des arguments solides et valables pouvant justifier des violations des articles de la Charte.

Heureusement, ce sera à nos tribunaux de prendre cette décision, mais l'ACJP croit qu'il existe des arguments solides et valables.

M. Bebbington : Je veux soulever deux autres points. Nous sommes très préoccupés par l'utilisation constante par le gouvernement des peines minimales obligatoires, malgré les éléments de preuve chronologiques clairs qui militent contre de telles peines.

Selon nous, pas besoin de regarder plus loin que la documentation figurant sur le site web du ministère de la Justice. Si vous regardez sous les rubriques « Pourquoi nous transformons le système de justice pénale » et « Moins de latitude pour les juges »:

> [...] certains laissent entendre que les peines minimales obligatoires confèrent de la certitude au processus de détermination de la peine et aident à assurer un traitement équitable. En pratique, par contre, ces peines font en sorte qu'il est difficile de veiller à ce que les sanctions soient proportionnelles aux crimes. »

The Department of Justice goes on:

> Studies in the United States and elsewhere show they do not deter crime. Recent data suggests they result in shorter sentences, fewer guilty pleas, and longer trials (including more *Charter* challenges). More victims are forced to testify and backlogs increase.

Again, those are the words of the Department of Justice as posted.

We think the evidence is quite clear. The Supreme Court of Canada has spoken in *Nur*, in *Lloyd*, and in the Ontario Court of Appeal in the past year in a case called *Morrison*, dealing with sexual offences against children where a mandatory minimum was struck down. There cannot be a more serious offence.

The Chair: Conclude, please.

Mr. Bebbington: I apologize. The case law is clear. We suggest that mandatory minimums are bad law and bad policy.

On one final point, we really would implore the federal government to increase its support and funding for drug treatment court, treatment programs and other restorative solutions in the hope of finding a more humane and lasting solution to some of these problems.

Thank you; my apologies.

The Chair: No, that is fine.

[*Translation*]

Senator Dupuis: My first question is for the Canadian Bar Association. I thank all of you for being here to enlighten us on the problems you foresee with this bill.

You say that you are concerned by new, costly legal proceedings this legislation will trigger, that this will give rise to many constitutional court challenges. You say that the government should delay the implementation of limits as such, of specific data. In your opinion, once the science is steadier, would you be readier to accept this type of limit, or do you feel that in any case there will be constitutional challenges, as there have been regarding alcohol?

Le ministère de la Justice poursuit ainsi :

> Des études menées aux États-Unis et ailleurs démontrent qu'elles n'ont pas d'effet dissuasif. Selon des données récentes, les peines minimales obligatoires donneraient lieu à des peines plus courtes, à moins de plaidoyers de culpabilité et à des procès plus longs (ainsi qu'à plus de contestations fondées sur la *Charte*). Plus de victimes sont obligées de témoigner, et les arriérés augmentent.

Encore une fois ce sont les propos du ministère de la Justice tels qu'ils figurent sur le site du ministère.

Selon nous, les éléments de preuve sont très clairs. La Cour suprême du Canada a tranché dans les arrêts *Nur* et *Lloyd*, et la Cour d'appel de l'Ontario a fait de même, au cours de la dernière année, dans l'affaire *Morrison*, une affaire liée à des infractions sexuelles contre des enfants où la peine minimale a été invalidée. Il ne peut pas y avoir une infraction plus grave que celle-là.

Le président : Veuillez conclure, s'il vous plaît.

M. Bebbington : Je suis désolé. La jurisprudence est claire. Nous faisons valoir que les peines minimales obligatoires sont mal fondées en droit et sont de mauvaises politiques.

Pour conclure, nous prions vraiment le gouvernement fédéral d'augmenter son soutien et le financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie, des programmes de traitement et des autres solutions réparatrices dans l'espoir de trouver une solution plus humaine et plus durable à certains de ces problèmes.

Merci, toutes mes excuses.

Le président : Non, il n'y a pas de problème.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Ma première question s'adresse à l'Association du Barreau canadien. Merci à vous tous d'être ici pour nous éclairer sur les problèmes que vous appréhendez dans le cadre de ce projet de loi.

Vous dites que vous avez des préoccupations en ce qui concerne les nouvelles procédures judiciaires coûteuses que cette législation introduira, que cela donnera lieu à de nombreuses contestations constitutionnelles devant les tribunaux. Vous dites que le gouvernement devrait retarder la mise en œuvre des limites per se, des données précises. Selon vous, une fois que la science sera plus sûre, cela vous amènerait-il à accepter ce genre de limites ou si vous dites que, de toute façon, il y aura des contestations constitutionnelles, comme il y en a eu d'ailleurs avec l'alcool?

[*English*]

Ms. Pentz: I think there would be court challenges in any event, but we would have better arguments to put forth to the court and better evidence. As was mentioned, it has to be evidence-based.

At this point in time, the experts are saying we really cannot get a correlation between a level of drugs in one's system and a level of impairment.

We are very concerned the per se limits themselves will not achieve the purpose we would have hoped. Some people who are impaired will fall through the cracks, and some people who are not impaired will be found to be over the limit yet not impaired. Those are our concerns.

If the science evolves, our concerns would have to be reassessed.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Is your position concerning random consumption tests due to the fact that these tests are completely random? Does that mean that you would agree if these were done using roadside checkpoints announced in advance? Would your position be the same, or would you consider that in any case, whether they are announced or not, random tests challenge civil liberties?

[*English*]

Mr. Bryant: The problem is that the police are able to skip a very critical step.

It is not the fact that they are random. It is the fact that they are mandatory.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: My question is for Mr. Palangio. Since I will only be asking one question, I will allow myself one comment for Mr. Bryant concerning minimum sentences.

Driving under the influence and causing death triggers a $1,000 penalty for a first offence. For a second offence, the penalty is $2,000. That is difficult to swallow for victims' families.

Mr. Palangio, some Statistics Canada representatives appeared before our committee a few weeks ago to inform us about the delays in cases involving driving under the influence of drugs. Those delays are twice as long. In addition, the cases of driving

[*Traduction*]

Mme Pentz : Je crois qu'il y aurait des contestations devant les tribunaux, peu importe, mais nous aurions de meilleurs arguments à faire valoir aux tribunaux et de meilleurs éléments de preuve. Comme cela a été mentionné, il faut une approche fondée sur des données probantes.

Actuellement, les experts disent qu'on ne peut pas vraiment obtenir une corrélation entre le niveau de drogue dans l'organisme d'une personne et son niveau d'affaiblissement des facultés.

Nous craignons beaucoup que les limites légales elles-mêmes ne permettent pas d'atteindre l'objectif escompté. Certaines personnes dont les facultés sont affaiblies passeront à travers les mailles du filet, et certaines autres seront au-dessus des limites sans que leurs facultés soient affaiblies. Ce sont là nos préoccupations.

Si la science évolue, nous pourrons réévaluer nos préoccupations.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Votre position concernant les tests aléatoires pour la consommation, MAS, s'explique-t-elle par le fait que ce sont des tests totalement aléatoires? Cela veut-il dire que vous seriez d'accord s'il s'agissait, par exemple, de barrages routiers, de points précis et délimités, connus à l'avance? Votre position serait-elle la même ou si vous considérez que, de toute façon, qu'ils soient annoncés ou non, les tests aléatoires posent problème sur le plan des libertés civiles?

[*Traduction*]

M. Bryant : Le problème, c'est que les policiers peuvent contourner cette étape très importante.

Ce n'est pas le fait que les tests sont aléatoires qui importe, mais le fait qu'ils sont obligatoires.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Ma question s'adresse à M. Palangio. Comme je poserai une seule question, je vais me permettre d'ajouter un commentaire à Me Bryant en ce qui concerne les sentences minimales.

La conduite avec facultés affaiblies causant la mort entraîne une amende de 1 000 $ pour une première infraction. Pour une deuxième infraction, c'est 2 000 $. Pour les familles des victimes, c'est difficile à avaler.

Monsieur Palangio, des représentants de Statistique Canada ont comparu devant notre comité il y a quelques semaines pour nous informer sur les délais dans les cas de poursuite pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Ces délais sont

under the influence of alcohol have almost doubled in the 18-to-34 age group over the past few years, even though there has been a reduction in consumption.

This morning, I was listening to a report from an eastern Quebec region that said that only three police officers have been trained in drug detection. The Crown attorney stated that because of the complexity of the current act and the lack of resources, a lot of charges may be dropped because the people in the field are not ready.

In your experience, because of the complexity of road tests, particularly for marijuana, how will police officers act in the field over the coming months? Police officers and Crown attorneys are very concerned, because the system is not ready to absorb the impact of this legislation.

[*English*]

Mr. Palangio: There has been a big push toward getting more SFST-trained and DRE-trained officers ready for the legalization. The problem is that it is a complicated process in terms of setting up classes and having officers come from across the country, or across the province, to attend those meetings.

They have started. If the question is, "Do we have enough on the ground for the coming into force of legalization," I don't think we do. We're doing the best we can to get those officers trained and ready to go.

Senator Gold: Welcome, everybody. My question is about random mandatory breath testing for alcohol, so I will direct it to the Canadian Civil Liberties Association, of which I am a former member and friend of the late and lamented Alan Borovoy in an earlier life. I will also direct it to the Canadian Bar Association, of which I am a member as well.

In both your briefs you stated you don't think that these provisions will pass constitutional scrutiny. Could you perhaps elaborate more on that?

In particular, how would you respond to Professor Hogg's brief and analysis? Notwithstanding the prima facie infringements on a number of rights, we can disagree about section 8. I don't want to get into the weeds too much, but this is constitutional by virtue of section 1 of the Charter.

Mr. Bryant: . I would say that Professor Hogg gave his opinion to Mothers Against Drunk Driving in 2010. He did not have in front of him the opportunity to review the 2012 Traffic

deux fois plus longs. De plus, les cas de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ont presque doublé chez les 18 à 34 ans au cours des dernières années, même s'il y a réduction de la consommation.

Ce matin, j'écoutais un reportage d'une région de l'Est du Québec où on disait que seulement trois policiers sont formés pour le dépistage des drogues. Le procureur de la Couronne affirmait que, en raison de la complexité de la loi actuelle et du manque de ressources, on pense abandonner de nombreuses mises en accusation, puisque les gens sur le terrain ne sont pas prêts.

Selon votre expérience, et en raison de la complexité que représentent les contrôles routiers, particulièrement en ce qui concerne la marijuana, comment les policiers procéderont-ils sur le terrain au cours des prochains mois? Il y a une grande crainte chez les policiers et les procureurs de la Couronne, car le système n'est pas prêt à absorber les impacts de cette loi.

[*Traduction*]

M. Palangio : On a fait beaucoup d'efforts pour former plus d'agents relativement au TSN et dans le cadre du programme d'ERD afin que tout soit prêt au moment de la légalisation. Le problème, c'est que c'est un processus compliqué dans la mesure où il faut prévoir les cours en classe et faire venir des agents de partout au pays ou de partout au sein d'une province afin qu'ils y participent.

Les choses ont été mises en branle. Si la question, c'est : « A-t-on ce qu'il faut sur le terrain en vue de la légalisation qui s'en vient? » alors, je ne crois pas. Nous faisons du mieux que nous pouvons pour former et préparer les agents.

Le sénateur Gold : Bienvenue à tous. Ma question concerne le dépistage obligatoire et aléatoire de l'alcoolémie. Je vais donc la poser à l'Association canadienne des libertés civiles, dont je suis un ancien membre — j'ai aussi été un ami, à une autre époque, du regretté Alan Borovoy, dont nous déplorons la disparition —, et à l'Association du Barreau canadien, dont je suis aussi membre.

Dans vos deux mémoires, vous avez déclaré ne pas penser que ces dispositions résisteront à un examen constitutionnel. Pouvez-vous nous en dire un peu plus à ce sujet s'il vous plaît?

Je veux connaître plus précisément vos réactions au mémoire et à l'analyse de M. Hogg. Peu importe les atteintes à première vue relativement à un certain nombre de droits… Nous pouvons être en désaccord au sujet de l'article 8. Je ne veux pas qu'on entre trop dans les détails, mais c'est constitutionnel en vertu de l'article premier de la Charte.

M. Bryant : Je répondrai que M. Hogg a donné son opinion à l'organisation Les mères contre l'alcool au volant en 2010. À ce moment-là, il n'avait pas pu examiner les délibérations de la

Injury Research Foundation proceedings that summarized all the evidence.

At page 6 of our brief we say that the existing research does not provide evidence that random breath testing is more effective than the status quo, SBT.

In other words, if the test ends up boiling down to the reasonable limit, and in turn to whether it's proportional and an effort to tailor the infringement on the one hand to the remedy on the other hand, there's a less unconstitutional way of doing it which has been proven to be effective in the past.

In that sense, I don't know whether Professor Hogg had that at the ready. The gist of it is that it was already a close call when the Supreme Court of Canada made the ruling because the court found liberty and dignity at stake in having somebody provide a breath or urine sample. This was a significant infringement of section 7 liberty and security of the person.

It required a significant tailoring and a careful effort of provinces to put together systems that went out of their way to avoid the unconstitutional search and seizure that arguably was necessarily called for in this act. It skips over the critical first test that has to be found in every other warrantless detention, search and seizure, and that is that there be reasonable and probable cause.

Senator Gold: If I may, the brief Professor Hogg submitted to the House of Commons committee was dated September 14, 2017, so at least his analysis is current.

Mr. Bryant: Do you mean his testimony?

Senator Gold: His submission to the standing committee.

Mr. Bryant: It was based upon a paper that he wrote in 2010, but perhaps I am mistaken.

Senator Gold: Professor Hogg is an eminent constitutional scholar, the greatest of his generation.

Mr. Bryant: Yes.

Senator Gold: Despite that he is an emeritus professor, he remains up to date in law and jurisprudence. I would assume his opinion is fully informed by both case law and the difference of opinion as to how to weigh the evidence of the efficacy of random breath testing.

Mr. Bryant: Infallible?

Senator Gold: No one is infallible.

Fondation de recherches sur les blessures de la route qui résumaient toutes les données probantes.

À la page 6 de notre mémoire, nous disons que les recherches actuelles ne permettent pas de prouver que les contrôles aléatoires de l'alcoolémie sont plus efficaces que le statu quo, soit les tests d'haleine sélectifs.

En d'autres mots, si, au bout du compte, le test est fondé sur une limite raisonnable et, en retour, si tout ça est proportionnel et qu'on s'efforce d'adapter la violation, d'un côté, et la solution, de l'autre, il y a une façon moins inconstitutionnelle de procéder qui s'est révélée efficace par le passé.

De ce point de vue, je ne sais pas si M. Hogg savait tout ça à ce moment-là. C'était déjà très serré lorsque la Cour suprême du Canada a tranché, parce qu'elle a conclu que la liberté et la dignité étaient en jeu lorsqu'on demande à quelqu'un de fournir un échantillon d'haleine ou d'urine. Il s'agissait d'une violation importante de la liberté prévue à l'article 7 et de la sécurité de la personne.

Il a fallu une importante adaptation et des efforts prudents des provinces pour mettre en place des systèmes au sein desquels on se donnait beaucoup de peine pour éviter toute fouille et saisie non constitutionnelle qui, pourrait-on dire, était nécessairement exigée dans cette loi. Cette disposition fait fi du premier critère essentiel appliqué dans tous les autres cas de détention, de fouille et de saisie sans mandat, soit l'exigence d'un motif raisonnable et probable.

Le sénateur Gold : Si vous me permettez une précision, le mémoire que M. Hogg a présenté au comité de la Chambre des communes était daté du 14 septembre 2017, alors, au moins, son analyse est d'actualité.

M. Bryant : Vous parlez de son témoignage?

Le sénateur Gold : Son mémoire adressé au comité permanent.

M. Bryant : Il était fondé sur un article qu'il a écrit en 2010, mais je me trompe peut-être.

Le sénateur Gold : M. Hogg est un constitutionnaliste respecté, le plus éminent de sa génération.

M. Bryant : Oui.

Le sénateur Gold : Même s'il est professeur émérite, il se tient au fait de la loi et de la jurisprudence. Je présume que son opinion est tout à fait éclairée par la jurisprudence et les différents avis quant au poids qu'il faut donner aux éléments de preuve associés à l'efficacité des tests d'haleine aléatoires.

M. Bryant : Infaillible?

Le sénateur Gold : Non, personne n'est infaillible.

Mr. Bryant: Right.

Ms. Pentz: What is concerning is that when we look at the studies from other jurisdictions it's difficult. We are looking at Australia and other countries and saying that we can replicate those results here.

There are a lot of reasons why it won't work here. Part of it is because of the nature of our country and our population. Stats show that in metropolitan cities there's a higher incidence of impaired driving. We have to look at all the specific factors that are unique to our country.

Australia is always seen as the poster child for this, but we have to look at the resources they deployed. Studies show that in Australia they did a significant number of samples. They tested one-third of all drivers in a year. That would translate to three million drivers tested in Canada and 82,000 tests a day in Ontario alone.

We can imagine the resources required for that, and we don't have the resources. If we don't have the resources to implement the program properly, any sort of deterrent effect will not be achieved.

Senator Gold: I stand to be corrected on this, but we've heard testimony to the effect that the government does not expect the same drop-off in impaired driving as in Australia because we're starting from a different point. Nonetheless, at least in their analysis of it, there will be a significant drop-off and a significant number of lives saved.

In an attempt to compare apples to apples, they have taken that into account. Is that your understanding as well?

Ms. Pentz: I think they've certainly tried to. I am not sure if it has been successful.

[*Translation*]

Senator Carignan: My question is addressed all of our witnesses. I also have trouble with the limit as such, because of the evidence we hear about the lack of scientific data to establish a distinction between the limit and impaired faculties. I am worried about the accumulation of situations and the chain of events.

Let's take the example of a police officer who stops someone. He will ask him to submit a sample in order to detect cannabis. The offence occurs in the two hours after he stops driving. At least two hours may have gone by. The person is asked for a saliva sample which is inserted into a device. The device detects

M. Bryant : Exactement.

Mme Pentz : Ce qui est préoccupant, c'est que, lorsque nous regardons les études réalisées dans les autres administrations, ça ne va pas de soi. Nous regardons ce qui se passe en Australie et dans d'autres pays et nous affirmons pouvoir reproduire ces résultats, ici.

Il y a beaucoup de raisons pour lesquelles la même démarche ne fonctionnera pas ici, et c'est en partie en raison de la nature de notre pays et de notre population. Les statistiques montrent que, dans les grandes métropoles, il y a une incidence plus marquée des cas de conduite avec facultés affaiblies. Il faut regarder tous les facteurs précis uniques à notre pays.

L'Australie a toujours été vue comme un modèle dans ce dossier, mais il faut voir les ressources que les Australiens ont déployées. En effet, les études révèlent que, en Australie, ils ont prélevé un grand nombre d'échantillons et ont testé le tiers des conducteurs en un an. Cela se traduirait par 3 millions de conducteurs testés au Canada et 82 000 tests par jour en Ontario seulement.

On peut imaginer les ressources requises pour un tel effort, et nous ne les avons pas. Si nous n'avons pas les ressources pour bien mettre en œuvre le programme, nous n'obtiendrons pas un quelconque effet dissuasif.

Le sénateur Gold : Vous me corrigerez si j'ai tort, mais nous avons entendu des témoignages selon lesquels le gouvernement ne s'attend pas à la même diminution du nombre de conducteurs avec facultés affaiblies qu'en Australie parce que la situation de départ est différente. Malgré tout, du moins, c'est ce qui ressort de l'analyse, il y aura une importante diminution du nombre de conducteurs avec les facultés affaiblies, et on pourra sauver beaucoup de vies.

Afin de comparer des pommes avec des pommes, les responsables ont tenu compte de tout ça. Est-ce ainsi que vous comprenez les choses vous aussi?

Mme Pentz : Je crois vraiment qu'ils ont tenté de le faire, mais je ne suis pas sûre qu'ils aient réussi.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Ma question s'adresse à l'ensemble de nos témoins. J'ai aussi des difficultés avec la limite en soi, en raison de la preuve qu'on entend sur l'absence de données scientifiques faisant la distinction entre limite et facultés affaiblies. Je m'inquiète devant le cumul de situations et la chaîne d'évènements.

Prenons l'exemple d'un policier qui arrête un individu. Il va lui demander de soumettre un échantillon aux fins de dépistage du cannabis. L'infraction se produit dans les deux heures suivant le moment où il a cessé de conduire. Deux heures au moins se sont peut-être écoulées. On lui demande un échantillon de salive,

the presence of a substance, but not the quantity. How can we have reasonable grounds to believe that there is an offence in the presence of five nanograms if the device does not measure the quantity?

So the officer concludes that there is an offence, and then the investigation proceeds a bit further. The individual is asked for a blood sample. So now the person has stopped driving for more than three hours. According to certain studies, we know that the level of THC in the blood may drop by 75 per cent in 30 minutes. We still have not seen the link between the blood sample and the offence. Afterwards, we have an offence prescribed by regulations. I have not often seen criminal offences where the *actus reus* was in the regulations rather than in an act adopted by Parliament.

Correct me if I am mistaken, but I think that this way of doing things is completely arbitrary. We are creating a false sense of security due to the fact that a law exists. However, the principle will be rhetorical, as the accumulation of arbitrary circumstances and irrational elements will mean that the courts will annul that part of the proceedings.

[*English*]

Mr. Bryant: Exactly, I would say, whether or not what you just described falls within the Constitution and if Professor Hogg is correct that it is constitutional.

[*Translation*]

Senator Carignan: Professor Hogg has not provided an opinion on this.

[*English*]

Mr. Bryant: I realize that. Regardless, that doesn't mean necessarily that it is an excellent policy. Instead, whether or not it complies with the Charter, the point is it engages in the kind of leaps of logic that you've referred to in your question, and I agree with you.

[*Translation*]

Senator Carignan: On the threshold issue, experts have told us that the device will detect three types of THC, but will not detect opioids, because too many people take medication and we run the risk of having too many false positives. Is there not a type of discrimination there against those who take cannabis for medical reasons, and those who take another, opioid-based product, given that they will not be the subject of tracking?

qu'on insère dans un appareil. L'appareil détecte la présence d'une substance, mais pas la quantité. Comment peut-on avoir un motif raisonnable de croire qu'il y a infraction en présence de cinq nanogrammes si l'appareil n'en mesure pas la quantité?

On arrive à la conclusion qu'il y a infraction, donc on pousse l'enquête un peu plus loin. On demande alors une prise de sang. Voilà maintenant plus de trois heures que la personne a cessé de conduire. Selon certaines études, on sait que le taux de THC dans le sang peut chuter de 75 p. 100 en l'espace de 30 minutes. Or, on ne voit toujours pas de lien entre la prise de l'échantillon de sang et l'infraction. Par la suite, on arrive à une infraction prévue par règlement. Je n'ai pas souvent vu d'infraction criminelle où l'*actus reus* était prévu par règlement plutôt que par une loi adoptée par le Parlement.

Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois que cette façon de faire est complètement arbitraire. On crée un faux sentiment de sécurité du fait qu'une loi existe. Toutefois, le principe ne sera que théorique, car le cumul de circonstances arbitraires et d'éléments irrationnels fera en sorte que les tribunaux annuleront cette partie.

[*Traduction*]

M. Bryant : Exactement, je dirais, et ce, peu importe si ce que vous venez de décrire respecte la Constitution et si M. Hogg a raison de dire qu'une telle mesure est bel et bien constitutionnelle.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Le professeur Hogg n'a pas donné d'opinion à ce sujet.

[*Traduction*]

M. Bryant : Je comprends. Peu importe, cela ne signifie pas nécessairement que c'est une excellente politique. Je dirais plutôt que, peu importe si la mesure est conforme à la Charte, cela exige le genre de faute de logique que vous avez mentionné dans votre question, et je suis d'accord avec vous.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Sur la question du seuil, des experts nous ont dit que l'appareil va détecter le THC en trois familles, mais n'indiquera pas celle des opiacés, car trop de personnes prennent des médicaments et on risque de se retrouver avec un trop grand nombre de faux positifs. N'y a-t-il pas une sorte de discrimination qui est engendrée entre ceux qui prennent du cannabis à des fins médicales et ceux qui prennent un autre produit à base d'opiacés, étant donné que ces derniers ne feront pas l'objet de dépistage?

[*English*]

Ms. Pentz: These are the types of arguments the CBA is concerned will be raised and will create considerable backlog despite the fact the goal is to streamline the process. We are concerned about these types of arguments in court.

I think the intent was to try to mirror the alcohol provisions where we have the roadside screening which gives the grounds to make the breath demand. It is difficult to compare alcohol and drugs in that regard.

Mr. Palangio: I think the evidence before this committee has established, at least as of today, that the oral fluid screening devices will not provide grounds to go further. They do not provide evidence of impairment, or a correlation between what is in the blood.

Having a drug in your saliva is not an offence. For officers to move forward to make an arrest and make a further investigatory demand, they need reasonable grounds to believe an offence has been committed.

Mr. Bebbington: With all of the undoubted constitutional litigation and the delay that all of the factors you have referred to will cause, one also has to consider the great confusion in the mind of the public.

It's extremely hard to understand how this could help to combat a potential risk of drug-impaired driving. We agree with your points.

Senator Eaton: Alcohol is subject to mandatory testing but drugs are not. The THC limits for Criminal Code offences are set in regulation. It looks like the law is ahead of the science.

Am I right about that? If so, what are the legal ramifications?

Mr. Palangio: I think that's probably fair.

Senator Eaton: Science is chasing the legislation. I have another question to which you could reply more fulsomely, perhaps.

The mandatory alcohol screening applies only to motor vehicles and not to conveyances such as aircraft or trains. I would think the risks are greater with some of these conveyances that are carrying many passengers or hazardous materials. Why wouldn't they be included in the mandatory alcohol testing?

[*Traduction*]

Mme Pentz : L'ABC craint que ce sont les types d'arguments qui seront soulevés et qui créeront beaucoup de retards, malgré le fait que l'objectif est de rationaliser le processus. Nous sommes préoccupés par ces types d'arguments qui seront présentés devant les tribunaux.

Je crois que l'intention était de prendre les dispositions liées à l'alcool comme modèle. Cependant, dans le cas de l'alcool, il y a des contrôles routiers qui permettent de cerner des motifs de demander un échantillon d'haleine. C'est difficile de comparer l'alcool et les drogues à cet égard.

M. Palangio : Je crois que les données probantes soumises au comité ont permis d'établir — du moins les données reçues jusqu'à présent — que les dispositifs de dépistage salivaires ne fourniront pas de motif valable d'aller plus loin. Ils ne fournissent pas d'élément de preuve de facultés affaiblies, et il n'y a pas de corrélation entre les résultats et ce qu'il y a dans le sang.

La présence de drogue dans la salive n'est pas une infraction. Pour que les agents aillent de l'avant, arrêtent la personne et poussent l'enquête plus loin, ils ont besoin de motifs raisonnables de croire qu'une infraction a été perpétrée.

M. Bebbington : Étant donné tous les litiges constitutionnels et les retards que tous les facteurs que vous avez mentionnés causeront sans doute, il faut tenir compte de la grande confusion que cela créera dans l'esprit des gens.

C'est extrêmement difficile de comprendre en quoi cela pourrait aider à combattre le risque potentiel de conduite avec les facultés affaiblies par la drogue. Nous sommes d'accord avec les points que vous soulevez.

La sénatrice Eaton : L'alcool fait l'objet de dépistage obligatoire, mais pas les drogues. Les limites de THC associées aux infractions prévues au Code criminel sont établies dans un règlement. On dirait bien que la loi devance la science.

Ai-je raison? Dans l'affirmative, quelles sont les ramifications juridiques?

M. Palangio : Je crois que votre évaluation est probablement assez juste.

La sénatrice Eaton : La science a du retard sur la législation. J'ai une autre question à laquelle, j'espère, vous pourrez fournir une réponse plus étoffée.

Le dépistage obligatoire de l'alcool s'applique seulement dans le cas des véhicules motorisés, et pas aux moyens de transport comme les avions et les trains. Selon moi, les risques liés à ces moyens de transport sont plus importants puisqu'ils transportent beaucoup de passagers ou des matières dangereuses. Pourquoi ne

Mr. Bryant, are you exploding with rage at the thought of a pilot being mandatorily tested?

Mr. Bryant: No. Higher responsibilities go with those particular professions, meaning that there are drug testing and alcohol testing regimes in place for them.

Senator Eaton: There are already.

Mr. Bryant: That's right. Also, the criminal negligence offences would capture all manner of such conduct by a pilot in that case. I believe that's why the focus was on drivers.

Senator Eaton: Does anyone else have anything to add?

Mr. Palangio: In our brief we recommended that this committee amend to provide that the mandatory alcohol screening would apply to operators of all conveyances.

Senator Eaton: That's what I thought.

Senator McIntyre: Thank you all for being here today and answering our questions.

I have a question about the interlock system. The interlock device is an option that the court can allow immediately upon sentencing. It has a positive and a negative side.

On the positive side, if one enters a plea of guilty, my understanding is that in the first 90 days one can take advantage of the system and get his or her licence back.

On the negative side, my understanding is that it applies more to individuals who are financially well off. In other words, it is an expensive program.

With that said, and taking into account disparate income levels and fairness, do you think we should be looking at the mandatory minimum prohibition for the purpose of determining if there could be an exception built into the system to allow certain individuals to keep working, keep their jobs or do other valuable things under other strict conditions?

Ms. Pentz: Certainly, a way to ensure people can continue with their employment as long as we're satisfied that they will not be committing any further offences of impaired driving should be encouraged.

pas avoir inclus ces moyens de transport dans la disposition sur le dépistage obligatoire de l'alcool?

Monsieur Bryant, êtes-vous enragé à l'idée qu'un pilote fasse l'objet d'un dépistage obligatoire?

M. Bryant : Non. Ces professions précises sont associées à de plus grandes responsabilités, ce qui signifie qu'il y existe déjà des régimes de dépistage des drogues et de l'alcool auxquels ces personnes sont soumises.

La sénatrice Eaton : Il y en a déjà?

M. Bryant : C'est exact. De plus, les infractions de négligence criminelle engloberaient tous les comportements du genre affichés par un pilote, dans ce cas-ci. Je crois que c'est la raison pour laquelle l'accent a été mis sur les conducteurs.

La sénatrice Eaton : Quelqu'un d'autre veut-il ajouter quoi que ce soit?

M. Palangio : Dans notre mémoire, nous recommandons au comité de modifier le projet de loi pour s'assurer que le dépistage obligatoire de l'alcool s'applique aux opérateurs de tous les moyens de transport.

La sénatrice Eaton : C'est ce que je pensais.

Le sénateur McIntyre : Merci à vous tous d'être là aujourd'hui et de répondre à nos questions.

J'ai une question au sujet des antidémarreurs. Les antidémarreurs sont une option qu'un tribunal peut imposer immédiatement au moment du prononcé de la sentence. Il y a un aspect positif et un aspect négatif.

L'aspect positif, si je ne m'abuse, c'est que, si une personne plaide coupable, durant les 90 premiers jours, elle peut utiliser un tel système pour récupérer son permis.

L'aspect négatif, c'est que, si je ne me trompe pas, cette option est surtout accessible aux personnes financièrement aisées. En d'autres mots, c'est un programme dispendieux.

Cela dit, et compte tenu des différents niveaux de revenu et de l'équité, croyez-vous que nous devrions réfléchir à l'interdiction de conduire minimale obligatoire afin de déterminer s'il faudrait inclure une exception dans le système pour permettre à certaines personnes de continuer à travailler, de conserver leur emploi ou de faire d'autres choses importantes moyennant d'autres conditions strictes?

Mme Pentz : Assurément, il faudra encourager une façon de permettre aux gens de continuer à travailler tant que nous sommes convaincus qu'ils ne conduiront plus avec les facultés affaiblies.

You are quite right. It's an expensive proposition and it's only those with money that can currently take avail of that process. Unless there is some investment perhaps in a less expensive type of equipment, I don't know there's any other way around that.

Mr. Bryant: We could not even imagine right now the many other fact situations that will be facing the courts. The problem with mandatory minimums is that it completely removes the ability of the judge to tailor the punishment to the offence.

As has been referred to, not by myself but by my friend representing the Crown attorneys, the point was technicalities, as he referred to them. They will continue to be pursued by defence counsel, and it's because of the mandatory minimums. It is because of the complete absence of any alternative than the one in which they must go to trial. There's zero incentive for pleading guilty under mandatory minimums.

We will continue to get what some consider to be facetious arguments which will inevitably become part of the jurisprudence. The courts don't like mandatory minimums, and they will try to find ways to get around them. Better that we make an amendment, as you propose, to put in the word "presumptive" instead of "mandatory."

Senator McIntyre: Yes, we have mandatory minimum penalties but we also have mandatory minimum prohibition.

What I am referring to is mandatory minimum prohibition. This is really the crux of the matter as far as the interlock system is concerned.

Mr. Bebbington: It always surprises me that as a society we're not prepared to consider further use of the interlock ignition devices, often because if we require manufacturers to place them in cars there would be a cost. Yet we're prepared to contemplate and incur the cost of putting people in jail for sometimes long periods of time after the offences occur.

I would suggest it is something that needs to be explored from a variety of perspectives.

Senator Pratte: I also have doubts about the per se limits. However, we have to recognize there is some rationale behind them.

One part of the rationale is that from experience reported by police forces it is more difficult to detect drug-impaired drivers. It is more difficult to charge them and, if there are charges, it takes longer to process those charges in court.

Vous avez tout à fait raison. C'est une option onéreuse, et seules les personnes qui ont assez d'argent y ont actuellement accès. À moins qu'on investisse, peut-être, dans un type d'équipement moins onéreux, je ne crois pas qu'il y a une autre façon de procéder.

M. Bryant : On ne peut même pas imaginer actuellement avec combien d'autres types de situations les tribunaux devront composer. Le problème des peines minimales obligatoires, c'est qu'elles éliminent complètement la capacité du juge d'adapter la peine à l'infraction.

Comme cela a déjà été dit — pas par moi, mais par mon collègue qui représente les avocats de la Couronne —, le point, c'est ce qu'il a appelé les subtilités. Les avocats de la défense continueront de s'en servir, et ce, en raison des peines minimales obligatoires. C'est en raison de l'absence complète de solutions de rechange au procès. Il n'y a aucun incitatif à plaider coupable lorsqu'il y a des peines minimales obligatoires.

Il continuera d'y avoir ce que certains considèrent être des arguments facétieux qui, inévitablement, finiront par faire partie de la jurisprudence. Les tribunaux n'aiment pas les peines minimales obligatoires, et ils trouveront des façons de les contourner. Il est préférable d'apporter une modification, comme vous le proposez, et de remplacer le mot « obligatoire » afin de parler plutôt de « présumée ».

Le sénateur McIntyre : Oui, il y a les peines minimales obligatoires, mais il y a aussi l'interdiction de conduire minimale obligatoire.

Ce dont je parle, c'est l'interdiction de conduire minimale obligatoire. C'est vraiment le nerf de la guerre en ce qui concerne l'antidémarreur.

M. Bebbington : Je suis toujours surpris de voir que notre société est réticente à utiliser davantage les antidémarreurs, tout bonnement parce qu'il coûterait plus cher d'exiger des fabricants qu'ils les installent dans les voitures. Par ailleurs, nous ne semblons avoir aucun problème à assumer le coût de l'incarcération — parfois à long terme — des contrevenants.

Selon moi, il faut étudier la question sous plus d'un angle.

Le sénateur Pratte : J'ai aussi des doutes à propos des limites légales. Malgré tout, je dois admettre qu'ils s'appuient sur une certaine logique.

D'ailleurs, l'expérience des policiers qui affirment qu'il est plus difficile de reconnaître les signes qu'un conducteur a les facultés affaiblies par la drogue vient renforcer cette logique, jusqu'à un certain point. Il est difficile de porter des accusations contre eux, et même ensuite, les procédures judiciaires prennent longtemps avant d'aboutir.

From statistics reported by Statistics Canada, those charges result in fewer guilty verdicts. That's obviously a problem which per se limits might address successfully or not.

If not through per se limits, how do we address this challenge of less detection, fewer charges and fewer guilty verdicts for drug-impaired drivers?

Mr. Boillat-Madfouny: The CCJA would say we're not necessarily against that approach of per se offences. It is just that presently the evidence is not there yet. That's why we recommend to delay it.

For different reasons, you cannot import the logic that we have regarding alcohol-impaired driving to drug-impaired driving, specifically THC-impaired driving. There are many differences. For instance, THC blood concentrations do not adequately portray proximity to use the same way it does for alcohol, or the presence of THC in the driver's blood does not reflect psychoactive influence the same way the presence of alcohol does. These per se offences presume that cannabis impairment and THC impairment equate to road dangerousness, which is not yet proven.

We're saying that we have to wait until we have evidence and science that give a valid basis to these types of offences which have great consequences to someone who is declared guilty. Even under a summary offence, the consequences of having criminal convictions are huge.

If there's no impairment, if you're not even dangerous on the road, why would you have to be subjected to these consequences?

Senator Pratte: I am not here to argue with you, but one of the problems is who decides when there's enough science.

For instance, the Drugs and Driving Committee of the Canadian Society of Forensic Science apparently recommended to the government those limits, and the government decided to accept their recommendations.

That's one committee. Is that enough science or not? I don't know.

Mr. Bryant: I would suggest, under the circumstances, that it ought to be left to the court to decide, for the court to assess the science, to the court to assess what are the arguments, and for the

Selon Statistique Canada, ce genre d'accusations mènent à un verdict de culpabilité dans peu de cas. C'est clairement un problème, et les limites légales sont susceptibles de le régler.

Le faible taux de détection, d'accusations et de déclarations de culpabilité pose un problème dans notre lutte contre la conduite avec capacités affaiblies par la drogue. Si nous n'utilisons pas de limites légales, comment pouvons-nous régler ce problème?

M. Boillat-Madfouny : Je dirais que l'ACJP n'est pas nécessairement opposée à l'établissement d'infractions reposant sur des limites légales. Seulement, nous n'avons pas de données probantes sur lesquelles nous appuyer présentement. Voilà pourquoi nous recommandons d'attendre.

Diverses raisons font que nous ne pouvons pas appliquer la même logique à la conduite avec capacités affaiblies par la drogue comme nous le faisons avec la conduite avec facultés affaiblies par l'alcool, en particulier lorsqu'il est question de THC. Les deux diffèrent de nombreuses façons. Par exemple, la concentration de THC dans le sang ne reflète pas bien le temps écoulé depuis le moment où la substance a été consommée, contrairement à l'alcool. La présence de THC dans le sang d'un conducteur ne veut pas dire qu'il ressent encore l'effet psychoactif de la substance, à l'inverse de l'alcool. En établissant des infractions reposant sur les limites légales, on tient pour acquis que l'affaiblissement des facultés par le cannabis et le THC augmente la dangerosité sur la route, ce qui n'est pas encore prouvé.

Nous recommandons d'attendre que les études scientifiques produisent des données probantes qui pourront servir de fondement à l'établissement de ce genre d'infractions, lesquelles sont lourdes de conséquences lorsque la personne est déclarée coupable. Même lorsqu'il s'agit d'un délit mineur, une condamnation au criminel a des conséquences dramatiques.

Pourquoi devrait-on exposer les gens à ce genre de conséquences si leurs capacités ne sont pas affaiblies, s'ils ne sont pas dangereux sur la route?

Le sénateur Pratte : Je ne veux pas remettre en question votre jugement, mais qui décide du moment où ils auront suffisamment d'études? C'est un problème.

Par exemple, le Comité des drogues au volant de la Société canadienne des sciences judiciaires a, semble-t-il, recommandé ces limites au gouvernement, et le gouvernement a décidé de les accepter.

Mais ce n'est qu'un seul comité, alors qui peut dire si nous avons besoin de davantage d'études scientifiques? Je ne sais pas.

M. Bryant : Je dirais, étant donné les circonstances, que les tribunaux devraient trancher : les tribunaux devraient examiner les données scientifiques, peser les arguments et prendre en

court to hear from an expert and allow for cross-examination of the expert.

Through that process, until such time as science is at a level where Parliament can be confident that per se will be both reliable and constitutional, we continue to let the courts make that decision.

Mr. Bebbington: Parliament decides. The courts will decide if the question is posed in the context of a real case, but before we get there the question is whether you're satisfied with the science.

We're not suggesting there isn't good science and hard work being done. We don't believe it's there yet for the purposes of the certainty required for a criminal prohibition with the consequences of a criminal conviction.

I must say, with respect, you get a chance to decide that in this context, whether you're convinced by the science. I believe you've heard evidence on both sides.

Mr. Palangio: There is no evidence for taking the blood sample within two hours, which is a requirement for the per se offence. If the blood sample is taken outside of two hours, it will not be admissible to prove the per se offence.

For that reason, the bill has also beefed up the provisions having to do with DRE officers by making their opinion admissible, which is the opening the Supreme Court identified in *Bingley*, and by introducing a presumption, rebuttable of course, that if you find the drug in the bodily fluid, it's deemed to be the drug causing impairment.

There are two things going on. It's not just the drug per se level. It's also beefing up the DRE provisions.

Senator Batters: From many of you today we've heard significant concerns. In your considered opinions, you find the random alcohol testing provisions in this bill to be highly likely to violate the Charter.

Ms. Pentz, when you testified before the House of Commons Justice Committee talking about mandatory roadside screening, you said:

considération les témoignages et permettre les contre-interrogatoires par des experts.

D'ici à ce que le Parlement soit convaincu que les études scientifiques pour l'établissement des limites légales sont fiables et conformes à la Constitution, nous devrions laisser les tribunaux trancher.

M. Bebbington : C'est au Parlement de décider. Les tribunaux devront trancher la question si elle survient dans le cadre d'une véritable affaire, mais il faut avant tout décider si les données probantes sont satisfaisantes.

Nous ne remettons pas en question l'excellence des études scientifiques et du travail acharné qui sont accomplis, mais, selon nous, il n'y a pas de certitude encore assez solide pour établir une interdiction pénale qui pourrait mener à une condamnation criminelle.

Respectueusement, c'est à vous que revient la décision de conclure que les études sont convaincantes. Vous avez entendu les arguments des deux côtés.

M. Palangio : Une exigence prévue pour accuser quelqu'un d'une infraction reposant sur une limite légale est que l'échantillon de sang doit avoir été prélevé dans les deux heures, même s'il n'y a aucune donnée probante par rapport à cela. Si l'échantillon de sang a été prélevé après un délai de deux heures, il ne peut pas être utilisé comme élément de preuve pour une infraction reposant sur une limite légale.

C'est pour cette raison que le projet de loi a également renforcé les dispositions relatives aux experts en reconnaissance de drogues de façon à ce que leur avis soit admissible devant les tribunaux. La Cour suprême s'est penchée sur la question dans l'arrêt *Bingley*, la présomption — réfutable, bien sûr — selon laquelle si on détecte la présence d'une drogue dans un fluide corporel, on peut tenir pour acquis que c'est ce qui affaiblit les facultés.

Donc, on s'attaque au problème sur deux fronts : avec les limites légales pour la drogue et avec le renforcement des dispositions relatives aux ERD.

La sénatrice Batters : Beaucoup d'entre vous aujourd'hui se sont dits très préoccupés de la situation. Vous avez mûrement réfléchi à la question, et, selon vous, les dispositions relatives aux tests aléatoires de dépistage de la consommation d'alcool prévus dans ce projet de loi vont très probablement à l'encontre de la Charte.

Madame Pentz, vous avez témoigné devant le Comité permanent de la justice de la Chambre des communes au sujet du dépistage obligatoire en bordure de la route; vous avez dit, je cite :

> . . . the essence of the CBA's objection is that it is random testing. We view this as a violation of section 8 of the charter and believe it would not withstand constitutional challenge.

In your brief, you said:

> Random breath testing (RBT) is likely to lead to more Charter litigation, absorbing significant system resources without substantial results.

You also said in your brief that you don't find it would likely meet the *Oakes* test as not being minimally impairing.

CCLA indicated in their brief:

> In CCLA's view, the mandatory implementation of random breath testing in Canada would constitute an unreasonable search and seizure in violation of s. 8 of the Charter.

I found your quote today, Mr. Bryant, when you said that this was "the most illiberal of bills" to be something that I would have expected this particular government to give a bit of pause to, but apparently not.

I am wondering if, perhaps Ms. Pentz and Mr. Bryant could tell us about the effect they would expect the major amount of litigation we would likely see from all of these potentially unconstitutional provisions to have on the criminal court delay crisis in Canada.

Ms. Pentz: What we will basically have is that everyone who is subject to a sample being given by mandatory test will be challenging that. You can imagine how many will be going through the courts. Those will then go up to the Court of Appeal level, the Supreme Court of Appeal, and ultimately the Supreme Court of Canada.

Not only will it delay and clog our provincial court and appeal courts system, but it will have a significant effect on other cases going through the system.

At the end of the day, we don't view there being any merit to the proposal. We don't view that it is worth the risk of clogging up the system as we anticipate will happen.

Senator Batters: Perhaps Mr. Bryant you could comment on that.

Mr. Bryant: I am not going to repeat what was said. I agree with what was said, but I wanted to add that whether it is constitutional will ultimately be determined by the courts and

> [...] essentiellement, l'objection de l'ABC, c'est qu'il s'agit de tests aléatoires. Selon nous, il s'agit d'une violation de l'article 8 de la Charte et nous croyons que cette disposition ne résistera pas à une contestation constitutionnelle.

Dans votre mémoire, il est écrit :

> Les tests d'haleine aléatoires (THA) ouvrent la porte à des contestations fondées sur la Charte qui engorgeraient le système sans produire de résultats tangibles.

Vous avez aussi écrit dans votre mémoire qu'il se pourrait fort bien que le critère de la peine minimale établi dans l'arrêt *Oakes* ne soit pas respecté.

Pour sa part, l'ACLC a indiqué ceci dans son mémoire :

> De l'avis de l'ACLC, la mise en œuvre obligatoire des contrôles d'haleine aléatoires au Canada constituerait une fouille et une saisie abusives en violation de l'article 8 de la Charte.

Monsieur Bryant, je me serais attendu à ce que votre témoignage d'aujourd'hui, lorsque vous avez dit qu'il s'agissait du « projet de loi le plus attentatoire qui soit » aurait suffi à faire réfléchir le gouvernement actuel, mais il semble que je me sois trompée.

Madame Pentz, monsieur Bryant, peut-être pourriez-vous nous parler des effets probables de toutes ces dispositions potentiellement inconstitutionnelles. L'explosion de poursuites judiciaires qui va en découler va sûrement accentuer la crise des longs délais judiciaires qui sévit au Canada.

Mme Pentz : En résumé, quiconque fait l'objet de dépistage obligatoire et est forcé de fournir un échantillon pourra contester. Vous vous imaginez bien le nombre d'affaires qui vont engorger les tribunaux, sans parler de la Cour d'appel ensuite, puis de la Cour d'appel fédérale, et finalement de la Cour suprême du Canada.

Cela va non seulement causer des retards attribuables à l'engorgement des tribunaux provinciaux et des tribunaux d'appel, mais aussi avoir un impact énorme sur les autres affaires en instance.

Fondamentalement, nous ne croyons pas au bien-fondé de cette proposition. Le jeu n'en vaut pas la chandelle si nous risquons de congestionner le système, comme cela va probablement arriver.

La sénatrice Batters : Monsieur Bryant, peut-être pourriez-vous aussi commenter.

M. Bryant : Je ne veux pas répéter ce qui a déjà été dit, même si je suis d'accord. Je veux toutefois ajouter que la constitutionnalité des dispositions sera décidée, au bout du compte, par les tribunaux. Ensuite, en théorie, la question sera

then, in theory, sent back to Parliament. It's a dialogue, as Professor Hogg has said, between Parliament and the judiciary.

My point would emphasize more the impact the bill will have on communities and not the Charter status of the bill. It will be an extremely divisive bill, perhaps unintentionally by the government when people are ordered by the police to provide a breath sample or a urine sample in circumstances where they have been pulled over when nothing has happened and there's no reasonable and probable cause.

In the current context or the current era of racial profiling, carding and the treatment of Indigenous people, which we will hear about late, it is an extremely sensitive issue. This is the worst time in which to be introducing anything that has the word "mandatory" in it when it comes to the enforcement of the law.

Senator Batters: Mr. Palangio, thank you for providing some suggested amendments to minimize court time and court delays. I know you would know that our Legal Committee did a major study on criminal court delays, so we're keenly interested in this issue.

Could you explain what you would consider to be the most important amendment you would like to see made to this bill on behalf of your organization?

The Chair: You might want to think about it, and I can come back to you.

Mr. Palangio: I'll think about it. I did mention three in my opening remarks.

If I were to point to one or two, certainly it would be the readback provision, ensuring that it's clear that it's 20 or more milligrams of alcohol and the disclosure provisions. Dr. Mayers testified about the exception messages or error messages. Pretty much, the ones in the brief are the most important; but if I had to pick two, it would be those.

Senator Boniface: My question is for Mr. Palangio. I am interested in the mandatory alcohol screening.

In the number of stops that police do, we have heard that as many as 30 per cent of the drivers may actually get away because of the time and opportunity that officers have.

In the work you've done in the committee and you have the practical experience on the ground around the potential for mandatory alcohol screening, I would be interested in your comments in terms of how that may affect public safety for the rest of the people travelling on the road. That would be my first question.

renvoyée au Parlement. Comme M. Hogg l'a dit, le processus prévoit un dialogue entre le Parlement et le système judiciaire.

Je tiens surtout à mettre l'accent moins sur la Charte, et davantage sur l'impact que le projet de loi aura sur les collectivités. Ce projet de loi risque de semer énormément de discorde, même si ce n'est pas l'intention du gouvernement, parce que la police va pouvoir obliger des gens à fournir un échantillon d'haleine ou un échantillon d'urine dans le cadre d'un contrôle routier, même sans raison ni motifs valables.

Dans notre société et à notre époque, le profilage racial, les contrôles d'identité et la discrimination contre les Autochtones — qui ressort toujours un peu plus tard — sont des problèmes extrêmement délicats. Il n'y a pas de pire moment pour introduire quelque chose qu'on dit « obligatoire » relativement à l'application de la loi.

La sénatrice Batters : Maître Palangio, je vous remercie des amendements que vous nous avez suggérés afin de réduire la durée du processus judiciaire et les retards. Vous savez sûrement que notre Comité des affaires juridiques a entrepris une importante étude sur les délais du système de justice pénale; vous comprenez donc à quel point nous nous intéressons à la question.

Pourriez-vous nous expliquer quel est, selon votre organisation, l'amendement le plus important que nous pourrions apporter au projet de loi?

Le président : Si vous voulez réfléchir, vous pourrez répondre plus tard.

M. Palangio : Je vais y réfléchir. J'en ai mentionné trois dans ma déclaration préliminaire.

Si j'avais à choisir une ou deux dispositions, ce serait celle de la relecture des résultats pour s'assurer que l'alcoolémie était de 20 milligrammes ou plus et celles sur la divulgation. M. Mayers est déjà venu témoigner à propos des messages indiquant une anomalie ou une erreur du dispositif. Bref, les modifications proposées dans le mémoire sont les plus importantes, mais si j'avais à en choisir deux, ce serait celles-là.

La sénatrice Boniface : Ma question s'adresse à M. Palangio. C'est à propos du dépistage obligatoire.

D'après ce que nous avons entendu, jusqu'à 30 p. 100 des conducteurs subissant un contrôle policier s'en sortent parce que les agents de police manquent de temps et de moyens.

Étant donné le travail que vous avez accompli pour le comité et l'expérience que vous avez acquise sur le terrain par rapport au dépistage obligatoire, je serais curieuse d'entendre vos commentaires à propos de l'incidence que cela pourrait avoir sur la sécurité publique et la sécurité des autres personnes sur la route. C'est ma première question.

Mr. Palangio: I think Chief Superintendent Cox, when he was here the other day, did a very good job of describing what mandatory alcohol screening is not. It's not a new stopping power.

M. Palangio : Le surintendant principal Charles Cox est venu témoigner l'autre jour, et je crois qu'il a très bien exposé les lacunes du dépistage obligatoire. Il ne s'agit pas d'un nouvel outil de contrôle.

Depending on what study you look at, the range can be as low as 30 per cent but it can be higher than that.

D'une étude à l'autre, la proportion peut être aussi basse que 30 p. 100, mais elle peut aussi être plus élevée.

There is the ability to smell alcohol, big surprise. People sometimes deny to the police when asked if they've been drinking. Those people get through, whether it's a roadblock or a random stop on the side of the road. We think the evidence is overwhelming that that is not an effective way of determining whether or not a person has alcohol in their body.

Ne soyez pas surpris, mais on peut sentir l'alcool. Il y a des gens qui vont mentir à la police lorsqu'on leur demande s'ils ont consommé de l'alcool. Ces personnes vont passer le contrôle routier, que ce soit un barrage ou un contrôle aléatoire en bordure de la route. Selon nous, les données montrent très clairement que ce n'est pas une façon efficace de déterminer si une personne a bel et bien consommé de l'alcool.

With mandatory alcohol screening, you take only that aspect out of the current demand, coupled with public awareness about the ability of the police officers, especially when we're bringing in a new impairing drug and legalizing it. Publicizing that would have a huge deterrent effect on not only on alcohol-impaired driving, which would be fantastic, but also on drug-impaired driving.

Le dépistage obligatoire résout une partie du problème. L'autre partie concerne la sensibilisation du public par rapport à la capacité des agents de police, y compris, tout spécialement, avec l'arrivée et la légalisation d'une nouvelle substance qui affaiblit les capacités. Donc, si on annonce publiquement le dépistage obligatoire, cela devrait avoir un effet dissuasif énorme non seulement sur les personnes qui choisissent de conduire en état d'ébriété — ce qui serait déjà fantastique —, mais aussi sur les conducteurs qui conduisent avec les facultés affaiblies par la drogue.

Senator Boniface: I think you're correct: That's how Chief Superintendent Cox covered it.

La sénatrice Boniface : Je crois que vous avez raison; c'est aussi ce qu'a dit M. Cox.

My second issue is around minimum penalties. I am interested in your perspective, because it's one of the issues we all wrestle with a bit, in terms of the impact you've seen of general deterrence.

Ma deuxième question concerne les peines minimales. J'aimerais avoir votre opinion sur le sujet. Nous avons tous un peu de difficulté par rapport à cette question. Selon votre expérience, les mesures de dissuasion du public ont-elles un impact?

Mr. Palangio: Courts have said for 30 or 40 years now that impaired driving is a different kind of criminal offence than most other criminal offences. They've recognized it is the type of offence that may be committed by otherwise law-abiding citizens who come from good backgrounds. That's the demographic that is potentially much more liable to be deterred by the possibility of stiff sentences and consequences.

M. Palangio : Les tribunaux affirment depuis maintenant 30 ou 40 ans que la conduite avec facultés affaiblies est une infraction criminelle différente des autres. Les tribunaux se sont rendu compte que ce genre d'infraction peut être commise par de bons citoyens qui sont respectueux de la loi à tout autre égard. Les conséquences et les peines sévères sont plus susceptibles d'avoir un effet dissuasif sur cette catégorie de personnes.

The deterrent aspect of impaired driving law covers more than the penalty phase. Part of it is the certainty of being caught if you're doing it. The second is the certainty of being convicted if you have been caught doing it. The third aspect of it is the certainty of a harsh penalty if you've been convicted of doing it.

L'aspect dissuasif de la loi réprimant la conduite avec facultés affaiblies ne se limite pas à la condamnation : il y a d'abord la certitude de se faire attraper; ensuite, la certitude d'être déclaré coupable; et finalement, la certitude d'être condamné à une lourde peine.

All of that works together, and the courts have recognized that in this area mandatory minimum sentences have had a significant impact in reducing impaired driving.

Tout cela a un effet combiné, et, selon les tribunaux, les peines minimales obligatoires ont aidé à réduire énormément les infractions de conduite avec facultés affaiblies pour cette partie de la population.

Every time Parliament has increased or changed the mandatory minimum penalties, courts have remarked on that. They've noticed that Parliament is increasing the penalties, and then that increases the penalties for the more serious offences too, including bodily harm and causing death.

Les tribunaux ont fait des commentaires là-dessus chaque fois que le législateur a augmenté ou modifié les peines minimales obligatoires. Ils ont remarqué que lorsque le législateur augmentait les peines, il s'ensuivait une augmentation des peines relatives aux infractions plus graves, comme le fait d'infliger des lésions corporelles ou de causer la mort.

Senator Pate: Picking up on Senator Boniface's questions, I liked to ask you a bit more about that in line with my understanding that it's more the certainty of being caught and penalized than necessarily the penalty.

La sénatrice Pate : Pour continuer sur la lancée de la sénatrice Boniface, pourrais-je vous demander d'élaborer un peu? D'après ce que je comprends, la certitude d'être arrêté et déclaré coupable a un effet dissuasif plus important que la seule peine.

In fact, in your submissions you talk about suggesting some possible amendments around treatment options. I am curious as to how often those treatment options, in your experience, are made available to individuals and in what context and how often they would be suggested.

Vous avez d'ailleurs proposé, dans vos observations, des amendements potentiels prévoyant des options de traitement. Je serais curieuse de savoir dans quelle mesure ces options de traitement sont offertes aux personnes, d'après ce que vous en savez, ainsi que dans quel contexte. Les propose-t-on souvent?

The presumption, by the way it's worded, is that it will obviously be the individual initiating, but are there situations you are familiar with where the Crowns have actually initiated that, whether it's indigent individuals or that defence counsel may not know about or sufficiently understand those provisions?

Étant donné la façon dont les dispositions relatives à la présomption sont formulées, il est évident que c'est la personne qui fera la demande, mais êtes-vous au courant de cas où le procureur fait la demande, soit parce que la personne n'en a pas les moyens soit parce que l'avocat de la défense n'est pas au courant de ces dispositions ou ne les comprend pas bien?

Mr. Palangio: Every case is different, depending on what the nature of the evidence is, especially if there has been treatment. The sentencing court will take that into account in deciding what is the proper sentence.

M. Palangio : Chaque affaire est différente, dépendamment des éléments de preuve en question. Le fait que la personne a peut-être subi un traitement joue également pour beaucoup. Le tribunal qui détermine la peine va prendre tout cela en considération pour que la peine soit juste.

Under this bill, for the first time, there is an ability certainly for provinces and territories that did not invoke the curative discharge provisions. About 70 to 75 per cent of the Canadian population did not have that as an available option. Under this bill they would, if there is a treatment program approved by the province they could take advantage of.

Ce projet de loi offre pour la première fois aux provinces et aux territoires d'appliquer les dispositions d'absolution assorties d'un traitement curatif même si cela n'a pas été fait auparavant. De 70 à 75 p. 100 environ de la population canadienne n'avait pas accès à cette option. Le projet de loi leur offre cette possibilité, pourvu qu'il y ait un programme de traitement approuvé par le gouvernement provincial.

Crown attorneys have the discretion to either consent to that or not. That will depend on what the program is, how the person performs in the program, and then, obviously, whatever policies are established by attorneys general across the country.

Les avocats de la Couronne peuvent, à leur discrétion, consentir à cette option ou la contester. Tout dépend de la nature du programme et de l'engagement de la personne. Évidemment, les politiques établies par les procureurs généraux au Canada vont aussi avoir une incidence.

It's no different now with the ability of Crown prosecutors, for example, to bind the hands of the judge by filing a notice of increased penalty because it's their second, third, fourth or fifth offence. That sort of discretion is key to the criminal justice system, which the Supreme Court of Canada has recognized as one of the core aspects of prosecutorial discretion.

Cela est très semblable à ce qu'on voit présentement lorsque les avocats de la Couronne, par exemple, forcent la main des juges en déposant un avis de demande d'une peine plus sévère parce qu'il s'agit de la deuxième, de la troisième, de la quatrième ou de la cinquième infractions. Ce pouvoir discrétionnaire est un élément clé de notre système de justice pénale, et la Cour suprême du Canada a reconnu qu'il s'agit d'un des aspects centraux du pouvoir de poursuite discrétionnaire.

Senator Pate: In your experience, have Crowns ever initiated that even though it's not necessarily part of their responsibility?

Mr. Palangio: I don't know about initiating it. Normally, a defence counsel or someone acting on behalf of the accused or the accused personally would approach the Crown with a proposal or something of that nature, and then every case is decided on its own.

In the absence of that, there would be no reason, necessarily, for the Crown to take the initiative; but I can't say it has never happened.

The Chair: Before I have the privilege to thank you on behalf of senators around the table, I would like to come back to the issue of the constitutionality of the random testing because we're the Legal and Constitutional Affairs Committee.

As you know, when the courts of justice are seized with an issue of constitutionality, sometimes they read our debates and the testimonies that we hear. I would like to get from you, as much as you can, an answer to the major issue in relation to random testing.

Section 8 of the Charter on search or seizure is pretty clear:

> Everyone has the right to be secure against unreasonable search or seizure. Then, of course, there is section 1 on the reasonable limits in a free and democratic society.

I think it was Senator Batters who referred to your testimony, Ms. Pentz or Mr. Bryant, in relation to section 1. It is the old test, the three questions the court will be invited to check in relation to what is reasonable. They will test the objective. They will test the means, and they will test the proportionality.

Could you answer very quickly, in your own way, what would be your way to save random testing in relation to the three criteria that the court will apply to conclude that the bill is constitutional?

Ms. Pentz: I don't think I could, sir. I may be forced to at some time; but at this point in time and on behalf of the CBA, our position is that it is not constitutional. We view this type of random sampling without any rationale or reason to clearly violate the Charter.

The Chair: Mr. Bryant, would you dare to answer?

La sénatrice Pate : Selon votre expérience, cela a-t-il déjà été demandé par des avocats de la Couronne, même si ce n'est pas vraiment leur responsabilité?

M. Palangio : Je ne sais pas. D'ordinaire, l'avocat de la défense ou le représentant de l'accusé ou même l'accusé lui-même fait la proposition à la Couronne ou quelque chose du genre, puis chaque cas est jugé selon ses propres particularités.

Si une autre personne n'en prend pas l'initiative, je ne vois pas vraiment pourquoi la Couronne le ferait, je ne pourrais pas dire que ce n'est jamais arrivé.

Le président : Avant de vous offrir, au nom des sénateurs et des sénatrices ici présents, nos remerciements respectueux, j'aimerais que nous abordions à nouveau la constitutionnalité du dépistage aléatoire. Nous sommes le Comité sénatorial des affaires juridiques et constitutionnelles, après tout.

Comme vous le savez, lorsque les tribunaux doivent trancher une question de constitutionnalité, il leur arrive de lire nos débats et les commentaires de nos témoins. J'aimerais que vous disiez tout ce que vous avez à dire à propos du dépistage aléatoire, puisque c'est une question très importante.

L'article 8 de la Charte sur les fouilles, perquisitions et saisies est explicite :

> Chacun a droit à la protection contre les fouilles, les perquisitions ou les saisies abusives. Il y a aussi, bien sûr, l'article premier sur les limites raisonnables dans le cadre d'une société libre et démocratique.

Je crois que c'était la sénatrice Batters qui a fait le lien entre votre témoignage, madame Pentz ou monsieur Bryant, et l'article premier. Il s'agit de l'ancien critère, les trois questions auxquelles les tribunaux doivent répondre pour juger du caractère raisonnable de quelque chose. Le critère vise l'objectif, les moyens et la proportionnalité.

Je vous prierais de répondre très rapidement, comme bon vous semble. Comment pourrait-on faire en sorte que le dépistage aléatoire résiste aux trois critères que les tribunaux doivent appliquer pour conclure que le projet de loi est constitutionnel?

Mme Pentz : J'ai peur d'avoir à refuser, monsieur. J'y serai peut-être contrainte à un moment ou à un autre, mais pour l'instant, en tant que représentante de l'ABC, je dois dire que notre position est que c'est inconstitutionnel. Selon nous, ce genre de contrôle aléatoire, sans motif ni justification, contrevient clairement à la Charte.

Le président : Monsieur Bryant, oserez-vous répondre?

Mr. Bryant: The same position. I couldn't offer an amendment. This is an alternative to the status quo, and the status quo represents a more closely tailored and proportionate effort to apply section 1.

Therefore, I don't see what could be between no cause and no warrant and having some reasonable and probable cause. Maybe a little reasonable and probable cause would be better than mandatory and random testing.

The Chair: I thank my honourable colleagues and all of the guests who appeared today in our first panel.

I will ask you to leave the table as fast as possible because we are already late and we still have a group of four guests to testify. If you can be quick, I would appreciate it.

It's my pleasure to welcome from the Criminal Lawyers' Association, Michael Edelson, Member and Lawyer, Edelson and Friedman LLP, and Leo Russomanno, Ottawa Director and Lawyer. You're familiar witnesses around this table. It's a pleasure to welcome you today.

Also with us from the Canadian Council of Criminal Defence Lawyers, Adam Steven Boni; from the Indigenous Bar Association, Josephine A. de Whytell, Barrister and Attorney-at-Law; and from Aboriginal Legal Services, Jonathan Rudin. You know the procedure. I don't need to explain it to you.

I would like to open the afternoon with either Mr. Edelson or Mr. Russomanno. You have five minutes for your presentation. Stick to your points, and then the discussion will allow you ample opportunities to come back on some other issues.

Michael Edelson, Member and Lawyer, Edelson and Friedman LLP, Criminal Lawyers' Association: I do not intend to repeat the many critiques concerning the weaknesses, legal pitfalls and constitutional issues surrounding the new legislation. I'll outline my views on behalf of the CLA and personally as a defence counsel and someone who has handled more than a thousand drinking and driving cases over the past 40 years.

My approach will be to focus on the practical implications of the new legislation on the lives of accused persons, witnesses, victims and the courts.

According to the legislative summary issued by the Library of Parliament, a statistical analysis notes that alcohol is responsible for 96 per cent of impaired driving cases, albeit between 2009 and 2015. The drug impairment proportion has doubled in that time frame from 2 per cent to 4 per cent.

M. Bryant : Même son de cloche de mon côté. Je n'ai pas d'amendement à vous proposer. Cela revient à modifier le statu quo, et le statu quo est mieux adapté et proportionnel, à la lumière de l'article premier.

Je ne vois pas quel juste milieu on pourrait trouver entre aucun motif et un motif raisonnable. Sans doute qu'un motif tant soit peu valable serait préférable au dépistage aléatoire et obligatoire.

Le président : Je veux remercier mes collègues ainsi que notre premier groupe de témoins.

Je vais devoir vous demander de céder votre place à la table le plus rapidement possible, parce que nous avons déjà du retard et que nous avons encore un groupe de quatre témoins. Je vous remercierais donc d'être rapides.

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue aux représentants de la Criminal Lawyers' Association : M. Michael Edelson, membre et avocat, Edelson et Friedman LLP, et M. Leo Russomanno, directeur du bureau d'Ottawa et avocat, Russomanno Criminal Law. C'est loin d'être la première fois que vous venez témoigner devant notre comité. C'est un plaisir de vous revoir aujourd'hui.

Nous accueillons également M. Adam Steven Boni, du Conseil canadien des avocats de la défense, Mme Josephine A. de Whytell, avocate, Association du Barreau autochtone, et M. Jonathan Rudin, qui représente les Services juridiques autochtones. Vous connaissez la procédure. Je n'ai pas à vous l'expliquer.

J'inviterais soit M. Edelson, soit M. Russomanno à briser la glace cet après-midi. Vous avez cinq minutes pour présenter votre exposé. Tenez-vous en aux faits saillants, vous aurez amplement l'occasion de revenir sur certaines questions ensuite au cours de la discussion.

Michael Edelson, membre et avocat, Edelson and Friedman LLP, Criminal Lawyers' Association : Je n'ai pas l'intention de réitérer les nombreuses critiques concernant les lacunes, les écueils juridiques et les problèmes constitutionnels du nouveau projet de loi. Je vais vous présenter mes commentaires à titre de représentant de la CLA et d'avocat de la défense qui a défendu, au cours des 40 dernières années, plus d'un millier de personnes accusées de conduite en état d'ébriété.

Je compte mettre l'accent sur les effets concrets que le nouveau projet de loi aura sur la vie des personnes accusées, des témoins et des victimes ainsi que sur les tribunaux.

Selon une analyse statistique dans le résumé législatif publié par la Bibliothèque du Parlement, l'alcool est la substance qui a été consommée dans 96 p. 100 des cas de conduite avec facultés affaiblies, du moins entre 2009 et 2015. Au cours de cette période, la proportion de cas de conduite avec facultés affaiblies

où la substance consommée était de la drogue a doublé, passant de 2 à 4 p. 100.

With the advent of legalization of marijuana or cannabis and the increase of DRE officers and, ultimately, devices capable of providing readings admissible in a courtroom, these figures are expected to grow exponentially. This will have a significant impact on the criminal justice system.

Avec la légalisation de la marijuana ou du cannabis et l'augmentation du nombre d'ERD et, plus tard, de dispositifs dont les analyses seront admissibles devant les tribunaux, on s'attend à ce que ces statistiques augmentent de façon exponentielle. Cela aura un impact énorme sur notre système de justice pénale.

In 2014 to 2015 impaired driving offences accounted for 10 per cent of all of the completed, and I underline the word completed, criminal court cases. This was a decrease of 11,355 compared to the previous year. In that year, 79 per cent of impaired driving cases resulted in a finding of guilt. This is considerably higher than the average across any other cases in the criminal justice system, which is 63 per cent.

En 2014 et en 2015, les infractions de conduite avec facultés affaiblies comptaient pour 10 p. 100 des causes réglées — je veux souligner « réglées » — par les tribunaux. Il s'agit d'une diminution de 11 355 par rapport à l'année précédente. Au cours de cette année-là, 79 p. 100 des poursuites pour conduite avec facultés affaiblies ont mené à un verdict de culpabilité. Le taux de condamnation est considérablement plus élevé que la moyenne pour le reste des poursuites pénales, qui est de 63 p. 100.

In 9 out of 10 cases, the penalty was a fine plus the usual ancillary order such as suspension and prohibition. Imprisonment was imposed in approximately 10 per cent of all of these impaired driving cases.

Dans 90 p. 100 des cas, les tribunaux imposent une amende assortie de l'ordonnance accessoire habituelle, comme la suspension ou le retrait du permis de conduire. Les peines d'incarcération ne comptent que pour environ 10 p. 100 des poursuites pour conduite avec facultés affaiblies.

The new legislation, let there be no mistake, will significantly change the statistics relating to the number of cases in the courts which will go to trial. There is a real likelihood that the number of alcohol/drug-related driving charges will increase and further burden our legal system.

Soyez assurés que le nouveau projet de loi aura une incidence énorme sur le nombre de poursuites qui se rendent devant les tribunaux. Il est fort probable que le nombre de poursuites pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool ou la drogue va augmenter et engorger davantage notre système juridique.

The goal of Bill C-46 is not to eliminate drinking and driving. It is designed to make it easier for prosecutors to prove their cases, and that is a fact. Long-standing findings in the courts, such as bolus drinking issues, et cetera, are being abolished.

Le projet de loi C-46 n'a pas pour objectif d'éliminer la conduite avec facultés affaiblies. Ses dispositions ne font que faciliter le travail des procureurs. C'est un fait. Il rejette les conclusions de longue date des tribunaux, comme la défense du « dernier verre ».

We also have a very significant concern about the practical legal and scientific issues surrounding DRE standard field sobriety testing in drugs. In particular, the experience in the U.S. courts, as well as issues relating to the credibility, credentials, proper performance, and accurate observations and opportunities for the base rate fallacy to occur, cause us great concern.

Nous sommes aussi extrêmement préoccupés par les aspects pratiques, juridiques et scientifiques des tests normalisés de sobriété administrés sur place en ce qui concerne les drogues. En particulier, l'expérience des tribunaux américains ainsi que les lacunes relatives à la crédibilité, à la compétence, à l'utilisation adéquate des tests, à la justesse des observations et à la possibilité générale d'erreur nous préoccupent beaucoup.

My legal colleagues and I have dealt with innumerable files clearly illustrating the havoc on our highways caused by drinking and driving: the injuries, the death, the grief and the sorrow. We have seen it all close up.

Mes collègues avocats et moi avons traité d'innombrables dossiers illustrant de façon très claire le chaos que la conduite avec facultés affaiblies cause sur nos routes : les blessés, les morts, la douleur et la peine. Nous avons tous vu cela de près.

Previous iterations of legislative changes in this area have spawned massive numbers of trials and appeals not only challenging the constitutionality of amendments and new provisions, but the science associated with them.

Les modifications législatives précédentes dans ce domaine ont entraîné énormément d'affaires juridiques et de causes portées en appel non seulement pour contester la constitutionnalité des modifications et des nouvelles dispositions, mais également les conclusions scientifiques sur lesquelles ils reposent.

I would like to point out several things. This will do nothing to stop drinking and driving. That is a reality. This legislation, if intended to achieve that goal, is an abject failure. It will not do so.

There will always be large numbers of drinking and driving cases unless other steps are taken legislatively to deal with this situation. Two fundamental changes could achieve this goal, opening up courtrooms to deal with other charges, creating more time for other criminal matters to be dealt with by the courts and then, if that change were made legislatively, we would see the parameters in *Jordan* no longer in jeopardy.

The administrative driver's licence suspension regimes, some of which we are now seeing grow up such as in B.C., may be one solution to save our courtrooms and our resources, to be used otherwise.

In short, let me give you one example of the practicality of these issues, which has been the subject of most of the questions. It is RBT or random breath testing.

We usually have about 250,000 roadside checks in Ottawa. Keep in mind that the number of criminal charges for impaired or drinking and driving offences is usually about 0.1 per cent. If 250,000 people are stopped, approximately 250 people will be charged. Those are remarkably low statistics that we have seen in the past.

We have to be very cognizant that the courts have permitted random stops. That is a fact. We went through a lot of constitutional litigation to arrive at that point. They have created a Charter-free zone during the period you are stopped. You do not have access to legal counsel unless you are stopped for an overly long period of time.

Consider random breath testing. People have talked about reasonable and probable grounds. That has never been the test for random testing at the roadside. It's a very low threshold: reasonable suspicion that you have alcohol in your body. It's a very low threshold as it exists today.

Here is the real problem, then. If we have this situation where people are in a conga line of cars at a roadside stop and every single one of them will be randomly tested, you will have a right to counsel problem at this point under section 10(b) of the Charter, because the longer the time that passes, the more compelling is the basis for arguing in court that the right to counsel was denied.

Il y a plusieurs choses sur lesquelles je veux insister : le projet de loi ne contribuera en rien à éliminer la conduite avec facultés affaiblies. C'est un fait. Si c'est l'objectif du projet de loi, alors c'est un échec sur toute la ligne. Il n'en sera rien.

Le grand nombre de poursuites pour conduite avec facultés affaiblies ne va pas diminuer à moins que d'autres mesures législatives ne soient prises pour atténuer la situation. Il y a deux modifications fondamentales qui pourraient contribuer à l'atteinte de ce but, afin que les tribunaux soient libres de s'occuper d'autres affaires, réduisant ainsi les délais juridiques. Ces changements législatifs aideraient aussi à ce que les critères de l'arrêt *Jordan* soient respectés.

Les régimes de suspension préventive des permis de conduire, comme on en voit de plus en plus en Colombie-Britannique, pourraient être une solution pour épargner nos tribunaux et nos ressources, qui pourront alors être utilisés à d'autres fins.

Pour résumer la situation, je vais vous donner un exemple des problèmes pratiques qui sont au cœur de la plupart des questions. Prenons les tests d'haleine aléatoires.

La police d'Ottawa procède habituellement à environ 250 000 contrôles en bordure de la route, et rappelez-vous que la proportion de poursuites criminelles pour conduite avec facultés affaiblies est d'environ 0,1 p. 100. Si la police contrôle 250 000 personnes, cela veut dire que 250 personnes environ seront accusées. Il s'agit d'une proportion qui est demeurée remarquablement faible jusqu'ici.

Nous devons être très conscients du fait que les tribunaux ont autorisé les contrôles aléatoires. C'est un fait, mais il y a eu beaucoup de contestations en vertu de la Charte avant que cela soit possible. Pendant un contrôle, vous n'avez pas de droits garantis par la Charte. Vous ne pouvez pas faire appel à un avocat, à moins que le contrôle ne dure excessivement longtemps.

Prenons maintenant les tests d'haleine obligatoires. Les gens ont soulevé l'argument du motif valable. Cependant, cela n'a jamais été un critère pour les contrôles aléatoires en bordure de la route. Le seuil applicable à respecter est très faible : le policier doit seulement avoir une raison valable de soupçonner que vous avez consommé de l'alcool. Le seuil applicable comme il existe aujourd'hui est très facile à respecter.

Voici le nœud du problème : disons qu'une file de voitures attendent à un barrage routier et que chaque conducteur fera l'objet d'un contrôle aléatoire. Dans ce cas, l'alinéa 10b) de la Charte prévoit que les conducteurs auront le droit à un avocat, car plus un contrôle est long, plus il est possible de faire valoir devant le tribunal que le droit à un avocat a été bafoué.

Section 10(b) has not been implicated in the random stop, which is a totally different element either under section 8 or 9 of the Charter. I just hold out that proposition for your consideration of the very serious issue of RBT.

Adam Steven Boni, Representative, Canadian Council of Criminal Defence Lawyers: The Canadian Council of Criminal Defence Lawyers was formed in November 1992 to offer a national voice and perspective on criminal justice issues. Our council represents the views of defence lawyers from coast to coast.

I come to this hearing with approximately 25 years of experience in criminal law, first as a federal prosecutor for the then Department of Justice and now as a defence counsel.

I have had an opportunity to review the excellent briefs that have been filed by the Canadian Civil Liberties Association, the Criminal Lawyers' Association and the CBA. I commend those briefs to you. They articulate and outline in an incisive way all of the Charter nerves that have been set tingling by this proposed legislation.

There are problems under section 8 of the Charter, section 9 of the Charter and section 10(b) of the Charter, as my colleague Mr. Edelson has explained. There are problems with the right to a fair trial and overbreadth. I am not going to repeat those.

I want to give two points, about the impact of this legislation on the ground. The first has been stated but I want to make it a bit sharper in focus. This legislation contains so many constitutional defects that when it hits on the ground level in provincial courts across the country there will be constitutional challenges and Charter challenges to multiple sections. Whether it's on a basis of overbreadth, the violation of section 8 and section 9, or the minimum mandatory sentencing provisions, we will have a very large amount of Charter litigation.

What does that mean at the ground level? It means you will have different provincial courts across the country starting to consider the same issue and arriving at different opinions because, of course, reasonable people can differ. Then those pieces of legislation will work their way up through the superior courts or the courts of Queen's bench to the courts of appeal. You will end up with a period of time when you will have different interpretations of the same law across different jurisdictions in Canada. Then it will go to the Supreme Court of Canada, and that will take years. All the while, senators, you're going to have hundreds of thousands of cases being jeopardized for delay. Cases will be lost on delay.

Même si la situation par rapport à l'article 8 et à l'article 9 de la Charte est différente, il demeure que les contrôles routiers font fi de l'alinéa 10b). Je tiens seulement à ce que vous preniez cette lacune très importante des tests d'haleine aléatoires en considération.

Adam Steven Boni, représentant, Conseil canadien des avocats de la défense : Le Conseil canadien des avocats de la défense a été créé en novembre 1992 afin que les avocats de la défense puissent s'exprimer et donner leur avis sur des questions de justice pénale au Canada. Notre conseil représente les avocats de la défense d'un bout à l'autre du Canada.

J'ai moi-même 25 ans d'expérience en droit criminel, d'abord comme procureur fédéral pour le ministère de la Justice de l'époque, puis comme avocat de la défense.

J'ai eu le temps de consulter les excellents mémoires qui ont été déposés par l'Association canadienne des libertés civiles, par la Criminal Lawyers' Association et par l'ABC. Je vous recommande de les étudier : ils expliquent et résument de façon incisive toutes les façons dont le projet de loi pourrait contrevenir à la Charte.

Comme mon collègue, M. Edelson, l'a déjà expliqué, les problèmes concernent l'article 8, l'article 9 et l'alinéa 10b) de la Charte. Le projet de loi soulève aussi des problèmes par rapport au droit à un procès équitable ainsi qu'à l'imprécision des dispositions. Je vais éviter de répéter ce qui a été dit.

Il y a deux points que je veux faire valoir à propos de la façon dont le projet de loi va avoir un impact sur le terrain. Mon premier point a déjà été mentionné, mais je tiens à fournir davantage de détails. Le projet de loi comprend tellement de lacunes constitutionnelles qu'il ne peut autrement qu'entraîner des contestations constitutionnelles et des contestations en vertu de la Charte par rapport à plus d'un article dès qu'il sera appliqué sur le terrain. Il y aura énormément de contestations fondées sur la Charte, que ce soit à propos de la portée excessive des dispositions ou d'une violation de l'article 8 ou de l'article 9.

Donc, qu'est-ce que cela veut dire, concrètement? Cela veut dire que les tribunaux provinciaux devront, chacun de leur côté, examiner la même question, et ils risquent d'en arriver à des conclusions différentes, parce que, bien sûr, même des gens raisonnables peuvent penser différemment. Ensuite, les dispositions seront contestées devant les cours supérieures ou les Cours du Banc de la Reine, jusqu'aux cours d'appel. Pendant un certain temps, la loi sera interprétée différemment d'une province ou d'un territoire à l'autre. Des années plus tard, l'affaire sera portée devant la Cour suprême du Canada, mais entre-temps, mesdames et messieurs les sénateurs, il y aura des centaines de milliers d'affaires qui seront compromises à cause des retards. Des procès seront annulés à cause des retards.

What does that mean on the ground? On the ground, to the Canadian public, it means that our criminal justice system is broken. It's not working. This undermines respect for the law. This undermines respect for the administration of justice. I have yet to hear a compelling argument put forward as to why all of these changes are so important, must be made and are necessary. I haven't. That's the first point I want to make.

Quelles sont les conséquences sur le terrain? Concrètement, pour le public canadien, cela veut dire que notre système de justice pénale est défaillant. Il ne fonctionne pas. Il mine le respect des Canadiens envers la loi et envers l'administration de la justice. J'attends encore qu'on me présente un argument qui me convaincra que ces changements sont importants, doivent être apportés et sont nécessaires. Voilà le premier point que je voulais soulever.

The second point I want to make relates to RBT. In Canada, we have a selective breath testing that has worked for many, many years. Now the proposal is mandatory roadside breath testing. As my friends at the CLA have poignantly articulated, there are issues under sections 8, 9 and 10(b).

Mon deuxième point concerne les tests d'haleine aléatoires. Au Canada, nous utilisons depuis de très nombreuses années des tests d'haleine sélectifs. On propose maintenant des tests d'haleine obligatoires en bordure de la route. Comme mes confrères de la CLA l'ont si éloquemment expliqué, cela pose un problème en vertu de l'article 8, de l'article 9 et de l'alinéa 10b) de la Charte.

Senators, you have raised a good point about proposed section 1 and the debate as to whether or not the law can be upheld under that section. The opinion of Professor Hogg has been expressed. Reasonable people can arrive at different opinions that are reasonable.

Mesdames et messieurs les sénateurs, vous avez soulevé un point intéressant lorsque vous avez discuté de la possibilité que le projet de loi puisse être sauvé par l'article premier. M. Hogg a également donné son opinion, et je répète que des gens raisonnables peuvent avoir des opinions dissemblables tout aussi raisonnables.

Let's assume Professor Hogg is right. Let's assume the legislation on the RBT passes constitutional muster by the skin of its teeth. When a legislation has to be saved under section 1, it does pass constitutional muster, just barely.

Tenons pour acquis que M. Hogg a raison. Disons que les dispositions relatives aux tests d'haleine obligatoires résistent de justesse à une contestation constitutionnelle. Des dispositions législatives peuvent effectivement résister à une contestation constitutionnelle et survivre grâce à l'article premier, même si ça ne tient qu'à un fil.

Let's assume that. What is the impact on the ground to ordinary Canadians? This is a point that Mr. Bryant alluded to but didn't have the chance to develop. I want to raise this.

Tenons pour acquis que cela arrive. Quelles sont les conséquences concrètes pour M. et Mme Tout le monde? M. Bryant a effleuré le sujet, mais n'a pas eu le temps d'entrer dans les détails. Je voulais y revenir.

I have lived and worked in the Greater Toronto Area all of my life. The Greater Toronto Area is now home to well over six million Canadians. According to the 2016 census, 48.8 per cent of GTA residents identify themselves as visible minorities. In Toronto proper, that percentage goes up to51.5 per cent.

J'ai vécu et travaillé dans la région du Grand Toronto toute ma vie. Beaucoup plus que six millions de Canadiens y vivent présentement. Selon le recensement de 2016, 48,8 p. 100 des personnes vivant dans la région du Grand Toronto appartiennent à une minorité visible. À Toronto proprement dit, ce pourcentage grimpe à 51,5 p. 100.

The experience in our city has unfortunately demonstrated that random detention and search powers are too often exercised in a targeted way that disproportionality impact racialized Torontonians. You are all aware of the work done by people like Desmond Cole in Toronto in relation to carding. You are all well aware of the tension and the stress on police/citizen relations in Toronto that carding caused.

Dans notre ville, nous savons d'expérience que, malheureusement, les pouvoirs de fouille et de détention arbitraire ciblent trop souvent de façon disproportionnée les Torontois racialisés. Vous êtes tous au courant du travail accompli par des gens comme Desmond Cole, à Toronto, concernant les contrôles de routine. Vous êtes tous également au courant de la tension et du stress que les contrôles de routine ont causés dans les relations entre la police et les citoyens de Toronto.

Our concern is that the random breath testing in Bill C-46, even if it is declared constitutional, will have the same impact and will further widen the divide between the police and

Même si les dispositions relatives aux tests d'haleine obligatoires dans le projet de loi C-46 résistaient aux contestations constitutionnelles, nous nous préoccupons du fait que ces dispositions auront un impact similaire aux contrôles de

racialized and marginalized groups across the country, especially in communities like Toronto.

This isn't a theoretical argument. I commend to you an opinion piece in *The Globe and Mail* written just two days ago by Marci Ian, a well-known CTV news personality. Who doesn't like Marci in the morning? It's entitled: "The double standard of driving while black in Canada." In that piece she describes the pain, the frustration and the sense of injustice that she herself has experienced as a Black female motorist who has been stopped and questioned by police three times in an eight-month period outside her own home. That's just stopping and questioning.

Ladouceur from the Supreme Court of Canada authorized that a long time ago. We're not talking about mandatory breath testing. We're not talking about removing somebody from their vehicle, questioning them, demanding a breath test and looking around the vehicle.

This is the reality on the road in the GTA and in other areas across the country. I am sure my friends to the right of me will have a lot to say about the impact on Aboriginal and Indigenous Canadians.

The Chair: Can you please conclude?

Mr. Boni: My conclusion is this: Let's not get hung up on whether or not this will pass section 1. Let's assume for the sake of argument that it does. My question is: Will the resultant impact on communities enhance respect for the police and enhance respect for law in the country, or will it do the exact opposite?

Josephine A. de Whytell, Barrister and Attorney-at-Law, Indigenous Bar Association: I am an honorary member of the Indigenous Bar Association. It is my pleasure to be here to provide submissions on behalf of the association.

The Indigenous Bar Association foresees constitutional challenges arising from the proposed legislation on the basis of racial profiling, the erosion of the presumption of innocence and socio-economic factors. In turn, this can be expected to cause delay and may cause further harm to the relationship between Indigenous peoples and the police.

The prohibition of recreational marijuana must not lead to a spike in dangerous or impaired driving. Road users and pedestrians alike must continue to feel adequately protected by the government's countermeasures to ensure their safety.

routine et diviseront davantage la police et les groupes racialisés et marginalisés du pays, en particulier dans les villes comme Toronto.

Il ne s'agit pas d'un argument purement théorique. Je vous recommande de lire l'éditorial de Marci Ian, une figure du réseau de télévision CTV, qui est paru il y a deux jours seulement dans le *Globe and Mail*. Qui n'aime pas lire Marci le matin? L'article est intitulé : « The double standard of driving while black in Canada », soit « Deux poids deux mesures pour les conducteurs noirs au Canada ». Dans son article, elle décrit la douleur, la frustration et le sentiment d'injustice qu'elle a vécus en tant que conductrice noire lorsqu'elle a été interpellée et questionnée par la police trois fois en huit mois tout près de chez elle. C'est un contrôle de routine, mais il y a pire.

La Cour suprême du Canada a autorisé cela il y a longtemps dans l'arrêt *Ladouceur*. On ne parle même pas ici d'administrer un test d'haleine obligatoire ni de demander au conducteur de sortir de son véhicule pour lui poser des questions, exiger un échantillon d'haleine et inspecter le véhicule.

Voilà ce qui se passe en vérité sur les routes de la région du Grand Toronto et dans d'autres endroits au pays. Je suis sûr que mon confrère et ma consœur à ma droite auront beaucoup de choses à dire sur l'impact du projet de loi sur les Autochtones du Canada.

Le président : Pourrais-je vous demander de conclure?

M. Boni : Pour conclure, je vous demanderais de ne pas vous borner à savoir si le projet de loi va répondre aux critères de l'article premier uniquement. Aux fins de la discussion, disons que c'est le cas. La question à laquelle il faut répondre, c'est : est-ce que l'impact du projet de loi sur les collectivités va renforcer le respect des citoyens envers la police et le respect de la loi au Canada, ou est-ce que cela aura un effet aux antipodes?

Josephine A. de Whytell, avocate, Association du Barreau autochtone : En tant que membre honoraire de l'Association du Barreau autochtone, c'est un plaisir pour moi d'être ici pour représenter l'association.

L'Association du Barreau autochtone est d'avis que le projet de loi entraînera des contestations constitutionnelles fondées sur le profilage racial, l'érosion de la présomption d'innocence et des facteurs socioéconomiques. Conséquemment, on peut s'attendre à ce que cela entraîne des retards dans le système judiciaire et nuise davantage à la relation entre les Autochtones et la police.

Nous devons éviter que l'interdiction du cannabis à des fins récréatives n'entraîne une augmentation importante des infractions de conduite en état d'ébriété ou de conduite dangereuse. Tout le monde sur la route, y compris les piétons, doit continuer de se sentir adéquatement protégé par les contre-mesures prises par le gouvernement pour assurer leur sécurité.

As a meaningful objective, it must be no less important to ensure against overpolicing of Indigenous and other marginalized peoples whom these amendments to the Criminal Code may disproportionately affect. There needs to be a harmonious balance between protecting all Canadians and not unfairly criminalizing identifiable groups of other Canadians.

Même si l'objectif du projet de loi est louable, il demeure néanmoins important de veiller à ce que les interventions policières ne ciblent pas excessivement les Autochtones et les autres groupes marginalisés, étant donné que ces modifications apportées au Code criminel risquent d'avoir sur eux un effet disproportionné. Nous devons trouver un juste milieu entre le devoir de protéger tous les Canadiens et un traitement équitable des groupes minoritaires au Canada. On ne doit pas les traiter comme des criminels.

Canada is a patchwork of unified but extremely diverse peoples. To move together toward a unified goal of road safety, everyone needs to feel they are protected by this legislation and those enforcing it.

Le Canada est une mosaïque unie de groupes extrêmement diversifiés. Si nous voulons que tous tirent parti de l'objectif de la sécurité routière, tous les groupes doivent avoir le sentiment que le projet de loi et les personnes responsables de son application les protègent.

The Indigenous Bar Association has some concerns that the proposed amendments encourage police officers to pre-empt or assume infractions for impairment at any lawful stop. It gives police officers the authority to enforce mandatory compliance with their demands, demands for which they have unfettered discretion.

L'Association du Barreau autochtone est préoccupée du fait que les modifications proposées pourraient encourager les agents de police qui procèdent à des contrôles en bonne et due forme, à anticiper ou à supposer que le conducteur avait les facultés affaiblies. Les modifications habilitent les agents de police à obliger les conducteurs à se plier à leurs demandes pour lesquelles ils ont un pouvoir discrétionnaire illimité.

If the goal is to deter road users from driving in an unsafe manner, the prevention of impaired driving offences could also be achieved without encroachment upon Charter rights through positive socio-economic action and improvement in social services, access to health care and rehabilitation centres, as well as access to affordable public transport.

Si votre objectif est de dissuader la conduite dangereuse sur nos routes, il serait possible de prévenir les infractions de conduite avec facultés affaiblies sans violer les droits garantis par la Charte. Il faudrait pour cela mettre en place des mesures socioéconomiques positives et améliorer les services sociaux, l'accès aux soins de santé et aux centres de désintoxication. Il serait également possible de rendre le transport en commun plus abordable.

The Indigenous Bar Association wishes to focus these submissions on part 1 of the proposed amendments, given the adequate submissions with respect to impaired driving made by other people.

L'Association du Barreau autochtone va surtout aborder la première partie des modifications proposées, puisque les autres témoins ont déjà parlé suffisamment de la conduite avec facultés affaiblies.

The proposed section 253(3) creates three new offences on the basis of blood drug concentration and sets per se limits with respect to the quantity of a drug that is of such concentration that impairment is presumed. The correlation between blood drug quantity and impairment is not scientifically proven particularly in the case of marijuana. In fact, frequent users may show no signs of impairment whatsoever when having a high blood drug quantity that might significantly impair a non-frequent user.

Les modifications proposées du paragraphe 253(3) créent trois nouvelles infractions fondées sur la concentration de drogue dans le sang et établissent des limites légales connexes pour déterminer à quelle concentration on peut présumer que la personne a les facultés affaiblies. Dans le cas du cannabis, les études scientifiques n'ont pas prouvé qu'il existait une corrélation entre la concentration de drogue dans le sang et l'affaiblissement des facultés. Dans les faits, les consommateurs fréquents peuvent ne montrer aucun signe d'affaiblissement des facultés quel qu'il soit même lorsque la concentration de drogue dans leur sang affaiblirait de façon importante les facultés d'une personne qui n'en consomme pas fréquemment.

This is not a small discrepancy. It has the potential to unduly criminalize a large number of frequent marijuana users. Even if acting responsibly within guidelines provided by Health Canada, a medical patient would potentially have to refrain from using their medication for an unknown period of time, maybe even up to a week, just to be able to drive their car without fear of

Cette différence n'est pas négligeable. Cela risque de criminaliser injustement un grand nombre de personnes qui consomment fréquemment du cannabis. Même une personne qui suit de façon responsable les lignes directrices de Santé Canada, comme un patient qui doit prendre du cannabis pour raisons médicales, pourrait devoir arrêter sa médication pour une

criminal repercussions for being mistakenly identified as impaired.

certaine période de temps — peut-être même pendant une semaine — pour pouvoir conduire sa voiture sans craindre d'être poursuivi au criminel parce qu'un policier a par erreur cru que ses facultés étaient affaiblies.

Without some type of defence for frequent users of marijuana, the per se limits will have a grossly disproportionate effect without necessarily achieving the object of road safety. Even with a defence for frequent users, that may still not go far enough to protect Indigenous frequent users of marijuana.

Si les personnes qui consomment fréquemment du cannabis n'ont pas de recours, les limites légales établies auront un effet nuisible très disproportionné, sans pour autant renforcer nécessairement la sécurité de nos routes. Même si les utilisateurs fréquents disposeraient d'un recours juridique, cela ne serait peut-être pas suffisant pour protéger les utilisateurs fréquents autochtones.

In the First Nations Child and Family Caring Society case in Canada, the Canadian Human Rights Tribunal relied on findings of Dr. Amy Bombay, a neuroscientist who studied the impact of colonialism on Indigenous peoples and found evidence of collective trauma suffered by Indigenous peoples in Canada.

Dans l'affaire portée devant les tribunaux canadiens par la Société de soutien à l'enfance et à la famille des Premières Nations du Canada, le Tribunal canadien des droits de la personne s'est appuyé sur les conclusions de la Dre Amy Bombay, une neuroscientifique qui a étudié les impacts du colonialisme sur les peuples autochtones et, selon ses conclusions, les peuples autochtones au Canada souffrent d'un traumatisme collectif.

The upcoming legalization of marijuana recreationally will have the side effect of providing widespread access to a natural, effective medicine. Marijuana is particularly useful for treatment of trauma-related symptoms, including chronic pain, post-traumatic stress disorder, panic disorder, anxiety and depression.

La légalisation prochaine du cannabis à des fins récréatives aura pour effet secondaire de fournir un accès global à ce médicament naturel et efficace. Le cannabis est particulièrement utile pour traiter les symptômes de traumatismes, y compris les douleurs chroniques, le trouble de stress post-traumatique, les troubles panique, l'anxiété et la dépression.

While there is little research on Canada's Indigenous population and the consumption of marijuana, a 2014 Ontario study noted that Indigenous peoples have rates of marijuana use significantly higher than that of the general population.

Il y a peu d'études au Canada sur la consommation du cannabis au sein de la population autochtone. Cependant, une étude ontarienne réalisée en 2014 a établi que la proportion de consommateurs de cannabis était plus élevée chez les Autochtones que dans la population en général.

Although Indigenous peoples across Canada are extremely diverse in respect of their beliefs, laws, practices and customs, powerful herbs, roots, herbs and other medicines have been used in combination with ceremony since time immemorial. Indigenous peoples have maintained their own ways when it comes to healing that are not regulated by non-Indigenous laws or institutions.

Il existe une grande diversité de croyances, de lois, de pratiques et de coutumes d'un peuple autochtone à l'autre, mais des herbes très efficaces, des racines et d'autres médicaments ont été utilisés, en combinaison avec des cérémonies, depuis les temps immémoriaux. Les peuples autochtones ont conservé leurs propres façons de guérir, libres de l'influence des lois et des institutions non autochtones.

The availability of legal marijuana will add an additional ingredient to the host of traditional herbs already being used across Canada to treat Indigenous peoples outside the context of western medicine. In particular, it will be a viable alternative to opioids.

La légalisation du cannabis permettra aux Autochtones d'ajouter un nouvel ingrédient à la panoplie d'herbes traditionnelles qui sont déjà utilisées au Canada à des fins de guérison, à l'extérieur du domaine de la médecine occidentale. De plus, c'est une solution de rechange viable aux opioïdes.

Given the greater need for symptomatic relief among Indigenous populations that could benefit from marijuana, an offence that appears to disproportionately target users of cannabis would do so considerably more against Indigenous medical patients.

Étant donné que les Autochtones souffrent de symptômes plus importants que le reste de la population et que le cannabis peut être utilisé pour soulager ces symptômes, il semble qu'une infraction ciblant de façon disproportionnée les personnes qui consomment du cannabis aura une incidence disproportionnée sur les Autochtones ayant ce genre de besoin médical.

It is foreseeable that the lack of equal access to health care, the use of traditional Indigenous medicines and purchase of marijuana through the recreational market to avoid exorbitant prices will lead to Indigenous frequent users of marijuana.

The Chair: Can you conclude in 30 seconds?

Ms. de Whytell: Certainly. One need only turn to the cases involving implementation of *Gladue* principles in bail courts to see the denigration of the presumption of innocence in respect of Indigenous accused. Given that circumstance, the disproportionate impact can be foreseen with respect to Indigenous peoples.

Jonathan Rudin, Program Director, Aboriginal Legal Services: Aboriginal Legal Services was previously known as Aboriginal Legal Services of Toronto. Since 1990, we've been active in providing services to Indigenous peoples before the law in many areas, in law reform and in test case litigation.

I have appeared before this committee before and have appreciated the reception and seriousness with which the committee approaches its work.

Our Ojibwe name, given to us by Elder Jackie Lavalley, is *Gaa Kina Gwai Wabaama Debwewin*, which translates as "all those who seek the truth."

Our concern today will focus on one section of this bill alone because many of the other issues have been addressed. Our concern is with subsections 320.23(1) and (2). Those are the sections that deal with delay of sentencing and avoidance of the mandatory minimum.

Subsection 320.23(1) says:

> The court may, with the consent of the prosecutor and the offender, and after considering the interests of justice, delay sentencing of an offender who has been found guilty of an offence under subsection 320.14(1) or 320.15(1) to allow the offender to attend a treatment program approved by the province in which the offender resides. If the court delays sentencing, it shall make an order prohibiting the offender.

Subsection (2) says that if the offender successfully completes the treatment program, the court is not required to impose the mandatory minimum penalty.

This section replaces the current curative discharge provisions that are replaced in the Criminal Code for those convicted of impaired driving. In one important respect, this is an

On peut donc s'attendre à ce que, en l'absence d'un accès égalitaire aux soins de santé, la médecine traditionnelle autochtone et l'achat de cannabis vendu à des fins récréatives plus abordable augmentera la proportion d'Autochtones qui consomment fréquemment du cannabis.

Le président : Pouvez-vous conclure dans les prochaines 30 secondes?

Mme de Whytell : Certainement. Il suffit d'examiner les affaires devant les tribunaux de cautionnements où les principes de l'arrêt *Gladue* sont appliqués pour voir comment la présomption d'innocence est bafouée lorsque c'est un Autochtone qui est accusé. Dans ces circonstances, on peut s'attendre à ce qu'il y ait un impact disproportionné touchant les Autochtones.

Jonathan Rudin, directeur de programme, Services juridiques autochtones : Les Services juridiques autochtones, anciennement Aboriginal Legal Services of Toronto, est une organisation créée en 1990 qui fournit de manière proactive des services juridiques aux Autochtones dans un grand nombre de régions. Nous sommes également actifs dans le domaine de la réforme du droit et en ce qui concerne les causes types.

J'ai déjà comparu devant votre comité et j'ai apprécié l'ouverture et le sérieux avec lesquels le comité envisage son travail.

En ojibway, notre nom, qui nous a été donné par l'aînée Jackie Lavalley, est *Gaa Kina Gwai Wabaama Debwewin*, ce qui veut dire « ceux qui sont à la recherche de la vérité ».

Nous allons nous occuper aujourd'hui d'une seule disposition du projet de loi, étant donné qu'un bon nombre de dispositions préoccupantes ont déjà été examinées. Nous nous préoccupons des paragraphes 320.23(1) et 320.23(2). Il s'agit des dispositions qui traitent du report de la détermination de la peine et de la possibilité d'éviter la peine minimale prévue.

Voici le paragraphe 320.23(1) :

> Si le poursuivant et le contrevenant y consentent et en tenant compte de l'intérêt de la justice, le tribunal peut reporter la détermination de la peine d'un contrevenant déclaré coupable d'une infraction prévue aux paragraphes 320.14(1) ou 320.15(1) pour permettre à ce dernier de participer à un programme de traitement approuvé par la province où il réside. Le cas échéant, le tribunal rend une ordonnance interdisant au contrevenant [...]

Le paragraphe 320.23(2) ajoute que, si le contrevenant termine avec succès le programme en question, le tribunal n'est pas tenu de lui infliger la peine minimale prévue.

Cette disposition remplace les dispositions actuelles sur l'absolution curative du Code criminel s'appliquant aux personnes reconnues coupables de conduite avec facultés

improvement over the curative discharge section because it applies across the country. It addresses the serious problem that some provinces currently allow curative discharges and others don't.

However, we have two serious concerns with the provision. The first is the way the section is currently written. To avoid the mandatory minimum sentence, the person has to enter "a treatment program approved by the province in which the offender resides." If a province chooses not to approve a treatment program or approves only a few treatment programs, access to this provision will be illusory.

Indigenous treatment programs funded by the federal government do not automatically qualify within this reading. In fact, some provinces may choose not to recognize those as treatment centres.

Further, if a person wants to attend a program particularly relevant to their needs, and that program is not in their province, that doesn't assist them either.

Why should entry into a therapeutic program that might address the root causes of a person's addiction have to be one formally approved by the province?

Second, the amendment only allows those the Crown approves to be exempt from the mandatory minimum. We see no justification for that and find it extremely problematic.

If the offender consents and the judge feels the program is appropriate and would be a fit sentence, why should Crown consent be necessary in order for the person to enter the program? If the Crown doesn't believe the exemption is the right idea, they can make submissions to the court as they do in other cases; but the determination of a fit sentence should remain with the judge. Crowns should not have veto power.

Why does Aboriginal Legal Services care about this issue? A 2011 report on impaired driving in Canada noted that impaired driving was not only the most common offence in adult courts in Canada. It also found, in jurisdictions that provided detailed data on Aboriginal identity, that Aboriginal people accounted for 3 per cent of the overall population but 16 per cent of the admissions to custody in correctional services for impaired driving. We're concerned about Aboriginal over-representation in prison. We know you are concerned about this as well.

affaiblies. Elle représente à un égard important une amélioration par rapport aux dispositions sur l'absolution curative en ce qu'elle s'applique à l'échelle du pays. Elle s'attaque au grave problème tenant au fait que l'absolution curative est accordée dans certaines provinces, mais pas dans d'autres.

Toutefois, nous discernons deux graves problèmes dans cette disposition. Le premier a trait à la façon dont la disposition est actuellement libellée. Une personne qui désire éviter la peine minimale obligatoire doit « participer à un programme de traitement approuvé par la province où elle réside ». Si la province choisit de ne pas approuver ce programme de traitement ou qu'elle n'en approuve qu'une poignée, le recours à cette disposition ne sera pas celui qu'on croit.

Les programmes de traitement destinés aux Autochtones et financés par le gouvernement fédéral ne sont pas automatiquement reconnus, au sens de cette disposition. En fait, certaines provinces pourraient refuser de reconnaître que ce sont des centres de traitement.

De plus, une personne qui voudrait participer à un programme précis, répondant à ses besoins, et qui constate que ce programme n'est pas offert dans sa province n'a donc aucun recours.

Pourquoi faudrait-il que l'admission dans un programme de traitement qui pourrait s'attaquer aux causes profondes de la dépendance d'une personne doive officiellement être approuvée par la province?

Ensuite, l'amendement prévoit que seuls les programmes approuvés par la Couronne permettent d'échapper à la peine minimale obligatoire. Nous n'en voyons pas la justification, et nous estimons que c'est extrêmement problématique.

Si le contrevenant y consent et que le juge estime que le programme est approprié, et la peine, adéquate, pourquoi la personne qui désire s'y inscrire doit-elle s'assurer que la Couronne a donné son consentement? Si la Couronne ne croit pas que l'exemption soit la voie à emprunter, elle peut présenter une demande au tribunal, comme elle le fait dans d'autres circonstances; mais il faudrait que le juge soit seul à même de déterminer si la peine est adéquate. La Couronne ne devrait jamais avoir un droit de veto.

Et pourquoi est-ce que cela préoccupe les Services juridiques autochtones? En 2011, un rapport sur la conduite avec facultés affaiblies au Canada signalait que les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies n'étaient pas seulement les infractions les plus courantes dont étaient saisis les tribunaux pour adultes du Canada. Il révélait également que, dans les régions qui avaient fourni des données détaillées relativement à l'identité autochtone, les Autochtones comptaient pour 3 p. 100 de la population totale, mais pour 16 p. 100 des détenus incarcérés par les Services correctionnels pour des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies. Nous nous

The treatment option contained in section 320.23 can help alleviate the problem, but it won't work if the Crown controls access to the program. If treatment makes the most sense for the offender, it should not be up to the Crown as to whether the person can enter the program.

The 1991 Aboriginal Justice Inquiry, in Manitoba, chaired by Senator Sinclair, found the exercise of Crown discretion rarely works in favour of Indigenous peoples in the country.

The Supreme Court of Canada, in the *Anderson* case, said it is not possible to challenge the exercise of Crown discretion under the Charter. What they said was that you have to challenge the legislation which allows for that Crown discretion.

We're prepared to do that and we will do that, but why bother? It's not necessary. The Senate should amend that section 320.23to take away the requirement of Crown consent to enter into a treatment program. All that needs to be done is to take out the words "of the prosecutor" in that section.

We would also recommend that the words "approved by the province in which the offender resides," following the words "treatment program" in subsection (1), should also be removed.

If someone finds a relevant treatment program, they can show a judge will address their needs, why should it matter what the province thinks of that program? It's totally irrelevant.

If these small changes are made, we feel the amended section will actually be able to fulfill the promise it holds out. *Meegwetch*.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Mr. Rudin, with regard to section 320.23, I quite understand your proposal regarding withdrawing the consent of the Crown attorney. However, will that of the accused individual stand? In other words, do you believe that this should be left up to the court, or do you think that the consent of the accused is essential if the court is to be able to exercise its discretion?

[*English*]

Mr. Rudin: Thank you for the question. Yes, we believe that obviously the offender needs to consent. We don't want judges to send people to treatment against their will. That doesn't work.

préoccupons de la surreprésentation des Autochtones dans les prisons. Nous savons que ce sujet vous préoccupe aussi.

L'option de traitement proposée dans l'article 320.23 peut atténuer le problème, mais elle ne fonctionnera pas si c'est la Couronne qui contrôle l'accès aux programmes. Si le bon sens veut que le contrevenant suive un traitement, il ne faudrait pas que ce soit la Couronne qui décide si cette personne peut s'inscrire à ce programme.

L'Enquête publique de 1991 sur l'administration de la justice et les populations autochtones au Manitoba, présidée par le sénateur Sinclair, avait révélé que la Couronne, quand elle exerce son pouvoir discrétionnaire, penche rarement du côté des peuples autochtones dans notre pays.

La Cour suprême du Canada, dans l'arrêt *Anderson*, affirmait qu'il est impossible de remettre en question l'exercice du pouvoir discrétionnaire de la Couronne en invoquant la Charte. Elle déclarait qu'il fallait contester la loi qui donne ce pouvoir discrétionnaire à la Couronne.

Nous sommes prêts à le faire et nous allons le faire, mais pourquoi nous en donnerions-nous la peine? Ça n'est pas nécessaire. Le Sénat devrait modifier l'article 320.23 pour qu'il ne soit plus nécessaire de demander le consentement de la Couronne pour s'inscrire à un programme de traitement. Il suffit de supprimer les mots « le poursuivant » de cet article.

Nous aimerions aussi recommander de supprimer les mots qui suivent « programme de traitement », au paragraphe 320.23(1), à savoir « approuvé par la province où il [le contrevenant] réside ».

Si le contrevenant trouve un programme de traitement pertinent et peut prouver à un juge que ce programme répond à ses besoins, pourquoi faudrait-il s'inquiéter de ce que la province pense de ce programme? Cela n'a aucun rapport.

Si ces petits changements sont apportés, nous pensons que l'article modifié saura tenir les promesses qu'on lui reconnaît. *Meegwetch*.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Monsieur Rudin, en ce qui concerne l'article 320.23, je comprends très bien votre proposition quant au fait de retirer le consentement du procureur de la Couronne. Toutefois, est-ce que vous allez maintenir celui de la personne accusée? Autrement dit, êtes-vous d'avis que cela devrait être laissé entre les mains du tribunal ou croyez-vous plutôt que le consentement de la personne accusée est essentiel pour que la discrétion du tribunal puisse s'exercer?

[*Traduction*]

M. Rudin : Merci de poser la question. Oui, nous croyons, évidemment, que le contrevenant doit donner son consentement. Nous ne voulons pas que les juges puissent imposer un

traitement à une personne contre sa volonté. Ça ne fonctionne pas.

Our concern is to take out the issue of the consent of the Crown, but the consent of the offender would, of course, still be essential.

Ce qui nous préoccupe, c'est la question du consentement de la Couronne, mais il est évident que le consentement du contrevenant restera bien sûr essentiel.

[*Translation*]

Senator Dupuis: My next question is addressed to the defence attorney representatives. With all your years of experience, you probably are more aware than we are of the scope of the adjustments that have been made involving the law, the courts and defence and prosecution attorneys, before jurisprudence was solidly established for driving under the influence of alcohol.

You referred to the fact that there may be many court challenges. There is clearly a social cost, and an immediate benefit for defence lawyers. In your opinion, what would allow us to reduce that social cost? This would reduce your benefits by the same token, so the question bears raising. In other words, we'd like to understand what you would consider the best way. We are going from zero tolerance to limits as such, or to no limit, or to another solution you might have. Could you enlighten us?

[*English*]

Leo Russomanno, Ottawa Director and Lawyer, Russomanno Criminal Law, Criminal Lawyers' Association: In spite of the fact that it may hurt us, here we are saying that you should not introduce this legislation or these amendments.

That really is a policy choice, and I say this as my personal opinion. There are ways to use existing technologies, such as the interlock device, combined with zero tolerance. If you truly want to go after impaired driving and prevent the problem from happening, you could explore those options rather than just making it easier to prosecute.

Given the statistics provided by Mr. Edelson with respect to impaired driving, I don't think it will get much better than that, and you will have all the social costs you mentioned. It's not an original idea of mine, by the way. It's something that jumps out at you when you read these amendments. I don't think they will do anything to prevent the crimes from occurring in the first place.

Mr. Edelson: I agree with those comments. We could simply outlaw drinking and driving. There are ways to do it that would be effective. Half joking among our colleagues at the defence bar, we see this as a Christmas/Hanukkah present.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Ma prochaine question s'adresse aux représentants des avocats de la défense. Avec toutes vos années d'expérience, vous connaissez probablement mieux que nous l'ampleur des ajustements qui ont été faits en ce qui a trait au droit, aux tribunaux et aux avocats de la défense et de la poursuite avant que la jurisprudence soit solidement établie en matière de conduite avec les facultés affaiblies par l'alcool.

Vous nous parlez de plusieurs contestations judiciaires. Il y a un coût social qui est clair et un bénéfice immédiat pour les avocats de la défense. Selon vous, qu'est-ce qui nous permettrait de réduire le coût social? En même temps, cela réduirait vos bénéfices, alors la question se pose. Autrement dit, nous aimerions comprendre ce que vous considéreriez être la meilleure voie. On passe de la tolérance zéro à des limites en soi, à aucune limite ou à une autre solution que vous pourriez avoir. Pourriez-vous nous éclairer?

[*Traduction*]

Leo Russomanno, directeur du bureau d'Ottawa et avocat, Russomanno Criminal Law, Criminal Lawyers' Association : Même si cela peut nous causer du tort, nous sommes là à vous dire que vous ne devriez pas adopter ce projet de loi ou ces amendements.

C'est en fait un choix politique, et c'est mon opinion personnelle que je vous donne. Il y a des moyens d'utiliser les technologies existantes, comme l'antidémarreur, et de combiner cela à la tolérance zéro. Si vous voulez vraiment vous attaquer à la conduite avec facultés affaiblies et prévenir ce problème, vous pourriez explorer ces options, plutôt que de faciliter les poursuites.

Compte tenu des statistiques fournies par M. Edelson concernant la conduite avec les facultés affaiblies, je ne crois pas qu'on puisse demander mieux, et vous aurez tous les coûts sociaux que vous avez mentionnés. Ce n'est pas moi qui en ai eu l'idée, soit dit en passant. C'est une chose qui saute aux yeux à la lecture de ces amendements. Je ne crois pas qu'ils vont permettre de prévenir les crimes pour commencer.

M. Edelson : Je suis d'accord. Nous pourrions tout simplement interdire l'alcool au volant. Il y a des façons de le faire qui seraient efficaces. Nous blaguons à moitié, les avocats de la défense, quand nous disons que c'est un cadeau de Noël ou d'Hannoucah.

This litigation will go on for a decade. I've been through it on a number of occasions since 1977 when I was called to the bar. I was there pre-Charter and got to see how difficult it was to defend these cases pre-Charter and then post-Charter, with all of the challenges mounted with respect to not just drinking and driving law, but search and seizure relating to drugs, et cetera.

The only real solution, to answer your question, in that context is zero alcohol in the body of any driver in the country and methods to make sure that can happen, such as biometric ignition. This is on the way. It's coming soon. They'll be able to do a blood alcohol test with your fingertip on the starter button of a motor vehicle. Then interlock devices in every vehicle.

Otherwise, if you just have zero alcohol, people will drive anyway with alcohol. We know that. They'll take a chance. We see it all the time in our practices. If you have zero alcohol and on every original equipment manufacturer's vehicle you have an interlock device, whether it's biometric or they have to blow in it like the present devices we're seeing. Until there's better technology, science or self-driving cars, we will have this problem. It's not solvable with this legislation.

This legislation exacerbates the problem from the perspective of our courts and the time-consuming nature of these challenges, as my friend, Mr. Boni, quite accurately argued. We had different decisions in different courts in the country in each Court of Appeal, which then had to go up to the Supreme Court to be resolved. These take three years, four years or five years to resolve in each specific issue, and there is a plethora of issues here.

The Chair: We have many senators, and I see the clock ticking.

Mr. Boni: I have nothing else to add. My friends have spoken eloquently.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: I think that this bill is going to make the legal system more complex, in a very big way. Several witnesses have told us that rather than freeing up our courts, this legislation will cause more complex bottlenecks.

Mr. Boni, you spoke a lot about court challenges. As opposed to other places like Ireland, where they have already included acceptable levels of consumption in legislation, here we have given the minister the power of doing that through regulation. In your opinion, will that power be debatable from the constitutional perspective?

Ces litiges dureront une décennie. J'ai vécu cela plusieurs fois depuis 1977, l'année où j'ai été reçu au barreau. J'y étais avant la Charte, et j'ai pu voir à quel point il était difficile de défendre de telles causes avant la Charte, et après la Charte, avec toutes les contestations non seulement des dispositions législatives visant l'alcool au volant, mais aussi des perquisitions et saisies relatives aux drogues, entre autres.

La seule vraie solution dans ce contexte, pour répondre à votre question, est un taux d'alcool nul dans le sang de tout conducteur au pays et l'adoption de méthodes permettant de garantir cela, comme les dispositifs de démarrage biométrique. C'est en voie de se réaliser. Cela arrivera bientôt. Il sera possible de réaliser un alcootest avec le bout du doigt sur le bouton de démarrage du véhicule à moteur. Il y aura alors des antidémarreurs avec éthylomètre dans chaque véhicule.

Sans cela, vous pouvez bien exiger l'absence totale d'alcool dans le sang, mais les gens vont quand même conduire après avoir consommé de l'alcool. Nous le savons. Ils vont s'essayer. Nous voyons cela tout le temps dans nos pratiques. La tolérance zéro doit être soutenue par des antidémarreurs, qu'ils soient biométriques ou que le conducteur soit obligé de souffler dans l'appareil comme c'est le cas actuellement. Tant que nous n'aurons pas de meilleures technologies, de meilleures solutions scientifiques ou des voitures autonomes, nous aurons ce problème, et ce projet de loi ne peut pas le résoudre.

Ce projet de loi exacerbe le problème du point de vue de nos tribunaux et du temps excessif que ces contestations prennent, comme mon ami M. Boni l'a souligné avec justesse. Des décisions différentes ont été prises par divers tribunaux au pays, et par chaque cour d'appel, et ces causes ont dû se rendre jusqu'à la Cour suprême pour être résolues. Il faut trois ans, quatre ans ou cinq ans pour résoudre chacun des enjeux particuliers, et il y en a une multitude.

Le président : Nous avons plusieurs sénateurs, et le temps avance.

M. Boni : Je n'ai rien à ajouter. Mes amis ont parlé avec éloquence.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Je crois que ce projet de loi va rendre le système de justice plus complexe, et ce, de façon magistrale. Plusieurs témoins nous ont dit que, au lieu de libérer nos cours, cette légalisation va les engorger de façon plus complexe.

Monsieur Boni, vous avez parlé beaucoup de contestations devant les tribunaux. Contrairement à d'autres endroits, comme en Irlande, où on a inscrit dans la loi les seuils acceptables de consommation, ici, on a donné au ministre le pouvoir de le faire par réglementation. D'après vous, ce pouvoir sera-t-il contestable du point de vue constitutionnel?

[*English*]

Mr. Boni: I am concerned about whether or not it will be evidence based. As one of the senators appropriately cast it, I think the concern is that the law is ahead of the science. If the evidence isn't there to make this rational and if the standards aren't available to determine guilt and innocence upon, how can it possibly survive Charter scrutiny?

Yes, there's a huge lag between science and the law.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: For the defence lawyers and Crown attorneys, what would the most logical avenue have been to set a consumption threshold? It was easier before because we had zero tolerance. But now we want to bring in a threshold. In order to avoid bottlenecks in our courts, what avenue would have been the most practical to determine that level?

[*English*]

Mr. Boni: I don't have confidence that the way it's being done by this legislation will avoid our court systems being clogged up. I don't have the answer to that.

Part of the problem is that we don't have clear answers based on the science. Proceeding in this way, unfortunately, as this legislation does, invites all kinds of difficulties in the courts.

I don't know if Mr. Edelson has a comment.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: You said that the arrival of self-driving cars would solve the problem.

Senator Dupuis: Not if people whose faculties are impaired are behind the wheel.

Senator Carignan: I'd like to follow up on Senator Boisvenu's question. I'm wondering about this and I don't have an answer. Can a criminal offence be included in regulations that would be amended by the Governor-in-Council, without that offence being present in the act or in the Criminal Code? I'm wondering about that and I don't know. I have rarely seen a criminal offence where the *actus reus* was created by regulation and was not in the law. Is there not also a jurisdictional issue on the very principle of creating a criminal offence by way of a regulation?

[*Traduction*]

M. Boni : Ce que j'aimerais savoir, c'est s'il faudra que ce soit fondé sur les données probantes. Comme l'a exprimé de façon tout à fait appropriée un des sénateurs, je crois que le problème, c'est que la loi devance la science. Si nous n'avons pas accès à des données probantes pour nous justifier, et si nous ne disposons d'aucune norme à partir de laquelle déterminer la culpabilité ou l'innocence, comment peut-on espérer résister à une contestation en vertu de la Charte?

Oui, il existe un fossé énorme entre la science et la loi.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Pour les avocats de la défense et de la Couronne, quelle aurait été l'avenue la plus logique pour déterminer un seuil de consommation? Auparavant, c'était facile, car il y avait une tolérance zéro. Or, maintenant, on veut prévoir un seuil. Afin d'éviter que nos cours soient engorgées, quelle avenue aurait été la plus pratique pour déterminer ce seuil?

[*Traduction*]

M. Boni : Je ne saurais pas dire si ce projet de loi aura comme conséquence d'engorger davantage nos tribunaux. Je ne saurais répondre à cette question.

Une partie du problème, c'est que nous ne pouvons pas tirer une réponse claire des données scientifiques. Malheureusement, puisque le projet de loi a choisi de procéder de cette manière, la porte est ouverte à toutes sortes de problèmes, devant les tribunaux.

Je ne sais pas si M. Edelson a quelque chose à dire.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Vous avez dit que l'arrivée des voitures autonomes résoudrait le problème.

La sénatrice Dupuis : Pas si elles sont conduites par des gens dont les capacités sont affaiblies.

Le sénateur Carignan : J'aimerais faire suite à la question du sénateur Boisvenu. Je me pose la question et je n'ai pas de réponse. Est-ce qu'un acte criminel peut être adopté par un règlement qui serait modifié par le gouverneur en conseil, sans que ce soit inscrit dans la loi ni dans le Code criminel? Je cherche, mais je ne trouve pas. J'ai rarement vu d'acte criminel où l'*actus reus* est créé par règlement et non dans la loi. N'y a-t-il pas également un problème de compétence juridictionnelle sur le principe même d'adopter un acte criminel par règlement?

[*English*]

Mr. Edelson: We have to distinguish between the *actus reus*, which is the taking of the drugs or smoking marijuana, and what the level the government establishes through regulation may be the threshold for criminality.

The act is the same. You're smoking marijuana. Similarly, the act is the same when you're drinking your cocktails or shooters at the bar. The offence is being either impaired to any slight degree by alcohol or by a drug with respect to your operation of a motor vehicle. The drug need not be marijuana. There are many people using drugs. There are people mixing the two. You can mix Benadryl and alcohol, and you'll be falling over.

These are serious considerations, but I understand your concern. This is a bit of a guinea pig period when it comes to drugs and prohibition through driving. We really don't know how it will play out, unfortunately.

People have tolerances. I've acted for a woman at 300 milligrams picking up her child at daycare, showing no signs of physical impairment. We see this all the time. People have very high tolerances for alcohol if they're alcoholics, typically. Similarly, a lot of smokers of marijuana develop significant tolerances.

Forget about legal marijuana for the moment, but certain strains of marijuana have much higher THC levels. When I was in university, the marijuana THC level was around 5 per cent. Now it's up around 14 per cent or 15 per cent some of the time.

I agree with you that we're dealing with some variables here that are very hard to manage. Quite frankly, I think the new drug impairment legislation will be the most fruitful area for litigation because of all of these problems. It will last for many, many years.

Mr. Boni: Just to add very briefly, the fact that it's being prescribed by regulation as opposed to being stated in the statute, in my view, is a concession that the government doesn't know.

We all know it's much easier to change regulation than a statute. It's a concession that the science is unclear and the government is playing it as it goes along. That's not the way that legislative changes should be made, with the greatest of respect.

[*Traduction*]

M. Edelson : Nous devons faire une distinction entre l'*actus reus*, c'est-à-dire la consommation proprement dite de la drogue ou le fait de fumer de la marijuana, et le seuil que le gouvernement établira par règlement et à partir duquel il s'agira d'un acte criminel.

L'acte reste le même. Il s'agit en l'occurrence de fumer de la marijuana. C'est d'ailleurs la même loi qui s'applique quand vous buvez un cocktail ou un shooter dans un bar. L'infraction, c'est d'utiliser un véhicule motorisé quand on a les facultés affaiblies, à quelque degré que ce soit, par l'alcool ou par une drogue. La drogue ne sera pas nécessairement de la marijuana. Et les gens sont nombreux à consommer de la drogue. Il y a des gens qui mélangent les deux. Il y a des gens qui mélangent le Benadryl et l'alcool, et ils dépasseront le seuil.

Ce sont des éléments importants dont il faut tenir compte, mais je comprends ce qui vous préoccupe. Nous sommes tous pour ainsi dire un peu des cobayes pendant la période d'essai des drogues et de l'interdiction de conduire. Nous n'avons vraiment aucune idée de ce qui en résultera, malheureusement.

Certaines personnes acquièrent une tolérance. J'ai déjà défendu une femme qui était allée prendre son enfant à la garderie, avec un taux d'alcoolémie de 300 milligrammes, et ne montrait aucun signe d'affaiblissement de ses capacités physiques. Nous avons constamment des cas comme celui-là. Les gens acquièrent une tolérance très élevée à l'alcool, surtout s'ils sont alcooliques, en général. De la même façon, de nombreux fumeurs de marijuana acquièrent une tolérance importante.

Laissons de côté pour l'instant la question de la légalisation de la marijuana; certaines souches de cette plante présentent des concentrations beaucoup plus élevées en THC. Quand j'étais à l'université, le niveau de THC de la marijuana était autour de 5 p. 100. Aujourd'hui, elle atteint 14, voire 15 p. 100, parfois.

Je suis d'accord avec vous pour dire que nous devons composer avec des variables parfois très difficiles à gérer. Franchement, je crois que cette nouvelle législation sur la conduite avec facultés affaiblies par la drogue sera une excellente source de contestation, étant donné tous ces problèmes. Et les contestations vont durer des années et des années.

M. Boni : J'aimerais ajouter rapidement que le fait que les dispositions soient prises par règlement plutôt que par une loi montre, à mon avis, que le gouvernement ignore qu'il fait une concession.

Nous savons tous qu'il est bien plus facile de modifier un règlement que de modifier une loi. Nous devons reconnaître que les données scientifiques sont encore peu claires et que le

gouvernement y va un peu au petit bonheur. Ce n'est pas de cette façon qu'il faut modifier une loi, sauf votre respect.

Senator McIntyre: Thank you, Mr. Edelson, for raising the interlock device issue. As a matter of fact, I raised it with the first panel a while ago.

I have two questions. One has to do with timelines, and the other one has to do with terminology. A number of timelines have been extended in Bill C-46, for example, proof of blood alcohol concentration within two hours of operating a vehicle instead of at the time the accused was driving, which I think is important, and then eight hours to get a warrant to take a blood sample where a person is unable to consent instead of before.

I would like your thoughts on that amendment, and then I will ask you a short question on terminology. Mr. Edelson, do you care to go first?

Mr. Edelson: I don't know if you are all familiar with the bolus drinking concept that is being addressed in the legislation. We would see, for example, people at a bar snapping back shooters. Five minutes later, they're stopped by the police. That alcohol has not been absorbed into their system yet. However, by the time they get to the station an hour or an hour and a half later, their BAC is reflecting the drinks they had at the bar.

This legislation seems to have a purposeful approach to essentially tell people, "We're outlawing bolus drinking. Don't ever do that because this two-hour limit will catch you at the end of the day."

What I can tell you is that I probably had out of those thousand cases fewer than 10 where there was *ex post facto* bolus drinking. In other words, the person runs home and is knocking back the scotch knowing the police are on his trail, versus the bolus drinking at the bar when you're snapping back the last few scotches, get in your vehicle knowing you're only five minutes from home, and you are stopped by the officer who is sitting across the street in the shopping plaza, watching you leave the bar.

Your BAC at the time of the driving, which is what we're supposed to be outlawing here, would not be over the limit. What it does is prevents us from calling experts now, essentially, to establish evidence to the contrary. That's a problem because you will effectively be seeing people who are factually innocent found guilty.

Le sénateur McIntyre : Merci, monsieur Edelson, d'avoir parlé des antidémarreurs. De fait, j'avais soulevé la question avec les témoins précédents, ça fait déjà un bout de temps.

J'ai deux questions. Ma première concerne les échéanciers, et l'autre concerne la terminologie. On a inclus dans le projet de loi C-46 un certain nombre de délais; par exemple, on peut utiliser la concentration de drogue dans le sang enregistrée deux heures après le moment où une personne cesse de conduire un véhicule à moteur plutôt que la concentration enregistrée lorsque cette personne conduit ce véhicule. Je crois que c'est important. On prévoit aussi un délai de huit heures pour obtenir un mandat afin de prélever un échantillon de sang lorsque la personne ne peut donner son consentement, alors qu'elle devait le faire auparavant.

J'aimerais connaître vos réflexions sur cet amendement; après, je vous poserai une petite question de terminologie. Monsieur Edelson, voudriez-vous répondre en premier?

M. Edelson : Je ne sais pas si vous connaissez tous le concept du « dernier verre » auquel le projet de loi s'intéresse. Prenons par exemple des gens qui, dans un bar, avalent rapidement quelques shooters. Cinq minutes plus tard, la police les arrête. Leur organisme n'a pas encore absorbé l'alcool consommé. Cependant, lorsqu'ils se retrouvent au poste de police, une heure ou une heure et demie plus tard, leur alcoolémie reflète tout ce qu'ils ont bu au bar.

Il semble que le projet de loi utilise à dessein une approche qui dit en fait aux gens : « Nous interdisons désormais le dernier verre. Ne le faites plus jamais, étant donné que la limite de deux heures vous rattrapera, au bout du compte. »

Je peux vous dire que, sur les milliers de cas dont j'ai eu à m'occuper, probablement, moins de 10 concernaient un conducteur qui avait consommé de l'alcool après le constat d'infraction. Autrement dit, ce conducteur s'est dépêché de retourner chez lui et a descendu un verre de scotch, sachant que les policiers le suivaient. Il ne s'agit pas d'un conducteur qui avait bu quelques derniers verres de scotch au bar et qui a pris le volant, puisqu'il n'était qu'à cinq minutes de chez lui, mais a été arrêté par un agent qui, stationné au centre commercial de l'autre côté de la rue, l'a vu quitter le bar.

Son taux d'alcoolémie au moment où il a pris le volant, le taux que nous cherchons à sanctionner, ne dépasserait pas la limite prévue. Mais nous ne pouvons pas à cause de cela convoquer des experts, essentiellement pour qu'ils fassent la preuve du contraire. C'est un problème, étant donné qu'il arrivera certainement que des gens qui, dans les faits, sont innocents, seront déclarés coupables.

Senator McIntyre: I will go to my second question because of time. Bill C-46 amends the terminology currently used in the code. In its legislative background, the government will argue that one of the objectives is to reduce the complexity of the law and use simpler, more modern language without changing the meaning.

For example, "forthwith" will change to "immediately." The term "conveyance" will be used to refer to any motor vehicle, vessel, aircraft or railway equipment, and the definition of "operate" will now incorporate the concept of care and control.

Do you have concerns about any of the proposed changes in the language used?

Mr. Edelson: I don't because all it's doing is incorporating into the new legislative lexicon what the courts have already determined. For example, how can you operate a motor vehicle without being in care and control of a motor vehicle? You can be in care and control of a motor vehicle without operating a motor vehicle. That's the key differentiator.

The Court of Appeal in *Plank* established that many years ago. These are all operating elements that we have been living with for many years now, which are simply being established in the legislation.

Another comment I should make is that we have clients sit across from us in our conference room all the time who have no clue what the law is, none, that they have been alleged to have broken. They ask, "What do you mean? That can't be possible." These are the kinds of responses we get all the time.

Now the law will be so complicated that I am reading it four times to try to figure out what this new legislation is about, and I've been doing this a long time. Joe Q. Citizen will read this. They will not have a clue what some of these provisions actually mean, not a clue. Yet, they are presumed to know the law. Good luck.

Senator McIntyre: At least the terminology is one good amendment.

Mr. Russomanno: I still don't know what "conveyance" means.

Senator Batters: In five years of sitting on this committee and with dozens of criminal bills that the previous Conservative government brought to this committee, I've never heard such a damning constitutional indictment as that delivered today by Mr. Boni from the Canadian Council of Criminal Defence Lawyer who said that all of the Charter nerves had been set

Le sénateur McIntyre : Je vais vous poser ma deuxième question, car nous n'avons plus beaucoup de temps. Le projet de loi C-46 modifie la terminologie actuellement utilisée dans le code. En présentant son contexte législatif, le gouvernement fera valoir que l'un des objectifs est de réduire la complexité de la loi et d'utiliser un langage plus simple et plus moderne sans en changer le sens.

Par exemple, dans la version anglaise, le mot « *forthwith* » sera remplacé par « *immediately* ». Le mot « *conveyance* » servira à désigner tous les véhicules motorisés, navires, aéronefs ou équipements ferroviaires, et la définition du mot « *operate* » intégrera désormais le concept de la garde ou du contrôle.

Est-ce que les changements de terminologie proposés vous semblent problématiques?

M. Edelson : Non, étant donné qu'ils ne servent qu'à intégrer dans le nouveau vocabulaire de la loi des choses sur lesquelles les tribunaux se sont déjà prononcés. Par exemple, comment peut-on conduire un véhicule motorisé sans en avoir la garde ou le contrôle? Il est toutefois possible d'avoir la garde ou le contrôle d'un véhicule à moteur sans le conduire. C'est une différence clé.

La Cour d'appel l'a établi, dans *Plank*, il y a des années de cela. Il s'agit des opérateurs avec lesquels nous composons depuis déjà bien des années, et ils ont tout simplement été intégrés à la loi.

Je devrais ajouter une chose, et c'est que nos clients, assis devant nous dans notre salle de conférence, n'ont pas la moindre idée de ce que la loi contient, et ils n'ont pas la moindre idée de l'infraction qu'ils auraient commise. Ils nous demandent : « Que voulez-vous dire? Ça ne se peut pas. » On nous fait constamment ce type de commentaire.

La loi sera maintenant si compliquée que je devrai la lire quatre fois avant de comprendre ce que ce nouveau projet de loi suppose, et je travaille depuis longtemps dans ce domaine. Le citoyen ordinaire devra lire cela. Il n'arrivera pas à comprendre la signification de certaines de ces dispositions, il n'y comprendra rien. Et pourtant, il n'est pas censé ignorer la loi. Bonne chance.

Le sénateur McIntyre : Du moins, le changement de terminologie est un bon changement.

M. Russomanno : Je ne comprends toujours pas le mot anglais « *conveyance* ».

La sénatrice Batters : Cela fait cinq ans que je siège au comité et j'ai étudié des dizaines de projets de loi portant sur la justice pénale que le précédent gouvernement conservateur avait présentés, et jamais auparavant je n'avais entendu quelqu'un condamner un projet de loi de façon aussi accablante, au regard de la Constitution, que l'a fait aujourd'hui M. Boni, du Conseil

tingling, that it would violate sections 8, 9 and 10(b), and referred to the problems with overbreadth, et cetera, et cetera.

canadien des avocats de la défense; il a affirmé que l'on avait touché à toutes les cordes sensibles de la Charte, que nous contreviendrions aux articles 8 et 9 et au paragraphe 10b), que la portée excessive poserait problème, et patati, et patata.

If I were sitting on the government side, after hearing all of that, I would be highly concerned about the chaos that this bill could unleash on our criminal justice system and our Canadian court delay crisis right now.

Si je faisais partie du parti au pouvoir et que j'avais entendu tout cela, je serais très préoccupée du chaos que l'adoption du projet de loi pourrait provoquer et qui affecterait notre système de justice pénale, déjà aux prises avec la crise des retards judiciaires dans les tribunaux canadiens.

I would like to hear from Mr. Edelson, or perhaps Mr. Russomanno because we haven't seen you for so long. We used to see you monthly. I would like to hear about your *Oakes* test analysis, particularly because I found it interesting that Professor Hogg's analysis was based on 2010 evidence.

J'aimerais savoir ce que M. Edelson a à dire, ou peut-être M. Russomanno, puisque nous ne l'avons pas entendu depuis très longtemps. Nous avions l'habitude de vous recevoir tous les mois. J'aimerais savoir ce que vous avez à dire quant à l'analyse du critère *Oakes*, surtout parce que je trouve intéressant de savoir que l'analyse de M. Hogg était fondée sur des données réunies en 2010.

Mr. Russomanno: Briefly, with the Oakes test I think the biggest problem, as Mr. Edelson has highlighted, is with the suspension of the right to counsel having been deemed a reasonable limit in the law as it exists now mainly for two reasons. First, the detention can be truly random and the right to counsel suspended because that stop has to be tailored to Highway Traffic Act reasons, such as mechanical fitness of the vehicle, licence and registration, and sobriety of the driver. Second, the detention is relatively brief. That's really what Mr. Edelsonwas getting at in that you will not have brief detentions anymore when you're stopping people and adding to your standard questions relating to mechanical fitness of the vehicle, sobriety, and checking the registration. Now you will be waiting for an approved screening device to arrive at the roadside. You will have a lineup of vehicles, potentially, and the right to counsel will be suspended for all of those detained motorists and, theoretically, for the occupants of the vehicles. I find it difficult to understand how a section 10(b) violation will be deemed a reasonable limit in those circumstances.

M. Russomanno : Rapidement, je crois que le principal problème du critère Oakes, comme M. Edelson l'a souligné, c'est que le droit à un avocat est suspendu, et on a jugé que c'était une limite raisonnable, dans le cadre de la loi actuelle, pour deux grandes raisons. Premièrement, la détention peut bel et bien être arbitraire et le droit à un conseil être suspendu, étant donné que l'arrestation doit être faite conformément aux motifs prévus dans le Code de la route, par exemple l'état de fonctionnement du véhicule, le permis et l'enregistrement, la sobriété du conducteur. Ensuite, la détention est relativement brève. C'est à cela que M. Edelson voulait en venir, en réalité, c'est-à-dire qu'il ne sera plus possible désormais de procéder à des détentions de brève durée s'il faut arrêter des gens et poser d'autres questions que les questions normales ayant trait au bon état de marche du véhicule, à la sobriété et aux enregistrements. Il vous faudra désormais attendre, en bordure de la route, qu'on vienne vous porter un dispositif de dépistage approuvé. Il vous faudra mettre les véhicules en file, probablement, et le droit à un avocat sera suspendu pour tous les conducteurs arrêtés et, théoriquement, pour tous les occupants des véhicules. J'ai de la difficulté à comprendre comment on peut estimer qu'une infraction au paragraphe 10b) soit considérée comme une limite raisonnable dans de telles circonstances.

In terms of the implications of this bill, what Mr. Boni was getting at was that the Supreme Court has recognized for every Charter breach that comes to the court's attention there are multiple other Charter breaches that never get there because there are no charges laid. There's still a societal cost to the violation of individual rights. Random breath testing has such a potential impact on those vast numbers of individuals, many of whom are racialized, being subject to prolonged detention and prolonged suspension of their right to counsel.

En ce qui a trait aux répercussions de ce projet de loi, M. Boni voulait en arriver à dire que la Cour suprême a reconnu que, chaque fois qu'une violation de la Charte était portée à son attention, il se produisait de multiples autres violations de la Charte dont elle n'entendait jamais parler puisqu'aucune accusation n'était portée. Il reste que la violation des droits individuels a des coûts sociétaux. Les tests d'haleine aléatoires pourraient avoir de très grandes répercussions sur le très grand nombre de personnes, dont bon nombre seront racialisées, qui seront détenues de façon prolongée et privées de façon prolongée de leur droit à un avocat.

If I could interpret Mr. Boni's remarks in part, there's such a concern because impaired driving constitutes a vast number of police investigations and charges before the court and because random breath testing has a significant impact as well.

Senator Batters: I need to make a very brief point to Mr. Rudin. I appreciated the excellent point you made about the treatment program amendment you would propose. I find it really unfortunate as it is right now.

Sometimes the very best treatment programs that are very helpful for getting over your addiction may be in a different province. I come from the province of Saskatchewan. We have limited addiction programs there, but if you go to a place like B.C., as many people in Saskatchewan do because they have some really good treatment programs there, the fact is that you might not be eligible is unfortunate.

I think the government should consider that.

The Chair: For your population in Saskatchewan.

Senator Batters: Absolutely, definitely, yes.

It's too bad we don't have more time with you.

Senator Pate: Mr. Rudin, I was interested to hear your recommendation. I was curious as to why you didn't suggest it be more broad and not just available to the current provisions.

Mr. Rudin: As an organization we have been fighting against mandatory minimums constantly, so I was leaving that discussion aside.

I don't mean to suggest that we approve of mandatory minimums, or that they are a great idea, because we don't. However, given everyone else you are hearing from, given that this bill allows for that and given that there is, on some level, more consensus on mandatory minimums as related to impaired driving than there is for some of the others, we wanted to focus on this provision.

I don't know what will happen, but if the bill gets through small things could be done to make a change. I don't mean to suggest that we're waving the flag in favour of mandatory minimums.

Si je puis me permettre d'interpréter quelques-uns des commentaires de M. Boni, je dirais que si ces préoccupations ont été soulevées, c'est parce que la conduite avec facultés affaiblies entraîne un très grand nombre d'enquêtes policières et de mises en accusation devant les tribunaux et parce que les tests d'haleine aléatoires ont eux aussi d'importantes répercussions.

La sénatrice Batters : J'aimerais dire un petit quelque chose à M. Rudin. J'ai bien aimé les excellentes choses que vous avez dites à propos de l'amendement touchant les programmes de traitement que vous aimeriez proposer. Je trouve que la situation actuelle est bien déplorable.

Il arrive que les traitements les plus efficaces, qui vous aideraient à combattre votre dépendance, soient offerts dans une autre province. Je viens de la Saskatchewan. Il n'y a pas beaucoup de programmes de traitement de la dépendance, dans cette province, mais, si vous vous rendez par exemple en Colombie-Britannique, comme le font beaucoup d'habitants de la Saskatchewan, puisqu'ils y trouvent de vraiment bons programmes de traitement, il se peut que vous ne soyez pas admissible, et c'est bien malheureux.

Je crois que le gouvernement devrait étudier la question.

Le président : Pour les gens de la Saskatchewan, comme vous.

La sénatrice Batters : Absolument, à coup sûr, oui.

C'est bien dommage que nous n'ayons pas plus de temps pour votre témoignage.

La sénatrice Pate : Monsieur Rudin, j'ai trouvé votre recommandation intéressante. Je me demande pourquoi vous n'avez pas recommandé quelque chose de plus large, sans vous limiter aux dispositions actuelles.

M. Rudin : En tant qu'organisation, nous nous opposons constamment aux peines minimales obligatoires, et c'est pourquoi j'ai laissé ce débat de côté.

Je ne veux pas dire par là que nous sommes d'accord avec les peines minimales obligatoires ni que ce sont d'excellentes solutions, parce que nous ne les approuvons pas. Cependant, étant donné les autres témoignages que vous entendez, puisque le projet de loi le prévoit et que, jusqu'à un certain point, les peines minimales obligatoires qui s'appliquent à la conduite avec facultés affaiblies suscitent un plus large consensus que dans le cas de certaines autres infractions, nous voulions nous concentrer sur cette disposition-là.

Je ne sais pas ce qui se passera, mais, si le projet de loi est adopté, on pourra faire de petits ajustements. Je ne veux pas dire par là que nous sommes en faveur des peines minimales obligatoires.

Mr. Russomanno: It's important to point out the availability of a discharge under section 730 is still prohibited. Even though it's a back door to get around the minimum, there is still a floor or a minimum that precludes the availability of a discharge for a person who wants to avoid the consequences of a criminal conviction.

The Chair: That's a major problem.

Thank you very much for attending and for your contributions this afternoon. I apologize again for keeping you waiting. We will certainly keep your advice and remarks for our own consideration. They will be helpful in the way this bill will proceed later on.

(The committee adjourned.)

M. Russomanno : Il est important de souligner que l'article 730 exclut toujours la possibilité d'une absolution. Même s'il s'agit d'une manière contournée d'échapper à une peine minimale, il n'en reste pas moins que la personne qui veut échapper aux conséquences d'une condamnation au criminel ne peut obtenir l'absolution si elle dépasse un seuil donné.

Le président : C'est un grave problème.

Merci beaucoup de vous être présentés et merci de votre contribution à notre étude d'aujourd'hui. Je m'excuse encore une fois d'avoir dû vous faire attendre. Nous allons certainement réfléchir à vos conseils et commentaires. Ils seront utiles dans l'évolution de ce projet de loi.

(La séance est levée.)

EVIDENCE

OTTAWA, Thursday, March 1, 2018

The Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs, to which was referred Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts, met this day at 10:34 a.m. to give consideration to the bill.

Senator Serge Joyal (*Chair*) in the chair.

[*English*]

The Chair: Good morning, honourable senators. It's my pleasure to welcome you to this meeting of the Standing Senate Committee on Legal and Constitutional Affairs of the Senate of Canada.

Welcome, also, to our two guests this morning.

As you know, we are studying Bill C-46, An Act to amend the Criminal Code (offences relating to conveyances) and to make consequential amendments to other Acts.

[*Translation*]

We are continuing our study of Bill C-46, which seeks to amend the Criminal Code in order to crack down on driving while impaired.

[*English*]

This morning, we have the pleasure to welcome Ms. Kyla Lee, Lawyer, Acumen Law Corporation; and Ms. Sarah E. Leamon, Criminal Defence Lawyer, Acumen Law Corporation.

Welcome to both of you. I understand you will have a presentation, and then we will have a free discussion with the members around the table. Which of you wants to start?

Sarah E. Leamon, Criminal Defence Lawyer, Acumen Law Corporation, as an individual: We'll leave it up to you.

Kyla Lee, Lawyer, Acumen Law Corporation, as an individual: I can go first.

The Chair: You put me in a very difficult position. Ms. Lee, you have the floor.

Ms. Lee: Thank you for inviting me here today to address this legislation. By way of background, my name is Kyla Lee. I'm a criminal defence lawyer practising in Vancouver primarily in the area of impaired driving law. I deal not only with criminal impaired driving offences but also with British Columbia's

TÉMOIGNAGES

OTTAWA, le jeudi 1er mars 2018

Le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles, auquel a été renvoyé le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois, se réunit aujourd'hui, à 10 h 34, pour examiner le projet de loi.

Le sénateur Serge Joyal (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

Le président : Bonjour, honorables sénateurs. Je suis heureux de vous accueillir à cette réunion du Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et constitutionnelles du Sénat du Canada.

Je souhaite également la bienvenue à nos deux invitées.

Comme vous le savez, notre étude porte sur le projet de loi C-46, Loi modifiant le Code criminel (infractions relatives aux moyens de transport) et apportant des modifications corrélatives à d'autres lois.

[*Français*]

Nous poursuivons notre étude du projet de loi C-46 qui vise à apporter des modifications au Code criminel pour réprimer la conduite avec facultés affaiblies.

[*Traduction*]

Nous avons le plaisir ce matin d'accueillir Mme Kyla Lee, avocate chez Acumen Law Corporation, et Mme Sarah E. Leamon, avocate criminaliste chez Acumen Law Corporation.

Bienvenue à vous deux. Je crois comprendre que vous ferez un exposé, puis nous aurons une discussion libre avec les membres autour de la table. Laquelle de vous deux souhaite y aller en premier?

Sarah E. Leamon, avocate criminaliste, Acumen Law Corporation, à titre personnel : Nous vous laissons décider.

Kyla Lee, avocate, Acumen Law Corporation, à titre personnel : Je peux commencer.

Le président : Vous me mettez vraiment sur la sellette. Maître Lee, vous avez la parole.

Mme Lee : Merci de m'avoir invitée ici aujourd'hui à discuter du projet de loi. À titre d'information, je m'appelle Kyla Lee. Je suis avocate criminaliste à Vancouver, et ma pratique porte principalement sur les lois sur la conduite avec facultés affaiblies. Je m'occupe non seulement des infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies, mais aussi de l'interdiction

immediate roadside prohibition scheme, the administrative licensing suspensions for impaired driving-related incidents.

I have a lot of training in the area of impaired driving law. I have been trained in standardized field sobriety testing as well as drug recognition evaluations. I have lectured internationally on impaired driving offences and have appeared before the Supreme Court of Canada in relation to the immediate roadside prohibition scheme.

Some of the major concerns I have with Bill C-46 relate to the mandatory breath testing component of the legislation. It is my view that these provisions of the proposed legislation violate section 8 of the Charter. They permit police officers to conduct completely arbitrary testing of individuals for bodily samples.

They are particularly problematic because they present the opportunity for police abuses of their authority through racial profiling and targeted traffic stops, which for me, as a Metis person, is of very particular concern. We have, of course, seen numerous studies across this country of police using their power to randomly stop individuals in a way that generates racial profiling. Those provisions of the legislation are particularly troubling.

I also feel that the legislation will tie up the courts and cause significant delays, not only because there will be Charter challenges — and when I say there will be Charter challenges, this is a guarantee — to these provisions that allow for random testing, but also because the mechanisms that have been set forth in the legislation to allow for the process of the trial are going to lead to further applications that tie up the courts.

I understand my colleague, Ms. Leamon, will be addressing some of the disclosure-related applications.

One application I wish to address is in relation to cross-examination of the breath technician or the blood technician who took the blood samples in a case of blood impairment. Under those circumstances, right now under the Criminal Code a person has the ability to ask the court for leave to cross-examine the technician, and that leave is almost always granted.

Under the proposed changes to the legislation, individuals will now have to make an application with 30 days' notice to the Crown and the court that they wish to cross-examine the technician. The Crown will then have 30 days to respond. The application must be in writing, and the accused must set out the proposed basis for their cross-examination.

immédiate de conduire et des suspensions administratives du permis dans le cas de conduite avec facultés affaiblies en Colombie-Britannique.

J'ai une très bonne formation dans le domaine des lois sur la conduite avec facultés affaiblies. J'ai reçu une formation sur le programme de tests de sobriété normalisés et d'évaluation de reconnaissance de drogues. J'ai donné des conférences dans le monde sur les infractions liées à la conduite avec facultés affaiblies et j'ai témoigné devant la Cour suprême du Canada concernant l'interdiction immédiate de conduire.

Certaines des principales inquiétudes que j'ai à l'égard du projet de loi C-46 concernent les dispositions du projet de loi ayant trait aux alcootests obligatoires. Je suis d'avis que ces dispositions du projet de loi contreviennent à l'article 8 de la Charte, parce qu'elles permettent aux policiers de demander de manière totalement arbitraire un échantillon de substances corporelles aux fins d'analyse.

Ces dispositions sont particulièrement problématiques, parce qu'elles permettent à des policiers d'abuser de leur pouvoir en faisant du profilage racial et en réalisant des contrôles routiers ciblés, ce qui m'inquiète particulièrement à titre de Métisse. Nous avons évidemment vu de nombreuses études au pays concernant des policiers qui abusent de leur pouvoir et qui réalisent des contrôles routiers aléatoires d'une manière qui engendre du profilage racial. Ces dispositions du projet de loi sont particulièrement préoccupantes.

J'ai aussi l'impression que le projet de loi engorgera les tribunaux et entraînera des retards importants en raison des contestations fondées sur la Charte — lorsque je parle de contestations fondées sur la Charte, c'est garanti qu'il y en aura — ayant trait aux dispositions qui permettent des vérifications aléatoires, mais les mécanismes prévus dans les lois qui permettent la tenue d'un procès entraîneront des demandes additionnelles qui engorgeront les tribunaux.

Je crois comprendre que ma collègue, Mme Leamon, discutera de certaines demandes de communication de renseignements.

Toutefois, la demande que je souhaite aborder concerne le contre-interrogatoire de l'éthylométriste ou du technicien en hématologie qui a prélevé l'échantillon de sang dans les cas où les facultés affaiblies ont été déterminées par une analyse sanguine. Dans de telles circonstances, en vertu du Code criminel, une personne peut actuellement demander à la cour l'autorisation de contre-interroger le technicien, et cette autorisation est pratiquement toujours accordée.

Aux termes des modifications proposées dans le projet de loi, l'accusé devra maintenant formuler une demande 30 jours avant la date fixée pour aviser la Couronne et la cour qu'il souhaite contre-interroger le technicien. La Couronne aura ensuite 30 jours pour y donner suite. La demande doit être formulée par

écrit, et l'accusé doit énoncer la pertinence du contre-interrogatoire.

This is particularly troubling because not only will it essentially add an extra day of court time to any impaired driving trial where cross-examination of the technician is desired, but it will also require the accused in some respects to reveal their hand: their defences in relation to the operation or maintenance of the instrument at the time of the testing and their defences in relation to how the blood samples were taken, the process and analysis of the blood samples. This is inconsistent with the section 7 rights that accused individuals have under the Charter. Those are particularly concerning to me.

C'est particulièrement troublant, parce que cela prolongera en gros d'une journée tout procès pour conduite avec facultés affaiblies où la défense souhaite contre-interroger le technicien et que cela obligera aussi l'accusé à révéler son jeu à certains égards : sa défense concernant l'utilisation ou l'entretien de l'appareil au moment de la vérification et sa défense concernant le prélèvement des échantillons sanguins, le processus et l'analyse de ces échantillons. Cela va à l'encontre des droits qu'ont les accusés en vertu de l'article 7 de la Charte. Cela me préoccupe tout particulièrement.

Another problem I have identified with this legislation that I think is particularly troubling is with respect to the drug impairment provisions. Proposing a minimum blood THC level of two nanograms per millilitre is very problematic. Not only is this completely unsupported in the science, but the government's position on why they proposed this is particularly troubling to me. The notion is they don't believe that two nanograms per millilitre is impairing or that it's criminal conduct, but the creation of the summary offence to reflect this will require that anybody who is convicted of having a blood-alcohol level at or in excess of that amount will have a criminal record. There's no opportunity for a discharge because there is a mandatory minimum penalty associated even with the summary offence.

Voici un autre problème que j'ai remarqué dans le projet de loi et qui me semble particulièrement troublant. Cela concerne les dispositions relatives aux capacités affaiblies par la drogue. La proposition d'établir le taux de THC dans le sang à deux nanogrammes par millilitre est très problématique. Je souligne que cette décision ne se fonde aucunement sur des données scientifiques et que l'explication fournie par le gouvernement pour justifier sa proposition me trouble particulièrement. Le problème, c'est que le gouvernement ne croit pas qu'un taux de deux nanogrammes par millilitre signifie qu'une personne a les capacités affaiblies ou que c'est un comportement criminel, mais la création d'une infraction punissable par déclaration sommaire de culpabilité pour le refléter fera en sorte que toute personne reconnue coupable d'avoir un taux d'alcoolémie égale ou supérieure à ce taux se retrouvera avec un casier judiciaire. Une absolution n'est pas possible, parce qu'une peine minimale obligatoire est imposée même dans le cas d'une infraction punissable par déclaration sommaire de culpabilité.

The result is that more Canadians will be left with criminal records. I also predict that because more people will be left with criminal records for something that's not criminal, the overall stigma in our criminal justice system associated with a criminal record will eventually become decreased, and it will have an unexpected effect on the severity of punishment in other offences and in other arenas. So this bill has the possibility of affecting people coming before the courts not just for impaired driving offences but also for other offences.

Par conséquent, plus de Canadiens se retrouveront avec un casier judiciaire. Je prédis également que, étant donné que plus de personnes se retrouveront avec un casier judiciaire pour quelque chose qui n'a rien de criminel, la stigmatisation générale dans notre système de justice pénale associée à un casier judiciaire finira par diminuer avec le temps, ce qui aura des conséquences inattendues sur la gravité des peines dans le cas d'autres infractions et dans d'autres secteurs. Bref, le projet de loi peut avoir des conséquences sur les gens qui se présenteront devant les tribunaux pour non seulement des infractions de conduite avec facultés affaiblies, mais aussi d'autres infractions.

I will wrap up my submission by saying that I hope the work this committee does with this bill reflects some of the concerns I have identified. I'm happy to take any questions from the committee.

J'aimerais conclure mon exposé en disant que je souhaite que vos travaux au sujet du projet de loi tiennent compte de certaines préoccupations que j'ai soulignées. Je serai heureuse de répondre à vos questions.

The Chair: Thank you, Ms. Lee.

Le président : Merci, maître Lee.

[*Translation*]

Ms. Leamon: My thanks to the members of the committee for the opportunity to talk to them today about Bill C-46. This is a very important bill that has a lot of implications for the Charter, and I'm happy to be here.

[*English*]

I wish to start out by saying I absolutely accept all the objectives in this bill with respect to impaired driving. They are valid and they are necessary, and we do have to reduce the number of collisions, injuries and fatalities that occur each year on our roadways as a result of impaired driving.

With respect, the mechanisms by which the bill seeks to achieve these objectives are problematic, in my view. Some of these amendments may be unconstitutional and even contrary to the proper administration of justice. They may have the unintended effect of ultimately reducing the number of impaired driving convictions obtained due to courtroom challenges and delays.

I will begin by discussing limitations on disclosure. As we know, impaired driving is a highly scientific area of the law that operates on the presumption that instruments and procedures are accurate, but unfortunately that is not always the case.

The Chair: Not too fast, please. The translation is trying to follow you, and I'm sure my colleagues want to get every word of what you're saying.

Ms. Leamon: I'm sorry. I will slow down.

The Chair: That's fine. Thank you.

Ms. Leamon: A person accused of a crime does have the right to know the entirety of the case against them, which is embodied in our Charter, and they do require access to maintenance records in order to properly determine whether an instrument was in proper working order. The courts have already ruled that certain historic Breathalyzer documents are necessary and should be provided to an accused.

It is my understanding that this matter is currently once again before the Supreme Court of Canada in the cases of *Gubbins* and *Vallentgoed*, and those were heard just last month. That decision is currently on reserve, but it makes one thing clear: this issue is not settled.

[*Français*]

Mme Leamon : Je remercie les membres du comité de me donner l'occasion de leur parler aujourd'hui du projet de loi C-46. C'est un projet de loi très important qui entraîne de nombreuses implications quant à la Charte, et je suis heureuse d'être ici.

[*Traduction*]

Je tiens tout d'abord à dire que j'accepte entièrement tous les objectifs du projet de loi en ce qui a trait à la conduite avec facultés affaiblies. Ces objectifs sont valides et nécessaires, et nous devons réduire le nombre de collisions, de blessures et de décès qui surviennent chaque année sur nos routes en raison de la conduite avec facultés affaiblies.

Sauf votre respect, je suis d'avis que les mécanismes par lesquels le projet de loi cherche à atteindre ces objectifs sont problématiques. Certaines de ces modifications sont peut-être anticonstitutionnelles et vont peut-être même à l'encontre de la bonne administration de la justice. Elles auront peut-être l'effet inattendu de réduire le nombre de condamnations pour conduite avec facultés affaiblies en raison des contestations judiciaires et des retards.

J'aimerais commencer par traiter des limites ayant trait à la communication de renseignements. Comme nous le savons, la conduite avec facultés affaiblies est un domaine du droit hautement scientifique qui tient pour acquis que les procédures et les appareils sont précis, mais ce n'est malheureusement pas toujours le cas.

Le président : Un peu moins vite, je vous prie. Les interprètes peinent à suivre votre rythme, et je suis certain que mes collègues souhaitent comprendre chaque mot que vous dites.

Mme Leamon : Je suis désolée. Je vais parler plus lentement.

Le président : C'est parfait. Merci.

Mme Leamon : Une personne accusée d'un crime a le droit de connaître tous les éléments retenus contre elle, comme le prévoit notre Charte, et elle doit avoir accès aux registres d'entretien en vue de déterminer précisément si un appareil était en bon état de fonctionnement. Les tribunaux ont déjà statué que certains documents passés ayant trait à l'alcootest sont nécessaires et qu'ils devraient être fournis à l'accusé.

Je crois comprendre que cette question est encore une fois débattue actuellement devant la Cour suprême du Canada dans les affaires *Gubbins* et *Vallentgoed* qui ont été entendues le mois dernier. La cour a pris la décision en délibéré, mais cette situation nous indique clairement que la question n'est pas réglée.

This bill does seek to limit disclosure outright, and the rationale for that seems to be to curb delay. But the irony here, in my view, is that this amendment is more likely to contribute to delay than curb it. Defence counsel will be required to make time-consuming applications both orally and in writing in order to obtain necessary documentation. Crown counsel will have to speak to that, and court time will be allotted.

Le projet de loi cherche carrément à limiter la communication de renseignements, et l'objectif semble être de réduire les retards. Toutefois, ce qui est ironique ici, selon moi, c'est que cette modification est plus susceptible de contribuer aux retards que de les réduire. Les avocats de la défense devront formuler de vive voix et par écrit des demandes qui prennent beaucoup de temps en vue d'obtenir les documents nécessaires. Les procureurs de la Couronne devront répondre à ces demandes, et du temps sera réservé à cette fin devant les tribunaux.

I would suggest that instead we adopt measures similar to those seen in some U.S. states, like Washington, and publish these historic Breathalyzer records online, which will allow for free and easy access by the public. This has been demonstrated to curb delays.

Je propose de plutôt adopter des mesures semblables à celles qu'ont adoptées certains États américains, comme l'État de Washington, et de publier en ligne les anciens registres d'entretien des alcootests, ce qui permettrait à la population d'y avoir accès librement et facilement. Il a été démontré que cette pratique permet de réduire les retards.

Another issue with this bill, in my view, has to do with roadside testing, both for alcohol and for drugs. As we know, it does seek to establish mandatory breath testing thereby eliminating any reasonable suspicion on the part of the officer. I have heard arguments this is required to save lives and that it will pass Charter compliance.

Voici un autre problème, selon moi, avec le projet de loi. Il s'agit des contrôles routiers pour le dépistage d'alcool et de drogues. Comme nous le savons, le projet de loi cherche à rendre obligatoires les alcootests et à éliminer, par la même occasion, le besoin d'avoir un doute raisonnable pour ce faire. J'ai entendu que c'est nécessaire pour sauver des vies et que cela survivrait à une contestation fondée sur la Charte.

I have heard the Minister of Justice describe the production of a breath sample as being the same as the production of a driver's licence. With respect, they are not the same. A breath sample is physically invasive, it is conscriptive evidence compelled from a person for the purposes of self-incrimination, and it is a significant infringement of one's liberty.

J'ai entendu la ministre de la Justice dire que fournir un échantillon d'haleine était la même chose que de présenter son permis de conduire. Sauf son respect, ce n'est pas la même chose. Un échantillon d'haleine est envahissant sur le plan physique, c'est un élément de preuve obtenu en mobilisant l'accusé contre lui-même dans le but de l'auto-incriminer et c'est une atteinte importante aux libertés individuelles.

It's particularly so in circumstances where a person is deprived of their right to counsel prior to embarking on a course of action which may have severe legal ramifications.

C'est particulièrement le cas dans les situations où une personne est privée de son droit à un avocat avant d'entamer un processus qui peut avoir de graves conséquences juridiques.

I also have concerns, as my colleague does, about how this law will be applied on our roadways. We know there is a real risk that implicit and outright racism could cause visual minorities to be more disproportionally affected. It's an uncomfortable truth that no amount of in-class sensitivity training will be able to correct for that kind of bias if and where it does exist.

À l'instar de ma collègue, je m'inquiète également de la manière dont ces dispositions seront mises en œuvre sur le terrain. Nous savons qu'il y a un risque réel de racisme implicite ou flagrant qui pourrait faire en sorte que les minorités visibles soient touchées de manière plus disproportionnée. C'est une vérité regrettable, et toutes les formations en classe sur la sensibilisation à la diversité n'arriveront pas à éliminer ce parti pris, le cas échéant.

Police officers already have what they need to detect and remove impaired drivers from our roads. They have almost limitless powers to stop vehicles, and the threshold for issuing an ASD demand is very low. Concerns about impaired drivers escaping detection on the roadside are better addressed through more comprehensive police training. They already have the tools necessary to remove impaired drivers, which are in line with our law and consistent with Charter rights.

Les policiers ont déjà les outils dont ils ont besoin pour détecter les conducteurs ayant les facultés affaiblies et les retirer de nos routes. Ils ont pratiquement des pouvoirs illimités pour intercepter des véhicules, et le seuil est très bas pour demander à une personne de se soumettre à une vérification au moyen d'un appareil de détection approuvé. Il serait plus efficace d'offrir des formations plus exhaustives aux policiers si nous voulons éviter que des conducteurs ayant les facultés affaiblies poursuivent leur route sans être détectés. Les policiers ont déjà les outils nécessaires pour retirer de nos routes les conducteurs ayant les

facultés affaiblies, et ces outils sont conformes à nos lois et ils respectent les droits garantis par la Charte.

To close, I will very briefly address the dual standard created for alcohol and drug testing on the roadside. In doing so, I wish that we do not lose sight of the purpose of this bill and the main objective, which, of course, deals with the legalization of marijuana. There's nothing to indicate that the method, manner or rate at which alcohol is consumed in this country will change as a result of these laws and no reason to expect the prevalence of alcohol-impaired driving will increase.

Pour conclure, j'aimerais très brièvement parler du système de deux poids, deux mesures, qui est créé pour le dépistage de l'alcool et des drogues sur le terrain. Ce faisant, je souhaite que nous ne perdions pas de vue l'objet du projet de loi et son principal objectif qui est évidemment de réagir à la légalisation de la marijuana. Il n'y a rien qui indique que la méthode, la manière ou la consommation d'alcool au pays changera à la suite de l'adoption de ces dispositions, et nous n'avons aucune raison de croire que la conduite avec les facultés affaiblies causées par l'alcool augmentera.

I'm left puzzled as to why the well-established laws around alcohol are being altered to provide for mandatory screening at the roadside while the same is not being done for drug impairment. It is my understanding that that has to do with technological limitations as we are not confident in the reliability of the devices that are used for drug screening. And only four months out from this bill potentially becoming law, we have yet to select any devices set out in the standards by the Drugs and Driving Committee.

Je suis perplexe quant à la raison pour laquelle nous modifions des dispositions bien établies concernant l'alcool en vue d'autoriser le dépistage obligatoire alors que la même chose n'est pas faite pour les facultés affaiblies causées par la drogue. Je crois comprendre que cela découle des limites technologiques, parce que nous n'avons pas confiance en la fiabilité du matériel de détection des drogues. Qui plus est, dans seulement quatre mois, ce projet de loi pourrait entrer en vigueur, et nous n'avons pas encore choisi les appareils prévus dans les normes par le Comité des drogues au volant.

We have also heard time and time again that they do nothing but detect for the presence of drugs in a driver's system and they cannot detect the level or for impairment. Not only will this dual standard create greater confusion when it comes to roadside police enforcement, but it will also make room for more defence arguments about the reliability of testing procedures at trial as well as pave the way for constitutional challenges.

Nous avons également entendu à maintes reprises que ces appareils ne font rien d'autre que détecter la présence de drogue chez un conducteur et que ces appareils ne peuvent pas détecter le taux dans le sang ou vérifier les facultés affaiblies. Ce système de deux poids, deux mesures, entraînera une plus grande confusion chez les policiers lors des contrôles routiers, mais cela donnera aussi plus de munitions aux avocats de la défense qui remettront en question la fiabilité des procédures et des vérifications lors du procès et cela ouvrira aussi la voie à de futures contestations constitutionnelles.

To close, I do wish to point out the obvious, which, of course, is that constitutional compliance is about striking an appropriate balance between individual liberties and the interests of society. Impaired driving will only be reduced when our laws are constitutionally valid and easily enforceable.

En terminant, je souhaite souligner une évidence, c'est-à-dire que pour nous assurer de la validité constitutionnelle des dispositions nous devons évidemment trouver un équilibre entre les libertés individuelles et les intérêts de la société. Nous ne réussirons à réduire la conduite avec facultés affaiblies que lorsque nos lois seront jugées constitutionnellement valides et faciles à appliquer.

In my view, this bill does not meet its objectives. The bill will be rigorously challenged if it is passed, and I urge you, senators, to take a long look at this bill and provide an essential sober second thought to a law that could become one of unintended consequences.

À mon avis, le projet de loi n'atteint pas ses objectifs. S'il est adopté, le projet de loi sera vigoureusement contesté, et je vous exhorte, sénateurs, à étudier attentivement le projet de loi et à réaliser un second examen objectif essentiel d'un projet de loi qui pourrait avoir des conséquences imprévues.

[*Translation*]

Thank you. I look forward to answering your questions.

The Chair: I would like to ask Senator Boisvenu, deputy chair of the committee, to open the conversation with our witnesses this morning.

[*Français*]

Merci. J'ai hâte de répondre à vos questions.

Le président : J'aimerais demander au sénateur Boisvenu, vice-président du comité, d'ouvrir l'échange avec nos témoins ce matin.

Senator Boisvenu: Welcome to both of you. Thank you very much for your presentations. I have two questions for each of our guests.

My first question is for you, Ms. Lee. You are aware that the federal government has not yet approved devices that will allow police officers to detect whether or not there is marijuana in the saliva of drivers. The approval might be granted as late as April. If we take the training into account, we will be very late into this year. Do you have any concerns about that?

[*English*]

Ms. Lee: I don't, and the reason I don't have concerns about that is because there are already mechanisms in place in the Criminal Code in its existing provisions to allow officers to screen somebody for the potential that their ability to drive is impaired by drugs. Those are the standardized field sobriety tests.

While they are not supposed to be used for that purpose, they are, under the Criminal Code, designated for that purpose. So police officers are already equipped with the tools in the legislation to detect drivers impaired by drugs and proceed to make a drug recognition evaluation demand and proceed to do the drug recognition evaluation process, take a blood sample or both.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Ms. Leamon, my question is to you as a criminal defence lawyer. The current bill provides for a minimum fine of $1,000 for the first offence. This fine does not discriminate between an impaired driver who does not cause bodily harm and one who causes death. Does this situation pose a problem for you as a criminal defence lawyer?

[*English*]

Ms. Leamon: No, it doesn't.

In the Criminal Code, we have mandatory minimum offences, as we know, and that $1,000 fine is applicable for a first-time offender charged with impaired driving.

The effect of that mandatory fine is that a conditional discharge cannot be granted. A person will end up with a criminal record as a result of that fine. It's my understanding that that is why it was adopted.

Le sénateur Boisvenu : Bienvenue à vous deux. Merci beaucoup de vos présentations. J'ai deux questions à poser à chacune de nos invitées.

Ma première question s'adresse à vous, madame Lee. Vous êtes au courant que le gouvernement fédéral n'a pas encore homologué les appareils qui permettront aux policiers de détecter s'il y a présence ou non de cannabis dans la salive des conducteurs. Cette homologation pourrait se faire aussi tard que le mois d'avril. Si on tient compte de la formation, cela nous amène très tard cette année. Êtes-vous préoccupée par cette situation?

[*Traduction*]

Mme Lee : Cela ne me préoccupe pas, parce qu'il y a déjà des mécanismes en place dans les dispositions du Code criminel qui permettent aux policiers d'effectuer un dépistage pour évaluer si le conducteur a les capacités affaiblies par la drogue. Il s'agit des tests de sobriété normalisés.

Même si le policier n'est pas censé avoir recours à ces tests à cette fin, ces tests sont conçus à cette fin en vertu du Code criminel. Bref, les policiers ont déjà des outils dans la loi pour détecter les conducteurs ayant les facultés affaiblies par la drogue, demander aux conducteurs de se soumettre à une évaluation de reconnaissance de drogues et procéder à l'évaluation en ce sens, prélever un échantillon sanguin ou faire les deux.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Madame Leamon, je vous pose une question en tant que criminaliste. Dans le projet de loi actuel, on prévoit des amendes minimales de 1 000 $ pour la première infraction. Cette amende ne fait pas de discrimination entre le conducteur intoxiqué qui n'a pas causé de blessures corporelles et celui qui a causé la mort. Est-ce que cette situation vous pose problème en tant que criminaliste?

[*Traduction*]

Mme Leamon : Non. Cela ne me pose pas de problème.

Comme nous le savons, le Code criminel prévoit des peines minimales obligatoires pour certaines infractions, et cette amende de 1 000 $ est imposée à quiconque accusé pour la première fois de conduite avec facultés affaiblies.

Cette amende obligatoire a comme conséquence qu'une absolution conditionnelle ne peut être accordée. L'accusé se retrouvera avec un casier judiciaire en raison de cette amende. C'est la raison pour laquelle je crois comprendre que cette disposition a été adoptée.

It is a mandatory minimum. Even in situations where no bodily injury and no death are caused, we can see that fine being increased significantly. In cases with aggravating factors like death or bodily harm, we can expect it will be, and we can also expect there will be a lengthy driving prohibition as well as a likely custodial sentence.

Il s'agit d'une peine minimale obligatoire. Même dans les cas où la conduite avec facultés affaiblies n'a entraîné aucune blessure corporelle ou aucun décès, nous pouvons concevoir qu'une amende beaucoup plus élevée puisse être imposée. Dans les cas où il y a des facteurs aggravants comme un décès ou des blessures corporelles, nous pouvons nous attendre à ce que cette amende soit plus élevée, et nous pouvons aussi nous attendre à ce que le juge impose à l'accusé une longue interdiction de conduire et le condamne probablement aussi à une peine en milieu carcéral.

When it comes to sentencing, it's left in the hands of the presiding judge, which, in my view, is in the best interest of society. The purpose of that mandatory fine is to establish that a criminal conviction will be registered.

En ce qui concerne la détermination de la peine, la décision est entre les mains du juge, ce qui est, à mon avis, dans l'intérêt supérieur de la société. L'objectif de cette amende obligatoire est d'établir qu'une condamnation au criminel sera déposée.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Boisvenu: With all due respect to the families of the victims, should Bill C-46 not distinguish between the driver who drives impaired and the one who takes someone's life? In this sense, are we not trivializing the act of taking someone's life?

Le sénateur Boisvenu : Avec tout le respect que je dois aux familles des victimes, le projet de loi C-46 ne devrait-il pas faire la distinction entre le chauffeur qui conduit intoxiqué et celui qui enlève la vie de quelqu'un? En ce sens, ne vient-on pas banaliser l'acte d'enlever la vie à quelqu'un?

[*English*]

[*Traduction*]

Ms. Leamon: I certainly hope that is not the case. I don't feel that is trivialized at all in this legislative scheme. Of course, causing bodily injury or death is taken as a very, very serious situation, much more serious than being pulled over at a roadblock and having a few drinks over the limit.

Mme Leamon : J'espère de tout cœur que ce n'est pas le cas. Je n'ai pas l'impression que ce régime législatif vient banaliser cela. Bien sûr, le fait de blesser ou de tuer quelqu'un est quelque chose de très, très grave, quelque chose de beaucoup plus grave que de se faire arrêter à un barrage routier après avoir bu quelques verres de trop.

Our Criminal Code does reflect that. There are three separate offences for impaired driving, impaired driving causing bodily harm and impaired driving causing death with elevated penalties. I know the scheme does contemplate life imprisonment when it comes to impaired driving causing death. It's a significant jeopardy and penalty.

Notre Code criminel tient compte de cela. Il y a trois infractions distinctes pour la conduite avec facultés affaiblies ayant causé des lésions corporelles et la conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort, et ces infractions s'accompagnent de peines plus lourdes. Je sais que le régime prévoit la prison à vie dans les cas de conduite avec facultés affaiblies ayant causé la mort. C'est une sanction très sévère.

I don't think the fine is something we should be focusing on in terms of how severe the circumstances are. It has a lot more to do with the other penalties, like the custodial sentence and the driving prohibitions that are handed out in relation to the offence.

En ce qui a trait à la gravité des circonstances, je ne crois pas que nous devrions nous focaliser sur l'amende. La question a beaucoup plus à voir avec les autres peines, comme les peines d'emprisonnement et les interdictions de conduire qui s'appliquent dans ces cas-là.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Dupuis: I have a question for Ms. Lee and Ms. Leamon. Ms. Lee, you talked about your experience with the immediate roadside prohibition scheme in British Columbia. Can you quickly explain its effectiveness or the problems it poses in your practice?

La sénatrice Dupuis : J'aurais une question à poser à Me Lee et à Me Leamon. Maître Lee, vous avez parlé de votre expérience du régime administratif de suspension des permis en Colombie-Britannique. Pouvez-vous nous expliquer rapidement son efficacité ou les problèmes que pose ce régime dans votre pratique?

[*English*]

Ms. Lee: The immediate roadside prohibition scheme has caused a lot of problems, and a lot of them were unforeseen. There have been problems with a delay in our courts as a result of the IRP scheme. It's not at the provincial level where impaired driving cases would normally take place, but it has contributed to delays at the Superior Court level, the B.C. Supreme Court, with judicial reviews and constitutional challenges that have tied up court resources. Currently, there's a decision on reserve to the third version of the IRP scheme where there are over 300 files case-managed by a single judge. And if the constitutional challenge is not successful, all of those files will still have to be processed on administrative law grounds. It is taking a problem and moving it from one forum to the next.

The other problem we've seen with the immediate roadside prohibition scheme has been the deskilling of police officers. It has had a negative impact on the prosecution of impaired driving offences. I get so many criminal impaired driving files that are fatally flawed now because officers can't distinguish between the procedures for the 90-day roadside suspensions and the criminal investigations, and they make mistakes that cost them the criminal conviction, and they can't go back.

As for the effectiveness of the scheme, I think it's very dangerous to rely on the statistics the British Columbia government has touted about the decrease in deaths. There have been other explanations for those, including increased use of seat belts, an aging driving population, and the safety of cars has improved significantly over the past five or six years. In the same time period that we've had this legislation, we've had other explanations for road safety. As well, the number of immediate roadside prohibitions that are issued every month remains steady, which suggests that people aren't changing their behaviour on the roads. There may be fewer deaths, but there are still the same number of people out there who are driving with an elevated blood alcohol concentration.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Ms. Leamon, your first recommendation is to increase public awareness of the dangers of impaired driving.

I am particularly interested in the second recommendation, which is:

[*English*]

> To bolster visible enforcement strategies to combat impaired driving.

[*Traduction*]

Mme Lee : Le régime de suspension immédiate du permis de conduire a causé maints problèmes, et beaucoup d'entre eux n'avaient pas été prévus. Cette sanction a provoqué des retards dans nos tribunaux, pas à l'échelon provincial où ces affaires sont habituellement traitées, mais à l'échelon de la cour supérieure, la Cour suprême de la Colombie-Britannique, dont les ressources ont été prises d'assaut par les contrôles judiciaires et les contestations constitutionnelles. Un délibéré est en cours en ce qui concerne la troisième version du régime de suspension immédiate du permis, version pour laquelle il y a plus de 300 dossiers qui sont gérés par un seul juge. Et si la contestation constitutionnelle n'aboutit pas, tous ces dossiers devront être traités sur la base des principes du droit administratif. Essentiellement, on ne fait que changer le problème de place.

L'autre problème que nous avons constaté à propos de la suspension immédiate du permis, c'est la déqualification des agents de police. Cela a eu une incidence négative sur les poursuites relatives aux infractions de conduite avec facultés affaiblies. Je reçois tellement de dossiers d'accusations criminelles pour conduite avec facultés affaiblies qui sont irrémédiablement viciés parce que les policiers n'arrivent pas à faire la distinction entre les procédures pour des suspensions du permis de conduire d'une durée de 90 jours et les enquêtes criminelles. Ils commettent des erreurs qui leur font perdre la condamnation au criminel, ce qui est irréversible.

Pour ce qui est de l'efficacité du régime, je crois qu'il serait très imprudent de se fier aux statistiques sur la diminution des décès dont le gouvernement de la Colombie-Britannique s'est vanté. D'autres explications ont été données pour expliquer cette diminution, dont l'utilisation accrue de la ceinture de sécurité, le vieillissement de la population des conducteurs et le fait que la sécurité des voitures s'est beaucoup améliorée depuis cinq ou six ans. Parallèlement à l'application de ce régime, d'autres facteurs se sont imposés pour expliquer l'amélioration de la sécurité routière. Du reste, le nombre de suspensions immédiates appliquées sur une base mensuelle reste constant, ce qui signifie que les gens ne modifient pas leur comportement sur la route. Il y a peut-être moins de morts, mais le nombre de personnes qui conduisent avec une alcoolémie trop élevée ne change pas.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Madame Leamon, la première de vos recommandations est d'accroître la sensibilisation du public aux dangers de la conduite avec facultés affaiblies.

C'est la deuxième recommandation qui m'intéresse particulièrement, qui est celle-ci :

[*Traduction*]

> Renforcer les stratégies d'application de la loi pour lutter contre la conduite avec facultés affaiblies.

[*Translation*]

Can you tell us a little about what you mean by this sort of strategy?

[*English*]

Ms. Leamon: Absolutely. Specifically what that means is that we need to have more visible enforcement on the road when there are key impaired driving times. We know that impaired drivers tend to drive during a particular time of the day, usually between 11 p.m. and 4 a.m., and it tends to occur in rural areas more frequently as well.

Police officers and police detachments do need to identify those key times and key areas, and they should be creating more visible enforcement, more marked police units on the streets, more roadblocks, in order to visually deter people.

There is a study cited in our joint brief that discusses how visible enforcement actually has a much better impact on young drivers, particularly when it comes to deterring them, than changes in the law or increased criminal sanctions. It is an important study. It's something I think resources would be better spent on rather than passing laws which may not have any real, practical implication or any effect on deterring impaired driving on our roads.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Are you quoting from Berg's study entitled *Reducing crashes and injuries among young drivers: what kind of prevention should we be focusing on?*

[*English*]

Ms. Leamon: Yes. That's the one.

[*Translation*]

Senator Dupuis: Your fourth recommendation is to publish the breathalyzer maintenance records online. Are you referring to the experience of the U.S.?

[*English*]

Ms. Leamon: Yes, there is evidence to show that when we put these kinds of documents online, it makes it much easier for the public to have access. It's not only defence lawyers, such as myself, but also Crown counsel, lay people and police officers. They will all have access to those documents at the click of a finger. It creates a situation where people are able to access that without delay, so we're not waiting for disclosure to arrive at our offices. We can access it. Putting those online, in my

[*Français*]

Pouvez-vous nous préciser un peu ce que vous entendez par ce genre de stratégie?

[*Traduction*]

Mme Leamon : Absolument. De façon plus précise, ce que cela signifie, c'est que nous devons augmenter la présence et la visibilité des forces de l'ordre sur les routes durant les périodes critiques pour la conduite avec facultés affaiblies. Nous savons que les conducteurs intoxiqués se déplacent surtout à certaines heures de la journée, habituellement entre 23 heures et 4 heures. Nous savons aussi que la conduite avec facultés affaiblies est plus fréquente en milieu rural.

Les services de police doivent cerner ces périodes clés et ces régions clés, chercher à se rendre plus visibles sur les routes et dans les rues, et multiplier les barrages routiers afin de dissuader les gens de prendre le volant après avoir bu.

Notre mémoire conjoint fait état d'une étude affirmant que la visibilité des forces de l'ordre agit de façon beaucoup plus efficace auprès des jeunes conducteurs que les changements législatifs ou l'aggravation des sanctions pénales, surtout lorsqu'il s'agit de les dissuader. C'est une étude importante. Je crois que ce serait une façon plus efficace d'employer nos ressources, comparativement à la perspective d'adopter des lois qui n'ont ou n'auront aucun effet réel et pratique pour dissuader la conduite avec facultés affaiblies sur nos routes.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Est-ce que vous citez l'étude de Berg intitulée *Reducing crashes and injuries among young drivers: what kind of prevention should we be focusing on?*

[*Traduction*]

Mme Leamon : Oui, c'est celle dont je parle.

[*Français*]

La sénatrice Dupuis : Votre quatrième recommandation est de publier en ligne les «*breathalyzer maintenance records*». Vous référez-vous à l'expérience des États américains?

[*Traduction*]

Mme Leamon : Oui. Il a été démontré que le fait d'afficher ce type de documents en ligne en facilite beaucoup l'accès pour le public. Et je ne parle pas seulement des avocats de la défense, comme moi, mais aussi des procureurs de la Couronne, des profanes et des agents de police. Ils auront accès à ces documents en claquant des doigts. Cela crée une situation où nos gens pourront accéder sans tarder à cette information et où nous n'aurons plus à attendre des réponses à nos demandes de divulgation. L'accès se fera sans heurt. Et d'après ce que j'ai

understanding, is quite an easy process once they have the infrastructure to do so in place.

[*Translation*]

Senator Carignan: If we are trying to improve the system to prevent drug-impaired driving, I clearly have the same reservations you do about the fact that it's impossible to make a rational connection between the limit per se and the impairment.

The Senate passed Bill S-230, which allowed for the use of screening devices based on suspicion. Bill S-230 also referred to the drug recognition expert, with reasonable and probable grounds to believe that an offence had occurred. Do you think that system would be more likely to pass the Charter test than the system currently proposed to us in Bill C-46?

[*English*]

Ms. Lee: I believe it would be more likely to withstand Charter scrutiny, in part because it mirrors the existing system we have in place for the detection of alcohol-impaired drivers. So all of the analysis that has been done by the Supreme Court of Canada in the context of alcohol would be equally applicable in the context of drugs, and also because it's similar to the existing system that we have for the detection of drug-impaired drivers in that you form a suspicion.

Currently, you make an SFST demand and then gather your reasonable grounds and make a DRE demand. In some respects, it makes the process better and more constitutionally valid because with the compliance by the driver using a quick roadside test as opposed to a series of steps that have to be administered through physical participation, it's less time that the person is detained, less invasive and can lead to fewer problems with the manner in which the police administer the tests.

I think it would have a better reception with the courts in a constitutional challenge. I think it also shores up that notion that the police are seeing symptoms of impairment, forming a suspicion, getting a positive result showing there is some drug in the person's body and then conducting a further test. There is a pathway of steps that confirm this problem with the driver throughout the process that makes the investigative evidence gathering stronger.

compris, la mise en ligne de ces documents se fera très facilement une fois que l'infrastructure nécessaire aura été mise en place.

[*Français*]

Le sénateur Carignan : Si on tente d'améliorer le système afin de prévenir la conduite avec facultés affaiblies par les drogues, j'ai manifestement les mêmes réserves que vous sur l'impossibilité de faire un lien rationnel entre la limite comme telle et les facultés affaiblies.

Le Sénat avait adopté le projet de loi S-230 qui autorisait l'utilisation des appareils de détection après avoir constaté la présence de soupçons. Dans le projet de loi S-230, on référait également à l'expert en reconnaissance de drogue, avec les motifs raisonnables et probables de croire qu'il y avait infraction. Est-ce que vous pensez que ce système aurait plus de chance de passer le test des chartes que le système qui nous est proposé actuellement dans le projet de loi C-46?

[*Traduction*]

Mme Lee : Je crois qu'il est plus que probable que cela soit soumis à un examen minutieux fondé sur la Charte, en partie parce que cela reprendrait le système dont nous disposons déjà pour détecter les conducteurs avec facultés affaiblies. Toute l'analyse que la Cour suprême du Canada a faite dans le contexte de l'alcool s'appliquerait donc de façon égale au contexte de la drogue. Du reste, cette façon de faire est semblable au système dont nous disposons pour repérer les conducteurs que l'on soupçonnerait de conduire alors qu'ils ont consommé de la drogue.

À l'heure actuelle, il faut soumettre une demande de test normalisé de sobriété administré sur place, puis rassembler ses motifs raisonnables et présenter une demande d'évaluation par un expert en reconnaissance de drogues. À certains égards, cela améliore le processus et en tonifie la validité sur le plan constitutionnel puisque lorsque le conducteur accepte de se soumettre à un test rapide sur place plutôt que de s'astreindre en personne à une série d'étapes de contrôle, cela signifie un temps de « détention » plus court et moins invasif, ainsi qu'une diminution des risques d'erreurs de la part de la police quant à l'administration des tests.

Dans le cadre d'une contestation constitutionnelle, je crois que ce procédé serait mieux reçu par les tribunaux. Je crois également que cela étaye la notion selon laquelle les policiers constatent des symptômes, formulent des soupçons, obtiennent un résultat positif démontrant la présence de drogue dans le corps du suspect et procèdent à des tests plus approfondis. Il y a une série d'étapes pour confirmer ce problème avec le conducteur qui renforce la collecte d'éléments de preuve aux fins d'enquête.

[Translation]

Senator Carignan: You have some evidence against the random breath testing system; the bill talks about "mandatory." If we were to apply the random breath testing system to public carriers, such as airline pilots, locomotive engineers, and anything related to public transportation, such as buses and trains, do you think it would have been much more likely to pass the Charter test than by imposing it on the entire population?

[English]

Ms. Lee: Yes. I think it would because it eliminates a lot of those concerns about targeting visible minorities or targeting certain individuals. And it also deals with people in a professional capacity where you should know these obligations are on you if you're taking on the profession of public transit, and it identifies only individuals who control conveyances that contain people or have the potential to cause serious damage to a large number of people. The section 1 considerations that arise there are more likely to save the legislation than any random driver.

I think it also dovetails really nicely with existing controls and rules and regulations already in place for bus drivers, pilots and trained drivers. It's not imposing any additional obligation on them. They are already subject to employment restrictions that require them to be tested for drugs and alcohol if their employer requests them to do so. It doesn't impose any further burden on those people in that capacity.

Senator Eaton: I will continue with Ms. Leamon, and then I will have a short question for you, Ms. Lee. He knows this is my thing about the FETCO.

The federally regulated transportation sector, FETCO, told our National Finance Committee that it is a very serious concern. It has received almost no attention by the government. Would you agree with that, or are you more in Ms. Lee's camp?

Ms. Leamon: I don't like to do this, but I am going to respectfully disagree with Ms. Lee on this point. Of course, we know that the Criminal Code and the Charter do have to apply to all people alike, regardless of their occupation. So whatever the law is, two people who are operating a motor vehicle on a roadway should be subject to the same process on the roadside, whether that's in the course of their employment or if they're just driving themselves to work on a Monday morning.

[Français]

Le sénateur Carignan : Vous en avez contre le système de contrôle aléatoire; le projet de loi parle de « obligatoire ». Si on appliquait le système de contrôle aléatoire à des transporteurs publics, comme les pilotes d'avion, les conducteurs de locomotive, et tout ce qui touche au transport public, comme les autobus et les trains, est-ce que vous pensez que cela aurait beaucoup plus de chance de passer le test des chartes que de l'imposer à l'ensemble de la population?

[Traduction]

Mme Lee : Je crois que oui, parce que cela éliminerait bon nombre de préoccupations relatives au ciblage des minorités visibles ou à celui d'individus particuliers. Cela interpelle aussi les personnes dans l'exercice de leur profession. Certains professionnels ont des obligations à cet égard, comme c'est le cas de ceux qui travaillent dans le transport en commun. Ils doivent connaître ces obligations. Les seules personnes ciblées sont d'ailleurs celles qui pilotent des moyens de transport qui transportent des gens ou qui, potentiellement, pourraient causer de graves blessures à un grand nombre de gens. Les éléments évoqués dans l'article 1 sont vraisemblablement mieux en mesure de venir au secours de la loi que n'importe quel conducteur lambda.

Je crois aussi que ces dispositions s'harmonisent admirablement avec les contrôles, les règles et les règlements déjà en place pour les chauffeurs d'autobus, les pilotes et les conducteurs formés. Aucune obligation additionnelle ne leur est imposée. Ils sont déjà assujettis à des restrictions qui les obligent à subir des tests de dépistage de drogues et d'alcool à la demande de leur employeur. Or, les dispositions dont il est question n'augmentent en rien les obligations auxquelles ces personnes doivent s'astreindre.

La sénatrice Eaton : Je vais poursuivre la conversation avec Mme Leamon, puis j'aurai une courte question pour vous, madame Lee. Il sait que je vais parler de l'organisme Employeurs des transports et communications de régie fédérale, l'ETCOF.

Les représentants de l'ETCOF ont dit à notre comité national des finances que l'organisme était très préoccupé du fait que le gouvernement ne lui avait accordé pratiquement aucune attention. Êtes-vous d'accord avec cela ou penchez-vous plutôt du côté de Mme Lee?

Mme Leamon : Je n'aime pas faire cela, mais, malgré tout le respect que je lui dois, je vous dirais que je ne suis pas d'accord avec Mme Lee à ce sujet. Bien entendu, nous savons que le Code criminel et la Charte doivent s'appliquer de la même façon pour tout le monde, sans égard pour le travail qu'ils exercent. Par conséquent, indépendamment de ce que dit la loi, deux personnes qui conduisent un véhicule sur la route devraient être assujetties au même contrôle sur place, qu'ils soient là dans le cadre de leur

travail proprement dit ou du trajet qu'ils effectuent au point du jour pour se rendre au travail.

For me, when it comes to enforcing these kinds of laws with respect to people who are employed in the transportation industry, I think the difficulty here is with practical enforcement. It's much easier, of course, to pull over an impaired driver in their car than it is to pull over a jetliner, of course, or a tugboat that's on the ocean, because we just don't have the same kind of enforcement in our skies and on our roadways.

Pour moi, lorsqu'il est question de faire appliquer des lois de ce type aux personnes qui travaillent dans l'industrie du transport, je crois que la difficulté réside dans les questions d'ordre pratique lorsque vient le temps de veiller à l'application de la loi. Évidemment, il est beaucoup plus facile d'arrêter un conducteur intoxiqué dans son auto que d'intercepter un avion de ligne ou un remorqueur qui flotte sur l'océan. Nous n'avons tout simplement pas les mêmes moyens pour faire appliquer la loi sur nos routes et dans le ciel.

My understanding of employment law is limited, but I think employment law would be the appropriate venue to deal with these kinds of concerns. I understand that employment law has come up against the same kinds of challenges and difficulties that we're contemplating here with respect to the criminal law, which is that when we test for drugs, we're finding that the presence of a drug in the body doesn't necessarily indicate impairment. So there are not many sanctions employers can impose on an employee when they find those chemicals in their body.

Ma compréhension du droit du travail est limitée, mais je pense que le droit du travail serait le lieu approprié pour traiter de ce genre de problèmes. Je comprends que le droit du travail a été confronté aux mêmes types de défis et de difficultés que nous avons ici en ce qui concerne le droit criminel, à savoir que la présence de drogue dans le corps de la personne que l'on teste ne signifie pas nécessairement que cette personne a les facultés affaiblies. Il n'y a donc pas beaucoup de sanctions qu'un employeur peut imposer à un employé dont le test de dépistage s'avère positif.

That being said, if this bill does become law, people who offend in circumstances where they are driving a semi truck or operating an airplane will face greater punishment because it is an aggregating factor now in this bill on sentencing for a person to be operating a conveyance for monetary remuneration or operating a large conveyance or a conveyance with people under the age of 14. All of those things could be taken into account at sentencing.

Cela dit, si ce projet de loi devient loi, les personnes qui commettent une infraction alors qu'ils sont aux commandes d'une semi-remorque ou d'un avion devront faire face à des peines plus sévères qu'avant. En effet, aux termes de la loi projetée, le fait de piloter un moyen de transport en échange d'une compensation financière ou de piloter un moyen de transport avec, à son bord, une personne de moins de 14 ans sera considéré comme un facteur aggravant lors de la détermination de la peine. Toutes ces choses pourront être prises en considération pour déterminer la peine.

Senator Eaton: Thank you. I want to get to your profiling issue. Tom Stamatakis, President of the Canadian Police Association, said the lack of resources means that police will continue to use their discretion for roadside screening. Do you have any comment about that?

La sénatrice Eaton : Merci. J'aimerais parler de la question que vous avez soulevée en matière de ciblage. Tom Stamatakis, président de l'Association canadienne des policiers, a fait savoir que le manque de ressources allait faire en sorte que les agents allaient continuer d'utiliser leur pouvoir discrétionnaire lors des tests de dépistage routiers. Avez-vous quelque chose à dire là-dessus?

Ms. Lee: I think it's very dangerous to expect that all police officers, every single one of them, will use their discretion appropriately. While I certainly don't mean to be taken as saying that all police officers are racist or that racism will impact the decision of every police member, we know this happens. If you leave it to the discretion of policing, even those inherent biases that people have that they don't know they have are going to impact how they make those decisions on the roadway.

Mme Lee : Je pense qu'il est très dangereux de s'attendre à ce que tous les policiers, chacun d'entre eux, utilisent leur pouvoir discrétionnaire de façon appropriée. Je ne veux évidemment pas dire que tous les policiers sont racistes ou que le racisme influencera le jugement de tous les policiers, mais nous savons que cela peut se produire. Si vous laissez cela à la discrétion des services de police, même les préjugés inhérents que les gens ont sans être conscients de les avoir viendront teinter les décisions qu'ils prendront sur le terrain.

I read some comments from Senator Sinclair in an article that he was recently quoted in about how even in his time as a judge he was pulled over randomly and asked for his licence all the time. That's what happens to Indigenous people in this country.

J'ai lu certains commentaires du sénateur Sinclair dans un article où il a récemment été cité. Il expliquait que, même lorsqu'il était juge, il faisait constamment l'objet de contrôles routiers aléatoires et qu'on lui demandait systématiquement de

That's what happens to Black people in this country. That's what happens to Indo-Canadians. That's what happens to Asian Canadians. It can't be left to the discretion of police officers if it's truly going to be random.

Senator McIntyre: Thank you both for your presentations. I'll start off by making an observation. The length of time for a drug-impaired trial is almost twice as long as an alcohol-impaired trial. I can tell you for sure that Bill C-46 will not decrease the time required for drug-impaired trials. Believe me, I know, because I practised criminal law long enough to know the difference.

My question has to do with the per se limits for THC. As a matter of fact, in your brief you make six recommendations, and in one of them you recommend that Parliament not establish per se limits for THC.

Now, with regard to the proposed concentration of THC, the committee has heard so far from Justice officials on the issue of impairment considerations and public safety considerations. As I understand it, the five-nanogram THC per se limit is based upon impairment considerations, while the two-nanogram THC per se limit is based on public safety considerations.

The difficulty appears to be in directly correlating a concentration of THC to impairment, and obviously, as you've indicated in your briefs, we can expect court challenges because there appears to be no real consensus among scientists on what level of THC makes a person impaired. However, that said, in all fairness to the Justice officials, the proposed concentrations were based on a report from the Drugs and Driving Committee of the Canadian Society of Forensic Science, and then the government made a political decision on it. So it's like a two-edged sword here, and I would like to have your thoughts on that.

Ms. Lee: I certainly recognize that they did make their recommendations on the basis of the Canadian Society of Forensic Science's report. However, that report is contradicted by a lot of other science. I think the other aspect — maybe it's a three-edged sword — is that it doesn't recognize that there are many people who might have elevated concentrations of THC in their blood but also have concentrations of CBD, the cannabidiol, in their blood, which can actually mitigate the impairing effects of THC.

présenter son permis. Voilà ce qui arrive aux Autochtones dans ce pays. Voilà ce qui arrive aux Noirs dans ce pays. Voilà ce qui arrive aux Indo-Canadiens, aux Canadiens d'origine asiatique. Pour que ce soit vraiment aléatoire, la décision ne peut être laissée à la discrétion des policiers.

Le sénateur McIntyre : Merci à toutes les deux pour vos exposés. Je vais commencer par une observation. Les procès pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue durent presque deux fois plus longtemps que les procès pour conduite avec facultés affaiblies par l'alcool. Je peux vous garantir que le projet de loi C-46 ne réduira pas la durée des procès pour conduite avec facultés affaiblies par la drogue. Croyez-moi, je le sais, parce que j'ai pratiqué le droit assez longtemps pour connaître la différence qu'il y a entre les deux.

Ma question porte sur les limites légales en matière de THC. En fait, dans votre mémoire, vous formulez six recommandations, et l'une d'elles est que le Parlement devrait s'abstenir de fixer des limites en matière de THC.

Maintenant, en ce qui concerne les concentrations proposées de THC, le comité a jusqu'ici entendu le point de vue du ministère de la Justice quant aux considérations relatives aux capacités affaiblies et aux considérations liées à la sécurité publique. D'après ce que je comprends, la limite légale de cinq nanogrammes par millilitre est fondée sur des considérations relatives aux capacités affaiblies, tandis que la limite légale de deux nanogrammes par millilitre est fondée sur des considérations liées à la sécurité publique.

Il semble que la difficulté réside dans l'établissement d'une corrélation directe entre la concentration de THC et les facultés affaiblies, et bien sûr, comme vous l'avez indiqué dans votre mémoire, nous pouvons nous attendre à ce qu'il y ait des contestations devant les tribunaux au motif qu'il n'y aurait pas de consensus scientifique au sujet des concentrations de THC qui diminuent effectivement les capacités d'une personne. Cela dit, en toute équité à l'égard des fonctionnaires du ministère de la Justice, les concentrations proposées se fondent sur un rapport du Comité des drogues au volant de la Société canadienne des sciences judiciaires. Les concentrations proposées sont le fruit d'une décision politique que le gouvernement a prise à partir de cette information. Nous sommes donc en présence d'une lame à double tranchant, et j'aimerais savoir ce que vous pensez de cela.

Mme Lee : Je reconnais assurément qu'ils ont basé leurs recommandations sur le rapport de la Société canadienne des sciences judiciaires. Cependant, ce rapport est contredit par beaucoup d'autres données scientifiques. Je crois que l'autre aspect — il s'agit peut-être d'une lame à trois tranchants — c'est que le rapport ne reconnaît pas que beaucoup de gens qui ont une concentration élevée de THC dans le sang peuvent aussi avoir dans leur sang une certaine concentration de CBD, le cannabidiol, ce qui viendrait atténuer les effets affaiblissants du THC.

In our brief we cited the recent B.C. case of *R. v. Miller*, which involves an individual who had been charged with a breach of his probation order for being intoxicated; it was on the basis of a THC concentration, but his blood test also revealed cannabidiol, and the court couldn't resolve the mitigating effects of cannabidiol on the impairing effects of THC.

Maybe if the government is going to do this and going to set a limit, they should set a limit that also corresponds with other things that marijuana would put in your blood that would mitigate the impairing effects and allow an accused individual the opportunity to full disclosure of all of that information and full testing of their blood so that they can make full answer and defence to those types of allegations.

Senator McIntyre: Under Bill C-46 DREs would be treated differently from other experts. The bill eliminates the need to qualify a DRE as an expert for their evidence to be admitted in court proceedings.

However, I note that other experts will continue to be required to qualify as experts, and obviously this is all in accordance with the Supreme Court decision in *Bingley*. Should DREs be treated differently from other experts?

Ms. Lee: I don't think so. I have to say I don't agree with the court's decision in *Bingley*, and I don't think you should treat a DRE expert any different from any other expert just because the Criminal Code says that they are an expert, particularly if you're going to have drug recognition evaluators as designated under the Criminal Code only permitted to be peace officers. You can't become a drug recognition evaluator unless you're a peace officer, and so it again limits the ability of the defence to make full answer in defence to the challenges when you have to go through the whole qualification process for your own expert while the Crown gets the benefit of just calling their officer and saying, well, he's an expert and there's no challenge to that.

Senator Pratte: You have both mentioned this morning and we have heard many other witnesses tell us that one of the reasons we should amend this bill substantially is that many of the provisions will be subject to challenges under the Charter that would clog up the courts. I want to discuss this briefly.

I wonder how valid an argument this is as such if a government and if Parliament is convinced that a particular act or a particular part of an act is valid and is necessary. There's a good chance that there would be a challenge today under the

Dans notre mémoire, nous évoquons la récente affaire *R. c. Miller* qui a été entendue en Colombie-Britannique et dans laquelle une personne a été accusée d'avoir manqué à son ordonnance de probation pour s'être intoxiquée. La question se jouait sur la concentration de THC, mais son test sanguin a aussi révélé la présence de cannabidiol. Le tribunal ne pouvait pas trancher au sujet de l'effet atténuant que le cannabidiol peut avoir sur les effets affaiblissants du THC.

Si le gouvernement a l'intention d'aller de l'avant et de fixer une limite, peut-être qu'il devrait fixer une limite qui tiendrait aussi compte des autres choses que la marijuana dépose dans le sang et qui sont susceptibles d'atténuer les effets affaiblissants. En procédant de la sorte, le gouvernement permettrait à un accusé d'utiliser toute cette information et les résultats complets de ses tests sanguins pour étayer sa réponse et sa défense face à ce type d'allégations.

Le sénateur McIntyre : Aux termes du projet de loi C-46, les évaluateurs en reconnaissance de drogues seraient traités différemment des autres experts. Le projet de loi élimine le besoin de démontrer la qualité d'expert de l'évaluateur en reconnaissance de drogues pour que son témoignage à titre d'expert soit admis dans une procédure judiciaire.

Toutefois, l'exigence de la qualification serait maintenue pour les autres experts et, de toute évidence, tout cela est conforme à la décision de la Cour suprême dans *R. c. Bingley*. Les experts en reconnaissance de drogues devraient-ils être traités différemment des autres experts?

Mme Lee : Je ne pense pas. Je dois dire que je ne suis pas d'accord avec la décision de la Cour suprême dans l'affaire *Bingley*, et je ne pense pas qu'un évaluateur en reconnaissance de drogues devrait être traité différemment de tout autre expert simplement parce que le Code criminel stipule qu'il s'agit d'un expert, surtout si les évaluateurs en reconnaissance de drogues, tels qu'ils sont désignés par le Code criminel, ne peuvent être que des agents de la paix. Comme il faut en être un pour devenir évaluateur en reconnaissance de drogues, il est encore une fois difficile pour la défense de répondre entièrement aux contestations si son expert doit suivre le processus de qualification complet alors que la Couronne a l'avantage de n'avoir qu'à appeler son agent et à faire valoir qu'il s'agit d'un expert, ce qui n'est pas remis en question.

Le sénateur Pratte : Vous avez toutes les deux mentionné ce matin une chose que nombre d'autres témoins nous ont dite, soit que l'une des raisons pour lesquelles nous devrions modifier sensiblement ce projet de loi est que nombre des dispositions feront l'objet de contestations au titre de la Charte, ce qui engorgerait les tribunaux. Je veux en discuter brièvement.

Je me demande dans quelle mesure cet argument est valide en tant que tel si un gouvernement et le Parlement sont convaincus qu'une loi ou une section particulière d'une loi est valide et nécessaire. Il y a de fortes chances que nombre de dispositions

Charter for many Criminal Code provisions. Therefore, I wonder whether we should do it each time because there's going to be a challenge under the Charter. A lot of the alcohol limit provisions were challenged under the Charter, but they were necessary and proved to be good and necessary provisions. As such, I'm not sure this is such a good argument. If the provision is not good, obviously we should judge it as not good and amend it or change it. It will be challenged anyway. Even if it is good, it will be challenged. So be it. We'll see what the courts decide.

Ms. Leamon: Certainly. It is the role of counsel to challenge laws when they come into effect to make sure they are complying with the Charter. Here I can think of a number of different Charter challenges that will make it through the court systems with respect to these laws both on the side of alcohol and with drugs. I envision Charter challenges particularly when it comes to the mandatory alcohol screening under section 8 and also sections 10(a) and 10(b). I have significant concerns about the intrusion into one's personal security by collecting invasive breath samples, but I also have concerns about section 10(b) rights.

I was troubled when I heard some of the testimony from the RCMP trainers that appeared before this committee when they weren't quite sure when section 10(a) and section 10(b) would come into effect under this legislative scheme. When RCMP trainers aren't sure about that, it creates significant problems for policing. It will open the doors for Charter challenges as well, which could be successful, in my view.

We certainly shouldn't limit or discount the importance of legal advice when it comes to impaired driving investigations. I think that is an error that some of the academic scholars whom I have read so far doing their Charter analyses have fallen into, with all due respect.

It's not quite as simple as telling your client to blow into a roadside device or an instrument. There is a lot more to it than that. The substance of what is said between a lawyer and their client is not reviewable in any event, so it is not a reason to discount that Charter right. I do think there are significant concerns for sections 10(a) and 10(b) for the alcohol side of things.

The drug side of things is a completely other can of worms. I think that the per se limits are going to be overly broad. They are not rationally connected, in my view, to the objective of curbing impaired driving when we have per se limits set at such a low limit and there is no connection between impairment and having

du Code criminel fassent aujourd'hui l'objet de contestations fondées sur la Charte. En conséquence, je me demande si nous devrions le faire à chaque fois parce qu'une contestation sera soulevée au titre de la Charte. Nombre des dispositions concernant les limites d'alcoolémie ont fait l'objet de pareilles contestations, mais elles se sont avérées être bonnes et nécessaires. En conséquence, je ne suis pas sûr que ce soit un si bon argument. Si la disposition n'est pas bonne, nous devrions évidemment la juger ainsi et la modifier. Elle sera contestée d'une façon ou d'une autre. Même si elle est bonne, elle fera l'objet d'une contestation. Ainsi soit-il. Nous verrons ce que les tribunaux décident.

Mme Leamon : Certainement. C'est au conseiller juridique qu'il revient de contester les lois qui entrent en vigueur pour s'assurer qu'elles soient conformes à la Charte. Il me vient à l'esprit un certain nombre de contestations différentes fondées sur la Charte dont seront saisis les tribunaux concernant ces lois tant en ce qui concerne l'alcool que les drogues. Je prévois qu'il y en aura notamment lorsqu'il est question du dépistage obligatoire de l'alcoolémie à l'article 8, mais aussi des alinéas 10a) et 10b). Je me préoccupe beaucoup de l'atteinte à la sécurité d'une personne avec le prélèvement envahissant d'échantillons d'haleine, mais j'ai aussi des réserves quant aux droits visés à l'alinéa 10b).

J'ai été troublée par certains récits de formateurs de la GRC qui sont venus témoigner devant le comité et qui n'étaient pas, tout à fait, certains si les alinéas 10a) et 10b) entreraient en vigueur en application de ce régime législatif. Lorsque les formateurs de la GRC manquent de certitude à cet égard, cela crée des problèmes importants au chapitre du maintien de l'ordre. Cela ouvrira aussi la possibilité de contestations fondées sur la Charte qui, selon moi, pourraient être recevables.

Il est clair que nous ne devrions pas limiter ou minimiser l'importance des conseils juridiques lorsqu'il est question d'enquêtes sur la conduite avec facultés affaiblies. Sauf votre respect, je pense que c'est une erreur qu'ont commise certains chercheurs universitaires dont j'ai lu les analyses fondées sur la Charte à ce jour.

Ce n'est pas aussi simple que de dire à votre client de souffler dans un appareil ou un instrument en bordure de route. C'est beaucoup plus compliqué que cela. L'essence de ce qui est échangé entre un avocat et son client n'est, en aucun cas, susceptible d'examen, alors ce n'est pas une raison pour ne pas tenir compte de ce droit garanti par la Charte. Je pense que les alinéas 10a) et 10b) soulèvent d'importantes préoccupations en ce qui touche la question de l'alcool.

La question des drogues est une tout autre histoire. Je pense que les limites permises seront trop générales. À mon avis, quand les limites sont aussi basses et qu'il n'existe aucun lien entre les facultés affaiblies et ce niveau de THC dans le sang, elles ne sont pas liées de façon rationnelle à l'objectif de limiter

that level of THC in the blood. These challenges will be vigorous and, in my view, have a good chance of succeeding. It's up to the government to make sure we are passing laws that aren't going to clog up the court system, create delays and waste money with those challenges.

la conduite avec facultés affaiblies. Les contestations qu'elles susciteront seront vigoureuses et elles auront, selon moi, de bonnes chances d'être recevables. C'est au gouvernement qu'il revient de s'assurer que nous adoptons des lois qui feront en sorte que pareilles contestations n'engorgent pas les tribunaux, ne créent pas de retards et n'entraînent pas de gaspillage d'argent.

Ms. Lee: Looking at legislation that might be subjected to significant Charter challenges has changed in light of the decisions in *Jordan* and *Cody*. When Bill C-2 was passed, for example, it created huge delays in impaired driving investigations because everybody was asking about the retrospectivity of eliminating evidence to the contrary. That went from 2008 to only being resolved in 2012. That's a long period of time when these cases were just sitting in limbo in the courts. With *Jordan* and *Cody* now being decided by the Supreme Court of Canada and having that 18-month limit for provincial cases in court, which most impaired driving cases are, that's something that any legislator has to keep in mind. If legislation is likely going to be the subject of Charter challenges, particularly impaired driving legislation, which touches so many more people than other types of criminal law, I think that is something, given the new framework we have, that has to be borne in mind.

Mme Lee : L'examen des mesures législatives susceptibles de faire l'objet d'importantes contestations fondées sur la Charte a changé à la lumière des décisions rendues dans l'affaire *Jordan* et l'affaire *Cody*. À titre d'exemple, lorsque le projet de loi C-2 a été adopté, il a créé d'énormes retards dans les enquêtes sur les cas de conduite avec facultés affaiblies, car tout le monde posait des questions au sujet de la rétroactivité de l'élimination de la preuve du contraire. Cela a commencé en 2008 et ne s'est pas réglé avant 2012, longue période pendant laquelle ces affaires sont restées en suspens dans les tribunaux. Compte tenu des jugements qu'a rendus la Cour suprême dans l'affaire *Jordan* et l'affaire *Cody* et de la limite de 18 mois pour le jugement d'une affaire en cour provinciale, où sont jugés la plupart des cas de conduite avec facultés affaiblies, c'est quelque chose que tout législateur doit garder à l'esprit. S'il est probable qu'une loi fasse l'objet d'une contestation fondée sur la Charte, en particulier une loi régissant la conduite avec facultés affaiblies, qui touche tellement plus de personnes que les autres types de lois pénales, je pense que, compte tenu du nouveau cadre dont nous disposons, c'est quelque chose que nous devons garder à l'esprit.

Senator Gold: Thank you for being here and welcome. I have a comment and then a question. Though I was a constitutional law professor for many years, you might be surprised that I actually don't want to ask you about the Constitution except to note that, as you know —

Le sénateur Gold : Merci d'être venue et bienvenue. J'ai un commentaire et une question. Bien que j'aie été professeur de droit constitutionnel pendant de nombreuses années, vous pourriez être surprise que, dans les faits, je ne veuille pas vous poser de question concernant la Constitution sauf pour faire remarquer que, comme vous le savez...

Senator Carignan: Because you know the answer.

Le sénateur Carignan : Parce que vous connaissez la réponse.

Senator Gold: I would never presume to know the answer. But I do know our constitutional obligation when we're faced with laws is to listen carefully to the various inputs on the constitutionality. We've had a number of views expressed, including those by my former colleague, Professor Hogg — I'm sure you're aware of that — and from government. I subscribe, by way of comment, to my colleague Senator Pratte's comment as well. I don't think you're suggesting that just because there are challenges that should freeze any legislative initiatives. But I don't want to talk about the Constitution because we will hear evidence from others, and I respect your views as well.

Le sénateur Gold : Je ne présumerais jamais de connaître la réponse. Cependant, je sais que, lorsque nous examinons des mesures législatives, nous avons pour obligation constitutionnelle d'écouter attentivement les divers commentaires concernant leur constitutionnalité. Nous avons entendu divers points de vue, dont ceux de mon ancien collègue, le professeur Hogg — je suis certain que vous le savez — et du gouvernement. J'abonde dans le même sens que mon collègue, le sénateur Pratte. Je ne pense pas que vous suggériez que le fait qu'il y ait des contestations devrait paralyser toute initiative législative. Cependant, je ne veux pas parler de la Constitution parce que nous entendrons des témoignages d'autres personnes, et je respecte aussi votre point de vue.

We were advised yesterday by one of our witnesses to ask that even if it's upheld under section 1 — and I believe it will be, personally, but that's neither here nor there — is it good policy? I wanted to ask for your views on the possible deterrent effect of this bill, with regard to both alcohol and drugs.

If I can flesh out the question a bit, in your experience is there a rational basis for assuming that random breath testing, which can be said to increase the chances of detecting people who are driving while impaired, will have a deterrent effect on those who would otherwise get into the car having consumed some alcohol?

On the drug side, notwithstanding the state of the science, would it not be reasonable to assume — knowing that there are devices that can detect the presence of drugs, which will only be administered if you're driving while impaired under the law — that you might be found guilty of a per se offence whether impaired or not and that that would be a strong incentive for people to say, "I like to smoke, so I'd better take an Uber"? People wrongly believe that they can smoke and that they're even better drivers. We know that's not true. We know marijuana, cannabis, impairs your ability to drive. The science is clear. It varies from person to person, but surely it's reasonable to think there is a rational basis for saying — knowing you might get convicted of a criminal offence if you have two, three, four or five nanograms — "I'm not going to get into my car if I smoke. I'm not going to take that risk."

Constitutionality and clogging up the courts aside — and these are important issues — is it nonetheless true in your experience, or can you comment on the possible deterrence effect of this to stop people from getting into their cars when they've drunk alcohol or when they've consumed cannabis?

Ms. Leamon: The deterrence effects that research supports are better when there is visible enforcement and public education. The education campaigns have to be targeting people who are at risk of impaired driving, whether by drugs or alcohol. They should be geared to those communities. So it should be younger people, and they should be made in First Nations languages and in rural areas that we know are most affected by these kinds of activities. In particular, Alberta and Saskatchewan have high rates of impaired driving, so we should be focusing on public education. The fact is that laws don't actually make a difference unless people know about them and understand them.

Hier, un de nos témoins nous a conseillé de nous demander si c'est une bonne politique, même si elle est maintenue en application de l'article 1 — et je crois personnellement qu'elle le sera, mais là n'est pas la question. Je voulais connaître vos vues sur l'éventuel effet dissuasif de ce projet de loi en ce qui concerne l'alcool et les drogues.

Si je peux étoffer un peu la question, en vous fondant sur votre expérience, existe-t-il un fondement rationnel pour présumer que les tests d'haleine aléatoires, dont on peut dire qu'ils haussent les chances de repérer les personnes qui conduisaient avec facultés affaiblies, auront un effet dissuasif sur ceux qui autrement prendraient le volant après avoir consommé de l'alcool?

En ce qui concerne les drogues, abstraction faite de l'état des connaissances scientifiques, ne serait-il pas raisonnable de présumer — sachant qu'il existe des appareils pour détecter la présence de drogues, qui ne seront utilisés qu'en cas de conduite avec facultés affaiblies au sens de la loi — que vous pourriez être trouvé coupable d'une infraction en soi que vous conduisiez ou non avec facultés affaiblies et que cela inciterait fortement les gens à se dire : « J'aime fumer, alors j'ai intérêt à prendre un Uber? » Les gens croient à tort que fumer améliore leur conduite. Nous savons que ce n'est pas le cas. Nous savons que la marijuana, le cannabis, diminue votre capacité de conduire. Les données scientifiques sont claires. Cela varie d'une personne à l'autre, mais il est sûrement raisonnable de penser qu'il y a un fondement rationnel pour affirmer, même en sachant que vous pourriez être trouvé coupable d'une infraction criminelle si vous avez deux, trois, quatre ou cinq nanogrammes dans le sang : « Je ne vais pas prendre le volant si je fume. Je ne vais pas prendre ce risque. »

Si on laisse de côté la constitutionnalité et l'engorgement des tribunaux — qui sont des questions importantes —, est-ce néanmoins vrai selon vous, ou pouvez-vous vous prononcer sur l'éventuel effet dissuasif de cette mesure pour empêcher les gens de prendre le volant lorsqu'ils ont consommé de l'alcool ou du cannabis?

Mme Leamon : Les effets dissuasifs que la recherche appuie sont meilleurs lorsque l'application est visible et le public est sensibilisé. Les campagnes de sensibilisation doivent cibler les personnes à risque de conduire avec facultés affaiblies, que ce soit par la drogue ou l'alcool. Elles devraient s'adresser à ces groupes. Elles devraient donc viser les jeunes, et être faites en langues autochtones et dans les régions rurales dont nous savons qu'elles sont le plus touchées par ces types d'activités. L'Alberta et la Saskatchewan ont notamment des taux élevés de conduite avec facultés affaiblies, alors nous devrions nous attacher à sensibiliser le public. Le fait est que les lois ne font pas vraiment de différence à moins que les personnes les connaissent et les comprennent.

My other concern that you touched on here concerns these per se limits and criminalizing drivers who are found with particular levels of THC in their blood. I don't think that society has any interest in criminalizing people who, say, are medical marijuana users. We know that those people can have high levels of THC remaining in their system for long periods of time even after they've ingested marijuana. They don't drive after they've ingested it, but a few days later they get in their car to drive to the grocery store. They get pulled over and they're undergoing a blood test and they have between two and five nanograms in their blood. I don't think society's interest is served there. I don't think it is a deterrent. It's more arbitrary, and it won't have the effect we wish it to have when it comes to the general population and attitudes around impaired driving.

Senator Gold: If I understood you correctly, the idea is that you know you might be randomly stopped, and the information is properly targeted, so it should have some impact on those who would otherwise figure they've gotten away with it many times because they drink vodka and are pretty good at faking sobriety. I'm a scotch drinker, and I don't drink and drive.

On your latter point, I understand your point of view, and I share concerns about medical users and the dilemma that they would face. I spoke to that in my speech in the chamber.

Nonetheless, would knowing that I might be pulled over and ultimately charged with an offence not give me pause if I'm a regular user, an occasional user, to say, "I'm going to get high, but I'd better stay away from driving?" Isn't there going to be a deterrent, at least for that category of the population?

Ms. Leamon: Yes, I think we have seen, from results in Ireland and Australia, that random breath testing, for alcohol, anyway, has had an effect on the rates of impaired driving in those countries. But what we have to remember is that those countries don't have a Charter equivalent. So, again, it comes back to the Charter.

I know, Senator Gold, you want to stay away from the Charter, but, unfortunately, it's impossible to avoid it, and I do think that, perhaps, if we wanted to have random breath testing, maybe a better way to implement that would be to implement it only at stationary roadblocks, for instance. That would eliminate any concerns, in my view, with respect to, say, racial profiling and arbitrary stops. You know that if you encounter a roadblock, you expect that you are going to be breath tested. I think it would have the same kind of deterrent effect on the population, without encountering issues when it comes to practical enforcement and Charter rights.

Mon autre préoccupation que vous avez soulevée concerne les limites permises et la criminalisation des conducteurs qui ont des taux particuliers de THC dans le sang. Je ne pense pas que la société ait intérêt à criminaliser les consommateurs, par exemple, de cannabis thérapeutique. Nous savons que ces personnes peuvent avoir des niveaux résiduels élevés de THC dans leur organisme longtemps après avoir ingéré de la marijuana. Ils ne conduisent pas après l'avoir ingérée, mais s'ils le font quelques jours plus tard pour se rendre à l'épicerie et qu'ils sont arrêtés, un test sanguin pourrait déceler entre deux et cinq nanogrammes dans leur sang. Je ne pense pas que les criminaliser soit dans l'intérêt de la société. Je ne pense pas que cela ait un effet dissuasif. C'est une mesure plus arbitraire qui n'aura pas l'effet souhaité sur la population et les attitudes en général concernant la conduite avec facultés affaiblies.

Le sénateur Gold : Si je vous ai bien compris, l'idée est que vous savez que vous pourriez être arrêté de façon aléatoire, et l'information est bien ciblée, si bien qu'elle devrait avoir une incidence sur ceux qui autrement se diraient qu'ils s'en sont tirés de nombreuses fois parce qu'ils boivent de la vodka et simulent bien la sobriété. Je bois du scotch, et je ne prends pas le volant quand j'ai bu.

En ce qui concerne votre dernière remarque, je comprends votre point de vue et je suis du même avis pour ce qui est des consommateurs de cannabis thérapeutique et du dilemme qui serait le leur. J'en ai parlé dans mon allocution au Sénat.

Quoi qu'il en soit, est-ce que le fait de savoir que je pourrais être arrêté et finir par être accusé d'une infraction me ferait réfléchir si j'en consommais régulièrement, ou à l'occasion, et me ferait dire que j'ai intérêt à ne pas conduire si je suis drogué? N'y aura-t-il pas d'effet dissuasif, au moins pour cette tranche de la population?

Mme Leamon : Oui, je pense que l'expérience de l'Irlande et de l'Australie nous a montré que les tests d'haleine aléatoires, du moins pour l'alcool, ont influé sur les taux de conduite avec facultés affaiblies à ces endroits. Cependant, nous devons nous rappeler que ces pays n'ont pas de Charte équivalente. Alors, encore une fois, on en revient à la Charte.

Je sais, sénateur Gold, que vous ne voulez pas parler de la Charte mais, malheureusement, il est impossible de l'éviter, et je pense que si nous voulions procéder à des tests d'haleine aléatoires, une meilleure façon de faire serait peut-être de n'appliquer la règle qu'aux barrages routiers, par exemple. À mon avis, cela éliminerait toute préoccupation concernant, par exemple, le profilage racial ou les arrêts arbitraires. Vous savez que si vous tombez sur un barrage routier, vous pouvez vous attendre à un test d'haleine. Je pense que cela aurait le même effet dissuasif sur la population, sans les problèmes qui découlent de l'application pratique et des droits garantis par la Charte.

Senator Batters: Thank you very much, both of you, for being here. Ms. Lee, you provided some important information to us about possible Charter non-compliance. On page 1 of your brief, you said:

> The amendments contemplated by Bill C-46 will only hinder the administration of justice. The proposed measures will lead to greater court delays, and enormous litigation expense that will clog up the court system for several years.

> . . . The ultimate effect will likely be that most, if not all, of the proposed amendments are struck down.

Regarding mandatory alcohol screening, which we heard a lot of evidence about yesterday as well, you said:

> Why should suspected alcohol-impaired drivers be given fewer rights than suspected drug-impaired drivers?

This suggests the law will also not be found to be conducted in a reasonable manner when it is ultimately subjected to a constitutional challenge.

I note, just referencing Senator Pratte's point earlier, that the issue is not that Charter challenges are going to take place. Of course, that's the case for probably almost every law that Parliament passes. The issue here is that there seems to be a high likelihood that those Charter challenges will be successful with these different provisions.

What I wanted to ask you about, Ms. Lee, is this: At the House of Commons Justice Committee, you reacted to Professor Hogg's argument that Bill C-46, in his view, was Charter compliant under sections 8 and 9. You said:

> I don't see how he can come to a conclusion that it doesn't offend section 8 and it doesn't offend section 9 when our Supreme Court of Canada has already ruled that the measures now in place offend section 8 of the charter, that the measures now in place offend section 10(b) of the charter. The proposed bill is stripping away more protections.

I'm wondering if you could please address the point about Professor Hogg's argument in a little bit more detail.

Ms. Lee: Yes. I'm still reacting to Professor Hogg's opinion. In the constitutional cases that have come before the Supreme Court of Canada thus far —*Thompson*, *Bernshaw* and *R. v. Orbanski; R. v. Elias*, the most recent one — each time approved-screening-device testing has been challenged or roadside testing, like SFSTs, has been challenged, the court has said that these violate sections 8 and 10(b) of the Charter. They

La sénatrice Batters : Merci beaucoup à vous deux d'être ici. Madame Lee, vous nous avez fourni des renseignements importants concernant une éventuelle non-conformité à la Charte. À la page 1 de votre mémoire, vous dites :

> Les modifications que le projet de loi C-46 envisage d'apporter ne feront qu'entraver l'administration de la justice. Les mesures proposées entraîneront des retards judiciaires accrus ainsi que d'énormes dépenses liées aux litiges qui engorgeront les tribunaux pendant des années.

> [...] au bout du compte, il est probable que la plupart, sinon la totalité, des modifications proposées soient rejetées.

En ce qui concerne le dépistage obligatoire de l'alcoolémie, sur lequel nous avons entendu de nombreux témoignages hier aussi, vous avez dit :

> Pourquoi les personnes qu'on soupçonne de conduite avec facultés affaiblies par l'alcool devraient-elles avoir moins de droits que celles qu'on soupçonne de conduite avec facultés affaiblies par la drogue?

Cela laisse entendre que l'on conclura aussi que la loi n'est pas appliquée de façon raisonnable lorsqu'elle fait l'objet d'une contestation constitutionnelle.

Pour revenir à l'argument soulevé plus tôt par le sénateur Pratte, je fais remarquer que la question n'est pas qu'il y aura des contestations fondées sur la Charte. Bien sûr, c'est le cas de probablement chaque loi que le Parlement adopte. La question ici est qu'il semble très probable que ces contestations fondées sur la Charte soient recevables avec ces différentes dispositions.

Je m'interrogeais sur le point suivant, madame Lee. Devant le Comité de la justice de la Chambre des communes, vous avez réagi à l'argument du professeur Hogg selon lequel il estimait que le projet de loi C-46 était conforme aux articles 8 et 9 de la Charte. Voilà ce que vous avez affirmé :

> Je ne vois pas comment il peut arriver à cette conclusion quand notre Cour suprême a déjà statué que les mesures en vigueur actuellement contreviennent à l'article 8 et à l'alinéa 10b) de la Charte. Le projet de loi proposé écorche encore d'autres garanties.

Je me demandais si vous pouviez parler plus en détail de l'argument du professeur Hogg.

Mme Lee : Oui. Je réagis encore à l'opinion du professeur Hogg. Dans les affaires constitutionnelles dont a été saisie la Cour suprême du Canada à ce jour — les affaires *Thompson*, *Bernshaw* et *R. c. Orbanski*; ainsi que la plus récente, *R. c. Elias* — chaque fois que des essais d'appareils de détection approuvés ou des alcootests administrés sur place, comme les TSN, ont fait l'objet de contestations, la Cour a statué qu'ils

are saved by section 1 because of three components. Those three components are the reasonable suspicion requirement, the forthwith requirement and the use immunity. In British Columbia, in particular, we've eliminated use immunity because we have the immediate roadside prohibition scheme. That's out the window already. Now we're taking away the reasonable suspicion and forthwith requirements and making it simply make people blow or make people participate in these invasive testing procedures.

contrevenaient à l'article 8 et à l'alinéa 10b) de la Charte. Ils sont sauvés par l'article 1 en raison de trois éléments, soit l'exigence relative au soupçon raisonnable, l'exigence d'immédiateté et l'immunité contre l'utilisation. En Colombie-Britannique, notamment, nous avons éliminé l'immunité contre l'utilisation parce que nous avons la saisie immédiate du véhicule. C'est déjà hors de question. Maintenant, nous éliminons l'exigence relative au soupçon raisonnable et l'exigence d'immédiateté pour simplement faire en sorte que les gens soufflent dans un appareil ou qu'ils participent à ces procédures d'essai envahissantes.

Given that that's the state of the law already and that there's nothing to suggest that that's not good law — and the Supreme Court of Canada followed themselves in *Orbanski; Elias* in the early 2000s — I am of the view that Professor Hogg's opinion, while he is, obviously, a very well-respected constitutional scholar and has far more experience than many in the area, doesn't take into account the fact that the Supreme Court has not, at any point, shied away from what they said back in the 1980s.

Étant donné que c'est déjà l'état du droit et que rien ne laisse entendre qu'il ne s'agit pas d'une bonne mesure législative — et la Cour suprême du Canada l'a elle-même suivie dans les affaires *Orbanski* et *Elias* au début des années 2000 —, je suis d'avis que, même si le professeur Hogg est, manifestement, un universitaire spécialisé en droit constitutionnel très respecté et beaucoup plus expérimenté que nombre de gens dans ce domaine, son opinion ne tient pas compte du fait que la Cour suprême ne s'est, à aucun moment, distanciée de ce qu'elle avait dit dans les années 1980.

Senator Batters: Ms. Leamon, at the House of Commons Justice Committee, regarding the limitation on disclosure, you said:

> The rationale for doing so appears to be in line with attempts to combat the perception of delay in the criminal justice system. The irony here is that this is more likely to contribute to delay. Defence counsels like me will be required to make time-consuming applications in order to access these documents.

Our committee has a very keen interest in the issue of the criminal court delay crisis that we have going on in Canada right now, and we've seen that, currently, we have a massive number of impaired driving charges that take a very long time to go to trial. As a result, it's become a real glut on the criminal justice system in dealing with criminal charges. Could you address that issue of delay in a little bit more detail than you have had the time to do already today.

La sénatrice Batters : Madame Leamon, au Comité de la justice de la Chambre des communes, vous avez affirmé ce qui suit concernant la limitation de la divulgation :

> Les raisons de le faire semblent concorder avec les tentatives de combattre la perception de lenteur du système de justice pénale. Ironiquement, tout cela risque plutôt d'augmenter les délais. Les avocats de la défense, comme moi, perdront un temps fou à remplir des demandes d'accès à ces documents.

Notre comité s'intéresse fortement à la crise des retards qui sévit actuellement dans les cours pénales du Canada, et nous avons constaté qu'un nombre substantiel d'affaires de conduite avec facultés affaiblies mettent beaucoup de temps à être entendues par les tribunaux. Ces affaires criminelles engorgent le système de justice pénale quand il y a des accusations criminelles. Pourriez-vous traiter du problème de retards en fournissant un peu plus de détails que le temps vous a permis de le faire jusqu'à maintenant aujourd'hui?

Ms. Leamon: Thank you for your question, Senator Batters. Delay is a significant issue, as my colleague pointed out earlier, particularly with the legal landscape as it is now, with the *Jordan* decision. So we have 18 months as the outer limit, at this point, for an impaired driving trial or any criminal offence to conclude.

Mme Leamon : Merci de cette question, sénatrice Batters. Les retards constituent un problème important, comme ma collègue l'a souligné précédemment, particulièrement au regard du contexte juridique actuel découlant de l'arrêt *Jordan*. La limite pour conclure un procès pour conduite avec facultés affaiblies ou une infraction criminelle est de 18 mois.

We know that impaired driving cases take quite a significant amount of time already. The average, I think, is about 105 to 230-odd days to process through the court system.

Or, nous savons que les dossiers de conduite avec facultés affaiblies exigent déjà beaucoup de temps. Il faut, en moyenne, de 105 à 230 jours pour qu'ils soient traités par le système de justice.

Limitations on disclosure are only going to contribute to that, in my view, and the reason for it is that defence counsel are going to be making applications. This bill does contemplate a mechanism to do that. It has to be brought, both in writing and orally, at least 30 days before trial, and we have to speak to those. So we will have to speak to those in court. We will be taking valuable court time. We know that our criminal justice system is already overburdened. So allotting more time to make these, in my view, unnecessary applications when we could do something else, like, say, publish these kinds of documents online, is short-sighted. Section 11(d) Charter rights cannot be easily discounted. People do have the right to know the entirety of the case against them. That's for impaired drivers, just as much as it is for anybody else who has been charged with a criminal offence.

So the right to those documents is important, and I think it was Greg Yost that pointed out, to this very committee, that defence lawyers are creative. They will come up with ways to get their hands on those documents that they feel they require in order to properly defend their clients. So making these kinds of applications is going to be time consuming, but, also, I have concerns about how quickly defence counsel will have these documents and how readily they will be made available. So if Crown isn't anticipating that they're going to have to disclose these kinds of historical maintenance records and so on and so forth, they will be left in a position, if an application is successful, of waiting for police detachments to gather that information, to forward it to them, to redact it and then to send it to defence counsel, which can also take a great deal of time. It could create further delays if we have to seek an adjournment in order to review that material prior to trial. I do that think there are going to be significant concerns when it comes to delay with the way that the disclosure provisions are set up in this bill, and I have concerns about that.

Senator Boniface: I just want to come back to your reference to the *Bingley* decision. You indicated you disagree with it, but I assume you accept it is the law.

Ms. Lee: It is the law.

Senator Boniface: Correct. Thank you. Ms. Leamon, you made reference to the response from the RCMP with respect to training, that they hadn't yet contemplated it. But, in fairness, the bill is not finished yet. So, on the training, obviously, they'll take legal advice, and then they'll incorporate the legal advice into the training. So it makes sense that they may not have turned their mind to that yet.

Ms. Lee: Yes, I was just a little bit shocked to see that the RCMP trainers had not turned their mind to that kind of an issue.

Les restrictions relatives à la divulgation ne feront que contribuer au problème, selon moi, car les avocats de la défense présenteront des demandes. Le projet de loi prévoit un mécanisme à cette fin. La demande doit être déposée, par écrit et de vive voix, au moins 30 jours avant le procès, et nous devrons nous adresser aux tribunaux, occupant ainsi une partie de leur temps précieux. Nous savons que notre système de justice est déjà surchargé. C'est donc un manque de vision que d'accorder plus de temps pour présenter ce que je considère comme des demandes superflues alors qu'on pourrait faire autre chose, comme publier ce genre de documents en ligne. On ne peut aisément faire fi de l'alinéa 11d) de la Charte des droits et libertés. Les gens ont le droit de connaître l'ensemble de la preuve retenue contre eux, qu'il s'agisse de conducteurs ayant pris le volant avec les facultés affaiblies ou de toute personne visée par des accusations criminelles.

Le droit d'obtenir les documents est important, et c'est Greg Yost, je crois, qui a fait remarquer à votre comité que les avocats de la défense sont créatifs. Ils trouveront des moyens de mettre la main sur les documents dont ils jugent avoir besoin pour défendre adéquatement leurs clients. La présentation de ces demandes prendra donc beaucoup de temps, mais je me préoccupe aussi de la rapidité et de la facilité avec laquelle les avocats de la défense obtiendront les documents. Ainsi, si la Couronne ne prévoit pas qu'elle devra fournir ce genre de dossiers historiques si la demande est acceptée, elle devra attendre que les corps de police recueillent les renseignements pour les lui faire parvenir, après quoi elle devra caviarder l'information avant de la transmettre à l'avocat de la défense, ce qui prendra encore beaucoup de temps. Voilà qui pourrait entraîner de nouveaux retards s'il faut demander un ajournement afin d'examiner la documentation avant le procès. Je pense que la manière dont les dispositions sur la divulgation du projet de loi sont rédigées provoquera bien des difficultés sur le plan des retards, et cela me préoccupe.

La sénatrice Boniface : Je veux simplement revenir à votre commentaire sur l'arrêt *Bingley*. Vous avez exprimé votre désaccord à ce sujet, mais je présume que vous acceptez que c'est la loi.

Mme Lee : C'est la loi.

La sénatrice Boniface : D'accord. Merci. Madame Leamon, vous avez fait référence à la réaction de la GRC à propos de la formation, soulignant qu'elle ne s'est pas encore penchée sur la question. Toutefois, pour être juste, il faut dire que le projet de loi n'est pas encore achevé. La GRC cherchera donc à obtenir des conseils juridiques à ce sujet et les intégrera à la formation. Il est donc logique qu'elle ne se soit pas encore occupée de la question.

Mme Lee : Oui. J'étais juste un peu étonnée que les formateurs de la GRC n'aient pas encore étudié ce genre de questions.

Senator Boniface: I think they're waiting for the bill. I think that's part of it. Thank you. Just on the mandatory alcohol screening, I'm caught on your argument with Professor Hogg. I know he's an eminent person to challenge, and I appreciate that. But he is a known authority, not just in Canada but elsewhere in terms of this, that it would be saved by section 1. It would just be fair to say you disagree with his opinion on it.

Ms. Lee: I disagree with his opinion on the basis of the prevailing Supreme Court of Canada authority on the issue of section 1 and the fact that the background to a section 1 analysis — the number of impaired driving cases, the number of deaths on the roadway — is not any higher now than it was in the 1980s or the early aughts.

Senator Boniface: But it still doesn't mean it's acceptable to us as Canadians?

Ms. Lee: No.

Senator Boniface: Thank you.

Senator Pate: Thank you very much to both of you.

You may be familiar with the Randy Elder article that was published in the *American Journal of Preventive Medicine*; they conducted a study that found the most effective way to address and prevent deaths and to prevent impaired driving would be a combination of treatment programs as well as the installation of ignition interlocking devices.

I'm curious as to what your views are on that and your experience with the accessibility or availability of treatment programs so that individuals can access that, particularly those who have significant addiction issues.

Ms. Lee: I'm very supportive of treatment programs for people who have alcohol and addictions issues. In my own practice I have guided people who obviously need it down that path and have never seen them again, whereas other people who haven't been guided down that path sometimes will come back.

As for ignition interlock programs, they are very accessible. They can be installed, basically, at any auto glass shop, so it's quite an easy thing to do. As an office, we have called for the mandatory installation of interlock devices in commercial vehicles as a starting point for that.

Ms. Leamon: Very briefly, I want to touch on the issue of curative discharges because I think this brings them up. This bill contemplates no longer allowing curative discharges.

La sénatrice Boniface : Je pense qu'ils attendent le projet de loi. C'est une partie de la raison. Merci. En ce qui concerne le dépistage obligatoire de l'alcool, je m'étonne de votre désaccord avec M. Hogg. Je sais qu'il s'agit d'une personne éminente à contredire, et je comprends votre position. Il fait toutefois figure d'autorité, pas seulement au Canada, mais ailleurs, et il considère que l'article 1 pourrait sauver la mise. Il serait toutefois juste de dire que vous ne partagez pas cet avis.

Mme Lee : Je ne suis pas d'accord avec lui en raison de l'autorité prépondérante de la Cour suprême du Canada en la matière et du fait que les données de base pour procéder à une analyse de l'article 1, soit le nombre d'affaires de conduite avec facultés affaiblies et de décès sur les routes, n'a pas augmenté depuis les années 1980 ou le début des années 2000.

La sénatrice Boniface : Cela ne signifie toutefois pas que cela soit acceptable pour la population canadienne.

Mme Lee : Non.

La sénatrice Boniface : Merci.

La sénatrice Pate : Je vous remercie toutes deux de témoigner.

Vous connaissez peut-être l'article que Randy Elder a publié dans le magazine*American Journal of Preventive Medicine*, où l'auteur conclut que la manière la plus efficace de prévenir les décès et l'alcool au volant serait une combinaison de programmes de traitement et d'installation de dispositifs d'antidémarrage.

J'aimerais connaître votre avis à ce sujet et savoir ce que vous pensez de l'accessibilité de ces programmes de traitement, l'objectif étant que les gens, particulièrement ceux qui sont aux prises avec de graves problèmes de dépendance, puissent s'en prévaloir.

Mme Lee : J'appuie sans réserve les programmes de traitement pour les gens qui éprouvent des problèmes d'alcool et de dépendance. Au cours de ma carrière, j'ai aiguillé dans cette voie des gens qui en avaient manifestement besoin et je ne les ai jamais revus, alors que d'autres qui n'ont pas suivi ces programmes reviennent parfois.

Quant aux programmes de systèmes d'antidémarrage, ils sont très accessibles. Ces dispositifs peuvent essentiellement être installés dans n'importe quel atelier de réparation de parebrises; la pose est donc assez simple. Notre organisation a réclamé l'installation obligatoire des dispositifs d'antidémarrage dans les véhicules commerciaux à titre de point de départ.

Mme Leamon : Je veux aborder très brièvement la question des absolutions assorties d'un traitement curatif, car je pense que cela concerne le sujet. Le projet de loi prévoit de ne plus autoriser ces mesures.

In B.C. we don't have them, but other provinces do. I think those are very important because they encourage people with long-standing substance abuse issues and alcohol issues who need treatment to seek treatment. There's an incentive for that. It helps reduce recidivism. We know people who drive while impaired continue to do it.

We have to decide what kind of society we want to live in. Do we want to live in a society where our laws are there simply for retribution, or do we want to be rehabilitating chronic offenders so that they don't offend again and can be reintegrated into society?

The idea of eliminating curative discharges and the discharge component of that is problematic, and I don't think it will achieve the objectives it should in terms of treatment.

[*Translation*]

The Chair: I will ask our guests to quickly wrap up their answer to Senator Carignan's question.

Senator Carignan: It will be difficult to answer in 30 seconds. This is a very technical question about the chain of custody. Have you had a chance to read subsection 320.28(8), which states that: "A person who takes samples of blood under this section shall cause one of the samples to be retained for..."? It seems strange that a third party, whether a doctor or a nurse, should keep the sample for a long time instead of the police who usually keep the evidence. I would like to hear your comments on that.

[*English*]

Ms. Lee: I think that also ties into the comments we have been making about the court delays and delays in the process because it involves possibly calling those witnesses and obtaining disclosure from those witnesses about what they did with the sample.

A lot of people don't know about blood testing. If you agitate the sample too much, if you shake it up, you can shatter the blood cells and increase the alcohol level. If the sample isn't refrigerated within a certain period of time or kept at a consistent temperature in the refrigerator, it can ferment and cause the alcohol level to rise.

It's very important for these samples to be given to the police officers, put in a cooler and transported to the lab as soon as possible. Even taking too long to test the sample can result in a sample that doesn't produce a reliable analysis.

La Colombie-Britannique n'accorde pas d'absolutions, mais d'autres provinces le font. Il s'agit, selon moi, de mesures très importantes, car elles encouragent les gens aux prises avec des problèmes de toxicomanie et d'alcool depuis longtemps à chercher à obtenir des traitements. Cette mesure incitative contribue à réduire la récidive. Nous savons que des gens qui conduisent en état d'ébriété continuent de le faire.

Nous devons décider dans quelle sorte de société nous voulons vivre. Voulons-nous vivre dans une société où les lois ne servent qu'à sévir, ou désirons-nous traiter les contrevenants chroniques pour qu'ils ne récidivent pas et puissent réintégrer la société?

L'idée d'éliminer les absolutions assorties d'un traitement curatif et l'élément relatif aux absolutions est problématique, et je doute qu'elle atteigne les objectifs qu'elle devrait viser au chapitre des traitements.

[*Français*]

Le président : Je vais demander à nos invités de conclure rapidement leur réponse à la question du sénateur Carignan.

Le sénateur Carignan : Il sera difficile de répondre en 30 secondes. C'est une question très technique sur la chaîne de possession. Avez-vous eu la chance de lire le paragraphe 320.28(8) qui dit que « la personne qui, au titre du présent article, prélève des échantillons de sang en fait retenir un [...] » Il semble particulier qu'un tiers, que ce soit un médecin ou une infirmière, conserve l'échantillon pendant une longue période de temps plutôt que les policiers qui, habituellement, conservent les pièces à conviction. J'aimerais entendre vos observations à ce sujet.

[*Traduction*]

Mme Lee : Je pense que cette question a un lien avec nos propos sur les retards devant les tribunaux et dans le processus, car cette disposition pourrait permettre de convoquer les témoins pour qu'ils révèlent ce qu'ils ont fait des échantillons.

Bien des gens ne savent pas comment manipuler les échantillons sanguins. Si on les agite trop, on peut fracasser les cellules sanguines et ainsi faire augmenter le taux d'alcool. Si l'échantillon n'est pas réfrigéré à l'intérieur d'un délai donné ou conservé à température constante au réfrigérateur, il peut fermenter, ce qui y accroît le taux d'alcool.

Il est crucial que les échantillons soient remis aux agents de police, déposés dans une glacière et transportés au laboratoire dans les plus brefs délais. Le simple fait de mettre trop de temps pour analyser l'échantillon peut nuire à la fiabilité de l'analyse.

The Chair: It's my pleasure to thank you both, Ms. Lee and Ms. Leamon, from Acumen Law Corporation. We were privileged to have you both to answer questions from our senators.

[*Translation*]

Thank you very much for being here. Thank you for your contribution to the study of this bill.

[*English*]

It's my pleasure this morning to welcome our witnesses. From MADD Canada, we have Andrew Murie, Chief Executive Officer; and Eric Dumschat, Legal Counsel. And from Families for Justice, we have Markitas Kaulius, Founder and President. Good morning. We also have Grace Pesa and Sheri Arsenault. Welcome.

I think we will have first the representative from Mothers Against Drunk Driving, Mr. Andrew Murie.

Andrew Murie, Chief Executive Officer, Mothers Against Drunk Driving Canada: Thank you for having me today.

Just before I begin my formal presentation, I would like to recognize a couple of people in the audience. We have LeeEllen Carroll, whose husband Bryan Casey was killed in 2011 by an impaired driver, and Lise Fournier, whose fiancé Alain Seguin was killed in 2013. They're part of the MADD Ottawa chapter. Our chapters have volunteers across the country. It's very important.

I have put a package together for you today, which includes my notes. It also includes a message from our national president, Patricia Hynes-Coates, whose son Nicholas was killed in an impaired driving crash. We also have the latest study done on mandatory screening, which has just been published in the *Canadian Criminal Law Review* in February 2018 by Professor Robert Solomon and Dean Erika Chamberlain, both from the Faculty of Law at the University of Western Ontario.

In my remarks today, I will focus specifically on what MADD Canada considers the most important issue in Bill C-46. MADD Canada thinks one of the most important impaired driving countermeasures available is mandatory alcohol screening.

MADD Canada also supports the evidentiary and procedural changes that, if enacted, would address some of the technical concerns with the existing law, questionable court decisions, and other obstacles to effectively enforcing and prosecuting impaired driving. Fewer impaired drivers would evade criminal

Le président : C'est avec plaisir que je remercie Mme Lee et Mme Leamon, d'Acumen Law Corporation. C'était un privilège que de vous avoir parmi nous pour répondre aux questions des sénateurs.

[*Français*]

Merci beaucoup de votre présence. Nous vous remercions de votre contribution à l'étude de ce projet de loi.

[*Traduction*]

J'ai le plaisir de souhaiter la bienvenue ce matin à Andrew Murie, chef de la direction, et à Eric Dumschat, conseiller juridique, des Mères contre l'alcool au volant Canada, ainsi qu'à Markitas Kaulius, fondatrice et présidente de Families for Justice. Bonjour. Nous recevons également Grace Pesa et Sheri Arsenault. Bienvenue.

Je pense que nous entendrons d'abord M. Andrew Murie, des Mères contre l'alcool au volant Canada.

Andrew Murie, chef de la direction, Mères contre l'alcool au volant Canada : Merci de me donner l'occasion de témoigner aujourd'hui.

Juste avant de commencer mon exposé officiel, je voudrais saluer quelques personnes dans l'assistance, notamment LeeEllen Carroll, dont le conjoint, Bryan Casey, a été tué en 2011 par un chauffeur en état d'ébriété, et Lise Fournier, dont le fiancé, Alain Seguin, a été tué en 2013. Elles sont membres de la section d'Ottawa de MADD, qui compte des sections aux quatre coins du pays. C'est très important.

Je vous ai remis aujourd'hui une liasse de documents qui inclut mes notes d'allocution, ainsi qu'un message de notre présidente nationale, Patricia Hynes-Coates, dont le fils, Nicholas, a été tué lors d'un accident provoqué par un conducteur en état d'ébriété. Vous y trouverez également la dernière étude réalisée sur les tests d'alcoolémie obligatoires, qui vient d'être publiée dans le numéro de février 2018 du *Canadian Criminal Law Review* par le professeur Robert Solomon et la doyenne Erika Chamberlain, de la faculté de droit de l'Université Western Ontario.

Dans mon exposé d'aujourd'hui, je mettrai l'accent très précisément sur ce que MADD Canada considère comme le point le plus important dans le projet de loi C-46 : les tests d'alcoolémie obligatoires, que MADD Canada juge comme étant la plus importante mesure de lutte contre la conduite avec facultés affaiblies.

MADD Canada soutient également les amendements proposés sur les plans de la preuve et de la procédure qui, s'ils sont adoptés, régleront certaines des considérations techniques reliées à la loi existante, des décisions discutables des tribunaux et d'autres obstacles qui entravent les efforts pour procéder à des arrestations et à des poursuites dans des affaires de conduite avec

responsibility due to factors unrelated to their criminal conduct, and those convicted would be subject to more onerous sanctions.

les facultés affaiblies. Moins de contrevenants aux facultés affaiblies réussiraient à éviter toute responsabilité criminelle en raison de facteurs qui n'ont rien à voir avec leur comportement criminel, et ceux qui sont reconnus coupables seraient soumis à des sanctions plus sévères.

Further, MADD Canada also strongly supports the measures dealing with drugs and driving, the three per se levels, the use of oral fluid screeners, the use of blood tests and the reduced licence suspension periods for alcohol interlock programs.

Qui plus est, MADD Canada soutient fermement les mesures visant les drogues et la conduite automobile, les trois niveaux per se, l'utilisation des tests de dépistage par analyse de salive, l'utilisation des tests sanguins et la réduction de la durée de la suspension de permis si le contrevenant adhère à un programme d'antidémarreur éthylométrique.

In 2016, the Centers for Disease Control and Prevention in the United States released a report indicating that Canada has the highest percentage of alcohol-related deaths, 33.6 per cent, among the 20 wealthy nations studied.

En 2016, les Centres for Disease Control des États-Unis a publié un rapport indiquant que le Canada détenait le plus haut pourcentage de décès dans des collisions reliées à la consommation d'alcool, soit 33,6 p. 100, parmi le groupe de 20 pays riches ayant fait l'objet de l'étude.

MADD Canada strongly supports and promotes new legislation that focuses on deterrence. We need to deter people from driving when they have consumed too much alcohol. We need to deter people before they cause a crash that kills or injures someone. That's why we need to authorize police to use mandatory alcohol screening.

MADD Canada soutient ardemment et préconise les nouvelles lois qui mettent l'accent sur la dissuasion. Nous devons décourager les gens de conduire lorsqu'ils ont consommé trop d'alcool. Nous devons dissuader les gens avant qu'ils ne causent une collision qui risque de tuer ou de blesser quelqu'un; c'est pourquoi nous devons autoriser les policiers à utiliser les tests d'alcoolémie obligatoires.

Before proceeding on the merits of mandatory alcohol screening, I need to correct some misperceptions. Mandatory alcohol screening best practices mandate that all vehicles are checked, and all drivers are stopped and must provide a breath sample. Mandatory alcohol screening operates the same way as mandatory screening procedures at airports, on Parliament Hill, in courts and other government buildings. Some witnesses have complained that mandatory alcohol screening will open the door to police harassment, discrimination and the targeting of visible minorities. We have found no such concerns about police impropriety in the mandatory alcohol research literature or in actual practice.

Avant de discuter des bénéfices des tests d'alcoolémie obligatoires, je me dois de corriger certaines perceptions erronées. Les pratiques exemplaires en matière de tests d'alcoolémie obligatoires prévoient que tous les véhicules soient interceptés et que tous les conducteurs soient tenus de fournir un échantillon d'haleine. Les tests d'alcoolémie obligatoires fonctionnent sur le même principe que les fouilles obligatoires aux aéroports, sur la Colline du Parlement, dans les cours de justice ou dans d'autres édifices gouvernementaux. Quelques témoins ont fait valoir que les tests d'alcoolémie obligatoires entraîneraient du harcèlement, du profilage envers les minorités visibles et de la discrimination de la part des policiers. Rien d'inquiétant au sujet de pratiques douteuses de la part des policiers n'a pu être trouvé dans tous les documents de recherche ou dans la pratique courante des tests d'alcoolémie obligatoires.

Canada's current system of breath testing is one of selective breath testing. Only drivers reasonably suspected of driving impaired can be tested. Studies have shown that such programs miss a significant portion of legally impaired drivers. They miss 90 per cent of drivers with BACs between 0.05 and 0.079, and they miss 60 per cent of drivers with blood-alcohol concentrations over the criminal limit of 0.08.

Le Canada a actuellement un système de tests d'alcoolémie sélectifs. Seuls les conducteurs soupçonnés d'avoir consommé de l'alcool peuvent être testés. Les recherches ont démontré que les tests d'alcoolémie sélectifs ne réussissent pas à détecter une portion significative des conducteurs dont les facultés sont affaiblies : ils manquent 90 p. 100 des conducteurs dont le taux d'alcoolémie se situe entre 0,05 et 0,079 p. 100, et 60 p. 100 des conducteurs dont le taux d'alcoolémie est au-dessus de 0,08 p. 100.

In your package, you will see two charts. In the case of Ireland, mandatory alcohol screening not only leads to reduced fatalities and injuries, but it also reduces the burden on the courts. Because it serves as such a strong deterrent, fewer people

Dans vos documents, vous verrez deux graphiques. Dans le cas de l'Irlande, le test d'alcoolémie obligatoire a réduit non seulement le nombre de décès et de blessures, mais aussi le fardeau qui pèse sur les tribunaux. Comme cette mesure a un

are likely to drink and drive, and thus the number of people charged with impaired driving goes down dramatically.

effet dissuasif considérable, moins de gens sont susceptibles de prendre le volant en état d'ébriété; le nombre de personnes accusées de conduite avec les facultés affaiblies chute donc, considérablement.

The same experience happened in Hong Kong, where you saw a dramatic decrease in the number of traffic collisions.

La même chose s'est produite à Hong Kong, où on a observé une diminution notable du nombre d'accidents de la circulation.

I think you could do country after country. These are the two latest countries that have adopted mandatory alcohol screening, both with considerable results. The Australian and New Zealand experiences are also well documented.

Je pense qu'on pourrait étudier pays après pays. Ce sont les deux derniers pays à avoir adopté le test d'alcoolémie obligatoire, obtenant des résultats probants dans les deux cas. Les expériences de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande font également l'objet d'une documentation importante.

We conservatively estimate in Canada that we will see a 20 per cent reduction in fatalities when mandatory alcohol screening is preventive. We also think it will reduce injuries to fewer than 12,000 per year.

Nous estimons prudemment que, lorsque les tests d'alcoolémie obligatoires seront utilisés à des fins préventives, nous observerons une réduction de 20 p. 100 des décès au Canada. Nous pensons également que cette mesure réduira le nombre de blessures subies chaque année, lesquelles devraient être inférieures à 12 000.

The research on this point is clear in that the studies used have been controlled for other factors. A lot of people who have come before you have said that Ireland and Hong Kong are different than we are, but in the well-defined research in good publications, they have controlled for the other factors. In Ireland, for instance, they reduced the blood alcohol to 0.05. That was controlled for, so when they talk about mandatory alcohol screening and they give those numbers, it's for the effect of mandatory screening only. That's an important point to make.

La recherche est claire sur ce point, et les études prenaient en compte d'autres facteurs qui auraient pu avoir une incidence sur les alcooltests obligatoires. Un grand nombre de témoins que vous avez entendus ont fait valoir que l'Irlande et Hong Kong sont différents de nous, mais dans le cadre des recherches bien définies parues dans les bonnes publications, les auteurs ont contrôlé les autres facteurs. En Irlande, par exemple, le taux d'alcoolémie a été réduit à 0,05 p. 100. Ce facteur étant contrôlé, quand on parle des tests d'alcoolémie obligatoires et qu'on donne ces chiffres, c'est pour l'effet du test obligatoire seulement. C'est un point important à souligner.

It's estimated that mandatory alcohol screening, if introduced in Canada, would save the system in its first year $4.3 billion. That was based on an estimate using current police resources and the current number of sobriety checkpoints.

On estime que si les tests d'alcoolémie obligatoires sont approuvés au Canada, il en résulterait des économies de 4,3 milliards de dollars la première année. Ce chiffre est fondé sur une estimation utilisant les ressources policières actuelles et le nombre de points de vérification de la sobriété actuels.

The public support for mandatory alcohol screening increases after mandatory screening is enacted. For example, in New South Wales, support for mandatory alcohol screening prior to introduction stood at 63.8 per cent. It rose to 85.3 per cent by mid-1983, six months after its introduction, and reached 97 per cent by 1987. In 2002, 92 per cent of Queensland drivers supported mandatory alcohol screening.

Le soutien à l'égard des tests d'alcoolémie obligatoires augmente de façon notable après leur mise en place. Par exemple, en Nouvelle-Galles du Sud, le soutien relatif aux tests d'alcoolémie obligatoires était de 63,8 p. 100 avant leur mise en application. Ce soutien a augmenté à 85,3 p. 100 au milieu de 1983, six mois après leur mise en application, et a atteint 97 p. 100 en 1987. En 2002, 98,2 p. 100 des conducteurs du Queensland soutenaient les tests d'alcoolémie obligatoires.

So the longer mandatory alcohol screening runs and the public sees its benefit to road safety, the more it is supported.

Donc, plus on effectue des tests d'alcoolémie obligatoires depuis longtemps et plus la population peut en apprécier les avantages pendant une longue période, plus cette mesure recueille de soutien.

There is already broad support for mandatory alcohol screening in Canada. In a 2009 survey, 66 per cent of Canadians supported legislation authorizing police to conduct mandatory alcohol screening. In 2010, an Ipsos Reid survey found

Il existe déjà un soutien important des tests d'alcoolémie obligatoires au Canada. Dans un sondage effectué en 2009, 66 p. 100 des Canadiens s'étaient dit en faveur d'une loi qui autoriserait les policiers à utiliser ces tests. En 2010, un sondage

77 per cent of Canadians either "strongly" or "somewhat" supported the introduction of mandatory alcohol screening.

d'Ipsos Reid a démontré que 77 p. 100 des Canadiens étaient fortement en accord ou plutôt en accord avec la mise en place des tests d'alcoolémie obligatoires.

When informed of mandatory alcohol screening's potential to reduce impaired driving deaths, 79 per cent agreed that mandatory alcohol screening is a reasonable intrusion on drivers.

Une fois informés du potentiel des tests d'alcoolémie obligatoires sur le plan de la réduction des décès attribuables à la conduite avec facultés affaiblies, 79 p. 100 des répondants ont déclaré qu'il s'agit d'une intrusion raisonnable pour les conducteurs.

MADD Canada's legal director, Professor Robert Solomon, concluded that mandatory alcohol screening should be found to be consistent with the Charter. Dr. Peter Hogg concurred with our Charter analysis. More important, Dr. Hogg independently concluded in a formal written legal opinion he sent to MADD Canada that mandatory alcohol screening would not violate the Charter.

Le directeur des affaires juridiques de MADD Canada, M. Robert Solomon, a conclu que les tests d'alcoolémie obligatoires ne contreviennent pas à la Charte. M. Peter Hogg a reconnu la validité de notre analyse de la Charte. Qui plus est, M. Hogg a, de manière indépendante, conclu, dans un avis juridique écrit officiel transmis à MADD Canada, que les tests d'alcoolémie obligatoires ne violeraient aucunement les dispositions de la Charte.

It's essential to put mandatory alcohol screening in the context of accepted screening procedures routinely used at Canadian airports. In 2015, an estimated 131 million passengers got off and on airplanes in Canada. It's not uncommon for them to take off their shoes, belts, jewelry and carry-on items and be swabbed for drug or explosive residue, be scanned for weapons and be subject to searches. It's not uncommon to wait 15 minutes to be subject to these procedures. Such procedures are accepted because they serve a public safety function.

Il est essentiel de considérer les tests d'alcoolémie obligatoires dans le contexte des mesures de dépistage couramment acceptées et appliquées de façon routinière dans les aéroports canadiens. En 2015, on estime que 131 millions de passagers sont montés à bord d'un avion et en sont descendus au Canada. Il n'est pas inusité pour ces passagers d'avoir à retirer leurs souliers, leur ceinture ou leurs bijoux, de voir leurs effets personnels soumis à un test de dépistage d'explosif ou radiographiés à la recherche d'armes, ou encore d'avoir à se soumettre à une fouille manuelle. Il n'est pas rare d'avoir à attendre 10 ou 15 minutes pour être soumis à ces tests de dépistage. Ces tests sont acceptés parce qu'ils servent à assurer la sécurité du public.

Put bluntly, more people are killed in impaired driving accidents each year than are killed in airplanes.

Soyons clairs : beaucoup plus de personnes meurent chaque année dans des accidents attribuables à l'alcool au volant qu'à bord des avions.

In conclusion, MADD Canada would urge the Senate to show leadership and enact Bill C-46.

En conclusion, MADD Canada exhorte le Sénat à faire preuve de leadership et à adopter le projet de loi C-46.

The Chair: Thank you very much. I would ask Markitas Kaulius to now share her remarks.

Le président : Merci beaucoup. J'invite maintenant Markitas Kaulius à nous faire sa déclaration.

Markitas Kaulius, Founder and President, Families for Justice: Thank you for inviting me to be here today. My 22-year-old daughter Kassandra was killed by an impaired driver on May 3, 2011. My daughter was driving home after coaching a softball game and had the right-of-way to make a left-hand turn. She was struck on the driver's side door at 103 kilometres an hour. Kassandra lost the next 60 years of her life.

Markitas Kaulius, fondatrice et présidente, Families for Justice : Merci de m'avoir invitée à comparaître devant vous aujourd'hui. Ma fille, Kassandra, a été tuée le 3 mai 2011, à l'âge de 22 ans, par une conductrice aux facultés affaiblies. Elle revenait à la maison après avoir encadré une partie de balle molle, et elle avait la priorité pour tourner à gauche. Elle s'est fait frapper du côté conducteur, à une vitesse de 103 kilomètres l'heure. Kassandra a perdu les 60 années suivantes de sa vie.

The driver made the choice to put everyone at risk on the road that night. She was two and a half times over the legal limit to drive. The driver who killed my daughter is just one of thousands of drivers on our roads each day who make the choice to drink and drive while being impaired. They leave a devastating trail of carnage, injury and death in their path.

Ce soir-là, la conductrice a choisi de mettre tout le monde en péril sur la route. Elle conduisait à une vitesse dépassant plus de deux fois et demie la limite légale pour conduire. La personne qui a enlevé la vie à ma fille n'est qu'une conductrice parmi des milliers de conducteurs sur nos routes tous les jours qui choisissent de conduire avec les facultés affaiblies. Ils laissent

derrière eux un horrible cortège de vies détruites, de blessés et de morts.

Families left behind should no longer have to endure the anguish and heartache of burying their children and loved ones following an alcohol- or drug-related impaired driving collision. Children should no longer be orphaned when their parents are killed by a driver's careless decision to drive after consuming alcohol or drugs.

Les familles qui ont été abandonnées ne devraient plus avoir à supporter l'angoisse et la souffrance liées à l'inhumation de leurs enfants et de leurs proches à la suite d'un accident lié à la conduite en état d'ébriété ou sous l'effet de drogues. Les enfants ne devraient plus devenir orphelins lorsque leurs parents se font enlever la vie en raison d'une décision téméraire d'un chauffard de prendre le volant après avoir consommé de l'alcool ou une drogue.

Families for Justice has been asking the federal Government of Canada to make changes to Canada's impaired driving laws in the interest of public safety for the past seven years. We submitted a petition with over 120,000 names to the federal government asking for the Criminal Code of Canada to be changed and the charge of impaired driving causing death to be redefined as vehicular homicide as a result of impairment, as this is truly what this crime is. This could include any future impaired driving deaths caused by drugs or alcohol.

L'organisation Families for Justice a demandé au gouvernement du Canada à plusieurs reprises au cours des sept dernières années de modifier les lois régissant la conduite avec facultés affaiblies. Nous lui avons présenté des pétitions signées par plus de 120 000 citoyens, qui demandent que le Code criminel du Canada soit modifié et que l'accusation au titre de la conduite avec facultés affaiblies causant la mort soit désormais appelée « homicide au volant causé par des capacités affaiblies », puisque c'est exactement ce dont il s'agit. Cela viserait tous les décès futurs découlant de la conduite avec facultés affaiblies par la drogue ou l'alcool.

The petition also asked the government to bring forward mandatory minimum sentencing of five years for anyone convicted of impaired driving causing a death. Out of a five-year sentence, the accused might serve 10 months before becoming eligible for parole.

La pétition demandait aussi au gouvernement de présenter des lois imposant une peine minimale de cinq ans pour les personnes déclarées coupables de conduite avec capacités affaiblies causant la mort. Dans le cas d'une peine de cinq ans, l'accusé pourrait purger environ 10 mois avant d'être admissible à une libération conditionnelle.

Families for Justice has provided in our package to you letters of support from the Alberta RCMP of K Division, the RCMP of E Division in British Columbia, British Columbia Association of Chiefs of Police, the Alberta Federation of Police Associations, the Edmonton Police Service and the Canadian Association of Chiefs of Police, who all support us in our efforts to bring about changes to Canada's impaired driving laws. Those in these organizations are the very people who are faced with the reality of impaired driving and have to deal with the harsh aftermath. They, too, believe the laws need to change.

Nous vous avons fourni des lettres de soutien de la Division K de la GRC en Alberta, de sa Division E en Colombie-Britannique, de la British Columbia Association of Chiefs of Police, de l'Alberta Federation of Police Associations, du service de police d'Edmonton et de l'Association canadienne des chefs de police, qui appuient tous nos efforts pour exercer des pressions afin que des changements soient apportés aux dispositions législatives canadiennes régissant la conduite avec facultés affaiblies. Ces organismes représentent des personnes qui sont exposées elles-mêmes à la réalité de la conduite avec facultés affaiblies et qui doivent composer avec ses durs contrecoups. Ils croient, eux aussi, que les lois doivent être modifiées.

In my presentation package to you, I have a letter I received from Mr. Justin Trudeau, dated April 15, 2015. In his letter, he stated the following:

> Driving while intoxicated is an unacceptable personal choice, and its tragic results are predictable and irreversible. That is why I share your view that impaired driving is a crime that deserves Canadian society's strong moral condemnation. The need to prevent an impaired driver from taking an innocent life is why I support the passing of Bill C-652. As you know, Kassandra's Law would rename the offence of impaired driving causing death as "vehicular

Dans la documentation que je vous ai remise, j'ai inclus une lettre que j'ai reçue de M. Justin Trudeau, en date du 15 avril 2015, dans laquelle il déclare ce qui suit :

> La conduite avec les facultés affaiblies est un choix personnel inacceptable, et les résultats tragiques qui en découlent sont prévisibles et irréversibles. C'est pourquoi je partage votre opinion selon laquelle la conduite avec facultés affaiblies est un acte criminel qui mérite une ferme condamnation morale de la part de la société canadienne. La nécessité d'empêcher un conducteur aux facultés affaiblies d'enlever la vie à un innocent est la raison qui me motive à

homicide as a result of impairment" and call it exactly what it is — the morally culpable killing of another human being. As a result of this change, a conviction would carry additional weight, and hopefully provide a greater deterrent to would-be impaired drivers.

In addition, he would also support Bill C-590.

That bill will increase penalties against anyone who drives while severely intoxicated, and will increase the penalties for impaired driving causing death.

Mandatory minimum sentences are not for all crimes, but they should be in place if someone kills an innocent person while driving impaired. Currently in Canada, if someone is convicted of causing the death of another person using a gun or a knife, they would be facing a 7- to 10-year sentence. Why is it that killing someone by being impaired by drugs or alcohol results in jail sentences that are so much less?

A vehicle driven in the hands of an impaired driver becomes a 3,000-pound weapon on our roads. Sadly, thousands of innocent people are dying every year. The victims who died were given a death sentence. The families were given a lifetime sentence of living without their loved ones.

In 2010, nearly as many drivers died in road crashes after using drugs, 34.2 per cent , as those who had been drinking, 39.1 per cent. Currently, the minimum penalty for killing someone while driving impaired is a $1,000 fine. In Bill C-46, the government wants to raise the fine to $1,500.

I ask anyone in the room if they think a $1,500 fine would be an appropriate sentence for killing your child or someone's loved one. The public will tell you absolutely not.

Bill C-652, tabled in 2015 by the previous government, proposed a mandatory minimum sentence of six years for impaired driving causing a death. That would be an appropriate sentence. A $1,500 fine is not.

In proposed Bill C-46, clause 320.22 states that there is an aggravating factor in the case if the passenger is under 16 years of age. We believe the aggravating factor should apply no matter

soutenir l'adoption du projet de loi C-652. Comme vous le savez, l'adoption de la loi de Kassandra fera en sorte que l'infraction de conduite avec facultés affaiblies causant la mort s'appellerait dorénavant « homicide au volant causé par des capacités affaiblies », et c'est exactement ce dont il s'agit : une personne moralement coupable d'avoir tué une autre personne. En raison de ce changement, une condamnation serait un autre argument de poids et, nous l'espérons, constituerait une meilleure mesure de dissuasion pour les éventuels conducteurs aux facultés affaiblies.

De plus, il a affirmé appuyer le projet de loi C-590.

[…] qui vise à alourdir les peines imposées aux personnes qui conduisent en état d'ébriété avancée et permettra aussi d'imposer des peines à celles reconnues coupables de conduite avec facultés affaiblies causant la mort.

Les peines minimales obligatoires ne s'appliquent pas à tous les actes criminels. Néanmoins, elles devraient être mises en place lorsqu'un conducteur aux facultés affaiblies enlève la vie à une personne innocente. À l'heure actuelle, au Canada, toute personne qui est reconnue coupable d'avoir causé la mort d'une autre personne en raison de l'usage d'une arme ou d'un couteau sera condamnée à une peine d'emprisonnement de 7 à 10 ans. Comment se fait-il que les peines soient si légères lorsqu'une personne en tue une autre en conduisant avec les facultés affaiblies sous l'effet de la drogue ou de l'alcool?

Un véhicule qui se retrouve entre les mains d'un conducteur aux facultés affaiblies devient une arme de 3 000 livres sur nos routes. Malheureusement, des milliers de personnes innocentes sont tuées chaque année. Les victimes qui sont décédées ont reçu une peine de mort, et les familles sont condamnées à vivre toute leur vie sans leurs proches.

En 2010, presque autant de conducteurs ayant consommé de la drogue, soit 34,2 p. 100, sont morts que de conducteurs ayant consommé de l'alcool, soit 39,1 p. 100. À l'heure actuelle, la peine minimale infligée à une personne qui cause la mort en conduisant en état d'ébriété est une amende de 1 000 $. Dans le cadre du projet de loi C-46, le gouvernement veut porter l'amende à 1 500 $.

Je vous le demande, à vous tous ici présents : trouvez-vous qu'une amende de 1 500 $ soit une peine appropriée pour une personne qui enlève la vie à votre enfant ou à un être cher? Les gens vous diront que ce n'est absolument pas suffisant.

Le projet de loi C-652, déposé en 2015 par le gouvernement précédent, proposait une peine minimale obligatoire de six ans pour la conduite avec facultés affaiblies causant la mort. Ce serait là une peine appropriée, mais pas une amende de 1 500 $.

Dans le projet de loi C-46, l'article 320.22 prévoit qu'il existe un facteur aggravant si le passager a moins de 16 ans. Nous croyons que le facteur aggravant doit toujours s'appliquer, quel

what the age. Aggravating factors should also include the number of passengers that the driver had when driving impaired. It should also include speed and fleeing the scene of a collision.

With mandatory minimum sentencing, there is a guarantee that judgments will be uniform throughout the justice system. Offenders will be punished based upon their overall moral culpability and the severity of the crime they committed. Mandatory sentences will help in creating a standard of justice that is applied equally to all parties who have been charged with similar crimes.

Sentencing reforms should be focused on improving public safety. Sentences should be proportionate to the offence and reflect the degree of responsibility of the offender.

Public safety for Canadians must be a priority for this government. We believe that the government has the responsibility to protect all Canadians and to ensure that the perpetrators who commit these crimes against them will be punished appropriately.

There should be legislation in place to ensure tougher sentences for those who kill innocent people and put others at risk in our society.

The Chair: Thank you. Ms. Arsenault, could you be very concise, please. I see the time lapsing, and many of my colleagues will want to have a conversation with you in relation to your statement.

Sheri Arsenault, as an individual: Yes, I will do my best. I'm sorry, it's so hard. We have so much to say.

The Chair: In the conversation with my colleagues, you will have an opportunity to expand on your views.

Ms. Arsenault: I will go quickly here. Thank you very much.

As you know, I'm not a legal expert, and I'm certainly not an organization with vast resources like MADD, but what I am is a real victim. I'm the mother of an 18-year-old son, and his two friends, who were killed.

I hope that you were able to watch my video that I submitted prior. It's very important to my written presentation, because it's not only my heartbreaking story, but it's meant to represent what four Canadians a day go through. Time does not lessen our grief.

I won't get into what happened to my son, but I can tell you my son had to be identified by his dental records — it was that horrific — he and his two good friends.

que soit l'âge du passager. Les facteurs aggravants devraient aussi inclure le nombre de passagers lorsque le conducteur conduisait alors que ses capacités étaient affaiblies. À cela devraient s'ajouter la vitesse et le délit de fuite.

Les peines minimales obligatoires permettraient de garantir l'uniformité des jugements dans tout le système de justice. Les contrevenants seront punis selon leur culpabilité morale globale et la gravité du crime qu'ils ont commis. Les peines obligatoires contribueront à créer une norme de justice qui s'applique uniformément à toutes les parties qui ont été accusées de crimes similaires.

Les réformes du régime de la détermination des peines devraient se centrer sur l'amélioration de la sécurité publique. Les peines devraient être proportionnelles à la gravité de l'infraction et au degré de responsabilité du délinquant.

La sécurité publique des Canadiens doit être une priorité pour le gouvernement. Nous croyons que le gouvernement a la responsabilité de protéger tous les Canadiens et de veiller à ce que ceux qui commettent des crimes contre eux soient punis de façon appropriée.

Une législation devrait être en place pour assurer l'imposition de peines plus strictes à ceux qui tuent des gens innocents et qui mettent la vie des autres en danger au sein de notre société.

Le président : Merci. Madame Arsenault, je vous saurais gré d'être très concise. Je vois que le temps presse, et mes collègues seront nombreux à vouloir échanger avec vous au sujet de votre déclaration.

Sheri Arsenault, à titre personnel : Oui, je vais faire de mon mieux. Je suis désolée, c'est très difficile. Nous avons tellement de choses à dire.

Le président : Vous aurez l'occasion de préciser votre pensée dans les échanges avec mes collègues.

Mme Arsenault : Je serai brève. Merci beaucoup.

Comme vous le savez, je ne suis pas une spécialiste juridique, et je ne représente certainement pas un organisme doté de vastes ressources comme MADD, mais je suis une vraie victime. Je suis la mère d'un garçon de 18 ans qui a été tué, en compagnie de ses deux amis.

J'espère que vous avez eu l'occasion de regarder la vidéo que je vous ai envoyée. C'est un complément très important à mon mémoire, car ce n'est pas seulement mon histoire déchirante, mais l'illustration de ce que vivent quatre Canadiens chaque jour. Le temps n'allège pas notre chagrin.

Je n'entrerai pas dans les détails concernant mon fils, mais je peux vous dire qu'il a dû être identifié à l'aide de sa fiche dentaire — c'était tout à fait horrible. Voilà ce qui est arrivé à mon fils et à ses deux bons amis.

The previous government tabled Bill C-73 in 2015, which included a six-year mandatory minimum. In 2017, Bill C-46 was tabled, and all reasonable deterrents and accountability measures for impaired drivers causing death were completely removed.

The much-needed modernization and recognition of the seriousness of loss of life fell on deaf ears. The penalties given to convicted impaired drivers that cause death are extremely lenient and very inconsistent from coast to coast. With Bill C-46, they propose a minimum sentence of $1,000 for the general offence of driving, but it also proposes the same minimum sentence of $1,000 for what should be considered a much more serious offence, and that would be impaired driving causing death. There is simply no effective deterrent or punishment for impaired driving causing death in Bill C-46 with that minimum.

The vast majority of impaired drivers are caught only after a tragedy occurs. This now is considered their first offence, and there's much weight put on a first-time offender. We all know the truth is it's their first time caught.

We need to address the problem of repeat offenders. Our justice system perceives this crime as an accident, compared with other crimes that result in death. You would be hard-pressed to find any Canadians who feel the sentences for those that cause death are anywhere close to where they should be. It's simple: The time just does not fit the crime.

Essentially, this is the same legislation from 2008, Bill C-13. The sentences are so lenient and the risk of being caught is so low that hard-core, habitual drivers are willing to take that risk.

I don't believe the random breath testing or the mandatory screening would deter that kind of drunk driver. You would find harsher penalties for hunting out of season or fishing without a licence, yet four families a day bury their children.

I will tell you why I think mandatory sentences would be good. They would greatly strengthen the deterrence goal in sentencing. They would provide a level playing field for judges, prosecutors, defence lawyers while still leaving a wide area of discretion for judges between the minimum and the maximum number for considerations such as mitigating or aggravating factors.

En 2015, le gouvernement précédent a déposé le projet de loi C-73, qui prévoyait une peine minimale obligatoire de six ans. En 2017, le projet de loi C-46 a été déposé, mais on a retiré toutes les mesures raisonnables de dissuasion et de responsabilisation applicables aux conducteurs aux facultés affaiblies causant la mort.

Les demandes en faveur de la modernisation indispensable des lois et de la reconnaissance de la gravité d'une perte de vie sont tombées dans l'oreille d'un sourd. Les peines imposées aux conducteurs reconnus coupables d'une infraction de conduite avec facultés affaiblies causant la mort sont extrêmement légères et très incohérentes d'un bout à l'autre du pays. Le projet de loi C-46 propose une amende de 1 000 $ à titre de peine minimale pour l'infraction générale liée à la conduite, mais il prévoit également la même peine minimale de 1 000 $ pour ce qui devrait être considéré comme une infraction beaucoup plus grave, à savoir la conduite avec facultés affaiblies causant la mort. Au regard de cette peine minimale prévue dans le projet de loi C-46, il n'y a tout simplement aucune dissuasion ou punition efficace pour la conduite avec facultés affaiblies causant la mort.

La grande majorité des conducteurs aux facultés affaiblies ne sont pris en flagrant délit qu'après une tragédie. C'est alors considéré comme leur première infraction, et un délinquant qui en est à sa première infraction a beaucoup de poids. Nous savons tous que, en réalité, c'est plutôt la première fois qu'ils se font prendre.

Nous devons régler le problème des récidivistes. Notre système de justice considère ce crime comme un accident, contrairement aux autres crimes causant la mort. Vous aurez du mal à trouver un seul Canadien qui estime que les peines imposées à ceux qui causent la mort correspondent le moindrement à ce qu'elles devraient être. C'est simple : la peine n'est pas proportionnelle au crime.

Essentiellement, il s'agit du même projet de loi que celui présenté en 2008, soit le projet de loi C-13. Les peines sont si légères et le risque de se faire prendre est si faible que les conducteurs récidivistes endurcis sont prêts à prendre le risque.

Je ne crois pas que les tests d'haleine aléatoires ou le dépistage obligatoire parviennent à dissuader ce genre de conducteurs ivres. Vous trouverez des peines plus sévères pour la chasse en dehors de la saison ou la pêche sans permis; pourtant, chaque jour, quatre familles doivent enterrer leurs enfants.

Je vais vous dire pourquoi les peines obligatoires seraient, selon moi, efficaces. Elles renforceraient sensiblement l'objectif de dissuasion de la détermination de la peine. Elles uniformiseraient les règles du jeu pour les juges, les procureurs et les avocats de la défense, tout en maintenant la marge de manœuvre considérable dont disposent les juges à l'égard du nombre minimal et maximal d'éléments à prendre en considération, comme les facteurs atténuants ou aggravants.

Most importantly, a five-year mandatory minimum would be commensurate with other serious crimes that cause loss of life, not to be viewed as an accident or an unfortunate tragedy. Stronger deterrence is critical, but also, very importantly, accountability is crucial.

Par-dessus tout, une peine minimale obligatoire de cinq ans serait comparable à celle applicable à d'autres crimes graves qui causent la mort; ce ne serait plus considéré comme un accident ou une terrible tragédie. Des mesures de dissuasion plus efficaces sont essentielles, mais surtout, la responsabilisation est également un élément crucial.

To me it's inconceivable that impaired driving causing death is not taken more seriously by our government. There is nothing more serious than loss of life or the death of our children. I believe that Bill C-46 should be reviewed with an open mind, with particular reflection on the impacts, the deaths, the injuries, the victim impacts and the cost on our society, respecting Canadians' clear demands for harsher penalties. Without having a five-year mandatory minimum in the Criminal Code, it means that Canadians are forced to accept these two-year or three-year sentences for such a criminal act with such serious outcomes. This is 2018, and in this day and age I believe to make the choice of being an impaired driver is actually wilful.

Pour moi, il est inconcevable que le gouvernement ne prenne pas davantage au sérieux la conduite avec facultés affaiblies causant la mort. Il n'y a rien de plus grave que la perte d'une vie ou la mort d'un enfant. Je crois qu'on devrait examiner le projet de loi C-46 avec un esprit d'ouverture, en accordant une attention particulière aux répercussions, aux décès, aux blessures, aux déclarations des victimes et au coût social, tout en respectant les demandes des Canadiens qui réclament clairement des peines plus sévères. Si le Code criminel ne prévoit pas une peine minimale obligatoire de cinq ans, cela signifie que les Canadiens seront forcés d'accepter des peines de deux ou trois ans pour un acte criminel lourd de conséquences. Après tout, nous sommes en 2018 et, dans le monde d'aujourd'hui, je crois que la décision de conduire avec les facultés affaiblies est, en fait, délibérée.

I sincerely believe it is incumbent upon your Senate committee to review Bill C-46 very carefully from a non-partisan perspective with respect to impaired drivers that cause death, especially with the introduction of cannabis into the equation. It's now an even more critical imperative that necessary legislation on this life-and-death matter not be treated lightly or overlooked. We can no longer perceive it as an accident and treat it as such.

Je crois sincèrement qu'il incombe à votre comité sénatorial d'examiner le projet de loi C-46 très attentivement, d'un point de vue non partisan, en ce qui concerne la conduite avec facultés affaiblies causant la mort, surtout compte tenu du fait que le cannabis viendra s'ajouter à l'équation. Il est donc maintenant d'autant plus impérieux que la législation nécessaire sur cette question de vie ou de mort ne soit pas prise à la légère ou négligée. Nous ne pouvons plus considérer ce crime comme un accident et le traiter comme tel.

It's recommended that the Senate propose that Bill C-46 be amended to include a five-year mandatory minimum sentence for convicted impaired drivers who cause death, the same as stipulated in the previous bills. To reduce the impact this serious crime has on society, it's our only hope to reduce the carnage, the deaths and the suffering caused by impaired drivers and restore the injustices to Canadian families.

Il est recommandé que le Sénat propose que le projet de loi C-46 soit amendé pour y inclure une peine minimale obligatoire de cinq ans applicable aux conducteurs reconnus coupables de conduite avec facultés affaiblies causant la mort, à l'instar de ce qui était prévu dans les projets de loi précédents. Afin d'atténuer les répercussions de ce crime grave sur la société, notre seul espoir est de réduire le carnage, le nombre de morts et la souffrance causés par les conducteurs aux facultés affaiblies et de rendre justice aux familles canadiennes.

Grace G. Pesa, as an individual: Thank you so much for giving me the opportunity to speak before you today. In the interests of time, I would like you to know that I've deleted four paragraphs of my presentation. The reason for that is I believe you received a copy of my written statement.

Grace G. Pesa, à titre personnel : Je vous remercie de me donner l'occasion de m'adresser à vous aujourd'hui. Faute de temps, sachez que j'ai supprimé quatre paragraphes de mon exposé, parce que je crois que vous avez reçu une copie de mon mémoire.

That said, my name is Grace Pesa; I am from Calgary. I am a mother and a victim and now an advocate. I am sharing with you a personal tragedy in the hope that from my story and from what you've heard you will consider and study Bill C-46, reflect on why I am appealing for a mandatory minimum sentence in relation to impaired driving causing death.

Cela dit, je m'appelle Grace Pesa, et je viens de Calgary. Je suis une mère, une victime et, maintenant, une militante. Je vous fais part d'une tragédie personnelle dans l'espoir que mon histoire et les autres témoignages que vous avez entendus vous amèneront à étudier le projet de loi C-46 en tenant compte des raisons pour lesquelles je demande une peine minimale

obligatoire pour la conduite avec facultés affaiblies causant la mort.

To be here today is to reopen my trauma, and it's not easy. My son Francis was killed by an impaired driver. He was 20. In the brief I provided to you, I provided a copy of the obituary and a news article written in Calgary, which will better introduce my son to you, so I will skip about Francis.

Ma comparution ici aujourd'hui rouvre le traumatisme que j'ai vécu, et ce n'est pas facile. Mon fils, Francis, a été tué par un conducteur en état d'ébriété. Mon fils avait 20 ans. Dans le mémoire que je vous ai remis, j'ai inclus une copie de la notice nécrologique et un article paru dans un journal de Calgary, ce qui vous permettra de mieux connaître mon fils, alors je vais sauter cette partie.

As for the case, I will highlight that Kulwinder Singh Chohan chose to drive while drinking, and he had been drinking since the day before. He caused a four-car multiple vehicle collision. Francis died five days after. From that collision, there were multiple injuries in the other cars that he had hit. From that collision, he was charged with impaired driving causing death and impaired driving causing death with BAC over the limit. He pleaded guilty and he was sentenced to three years.

Quant à l'affaire, je souligne que Kulwinder Singh Chohan a choisi de conduire sous l'influence de l'alcool, et qu'il buvait depuis la veille. Il a causé une collision entre quatre véhicules. Francis est décédé cinq jours plus tard. À cause de cette collision, les passagers des autres véhicules qui ont été percutés ont subi de multiples blessures. Le conducteur a été reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies causant la mort et de conduite causant la mort avec alcoolémie supérieure à la limite permise. Il a plaidé coupable et a été condamné à trois ans de prison.

I will quote my oldest son on that sentence.

> . . . you tell me, is that just? Is that representative of the loss my family has had? Is that representative of the loss potential of a 20 year old being gone forever? Unless heaven has visiting hours, I don't think we can justify that coz his family can see him as much as they please but I will never see my brother again.

Permettez-moi de citer mon fils aîné à propos de cette peine :

> […] dites-moi donc, est-ce que c'est juste? Est-ce qu'une telle peine correspond à la perte que ma famille a subie? Est-ce que cela est représentatif du potentiel perdu d'un jeune de 20 ans disparu à jamais? À moins qu'il y ait des heures de visite au paradis, je ne crois pas que nous puissions justifier cela parce que la famille du délinquant pourra toujours lui rendre visite à sa guise, mais moi, je ne reverrai plus jamais mon frère.

That is a question that to this day we continue to ask: Where is justice in this sentence?

C'est une question que nous continuons à nous poser encore aujourd'hui : en quoi une telle peine sert-elle la justice?

I would like to make a four-point comment on the mandatory minimums that are being proposed.

J'aimerais faire valoir quatre points sur les peines minimales obligatoires qui sont proposées.

Number one: A $1,000 fine for a convicted impaired driver that caused death is just beyond insulting.

Premièrement, une amende de 1 000 $ imposée à un conducteur reconnu coupable de conduite avec facultés affaiblies dépasse l'insulte.

Number two: A life killed is equivalent to only $1,000.

Deuxièmement, une vie fauchée ne vaut que 1 000 $.

Number three: To an affluent individual, $1,000 is just loose change. As Sheri said, it was just a credit card charge.

Troisièmement, pour une personne riche, une amende de 1 000 $ n'est que de la menue monnaie. Comme Sheri l'a dit, ce n'était qu'une amende payable par carte de crédit.

Number four: The fact remains that this amount will never serve as a deterrent nor prevention. The lack of mandatory minimum sentences has continued and will continue to empower drunk drivers to choose their convenience over the lives of others.

Quatrièmement, le fait demeure que ce montant ne servira jamais de mesure de dissuasion ou de prévention. L'absence de peines minimales obligatoires continue et continuera d'inciter les conducteurs ivres à faire passer leur besoin de commodité avant la vie des autres.

Impaired driving causing death is not considered serious. It is to this day being referred to as an accident. My question: Where is the mandatory minimum sentence in impaired driving causing

La conduite avec facultés affaiblies causant la mort n'est pas considérée comme un crime grave. On la désigne, encore aujourd'hui, comme un accident. D'où ma question : où est la

death? There should be and must be mandatory minimum prison sentences for killing a person.

For as long as impaired driving causing death continues in our society, we will never be protected or safe from this crime. There will be no deterrence or prevention. This is the reason why, as Markitas said, thousands of Canadians signed a petition for mandatory minimum sentences. Victims' families like to see mandatory minimum sentences because we want to see deterrence, protection and prevention of this crime.

I have had the privilege of meeting other victims across the country — hundreds, in fact — and we continue to ask each other why there is no mandatory minimum sentence. Why is there such disparity between provinces in sentencing for the same crime? I have yet to meet an individual who does not support and is not in favour of mandatory minimums.

Becoming a victim can happen to anyone. This crime does not pick and choose. It can happen anywhere, any time. It is not a question of when, because we know there are four deaths a day. It is a question of who is next.

Before I end, I would like to re-emphasize why I'm here, and I will quote my oldest son:

> If I had a choice, I wouldn't wanna do this, I wouldn't wanna expose all this, these are things I'd rather just keep in our family but if, if by doing so allows us to make a difference then I'd suffer through it. It's not just for us anymore, it's for the others who don't have the courage to speak up and ask for change.

After all, if not now, when? If not here, where? If not me, who? You are in the position. The time is now, here, today. It will be too late once you are in my shoes, walking my walk and talking my talk.

The Chair: Thank you very much, Ms. Pesa. You made your case very strongly.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: Thank you for your testimony. I know that the loss of a child is a painful experience that will stay with you forever. I sympathize with you a great deal. Thank you for reiterating that a minimum penalty must not have a deterrent effect only. It must be acknowledged that a serious crime has been committed, and in this regard, the Criminal Code has always been fair: a serious crime equals a proportionate sentence. Thank you very much for your testimony, ladies.

peine minimale obligatoire pour la conduite avec facultés affaiblies causant la mort? Il faut des peines d'emprisonnement minimales obligatoires pour avoir tué une personne.

Tant et aussi longtemps qu'il y aura des cas de conduite avec facultés affaiblies causant la mort dans notre société, nous serons toujours menacés par ce crime. Rien ne dissuadera les gens ou ne préviendra ce crime. C'est la raison pour laquelle, comme l'a dit Markitas, des milliers de Canadiens ont signé une pétition sur l'imposition de peines minimales obligatoires. Les familles des victimes souhaitent qu'il y ait des peines minimales obligatoires parce qu'elles veulent que les mesures aient un effet dissuasif, assurent la protection des gens et préviennent ce crime.

J'ai eu le privilège de rencontrer d'autres victimes partout au pays — des centaines, en fait —, et nous continuons de nous demander pourquoi il n'y a pas de peine minimale obligatoire. Pourquoi, pour le même crime, les peines imposées sont-elles si différentes d'une province à l'autre? Je n'ai encore rencontré personne qui est contre l'imposition de peines minimales obligatoires.

Tout le monde peut être une victime. Ce crime ne choisit pas ses victimes. Il peut être commis n'importe où, n'importe quand. Il ne s'agit pas de savoir quand, car nous savons qu'il y a quatre décès par jour. Il s'agit de savoir qui sera la prochaine personne.

Avant de terminer, j'aimerais souligner de nouveau pourquoi je suis ici, et je vais citer mon fils aîné :

> Si j'avais le choix, je ne ferais pas cela, je ne voudrais pas révéler toutes ces choses. Je préférerais qu'elles restent dans notre famille, mais si cela nous permet de changer la donne, alors je subirai cette épreuve. Ce n'est plus seulement pour nous, mais pour les autres personnes qui n'ont pas le courage de demander que la situation change.

Après tout, si nous n'agissons pas maintenant, alors quand? Si nous ne le faisons pas ici, alors où? Vous êtes en mesure de changer les choses. Le temps est venu, ici, maintenant. Il sera trop tard une fois que vous serez à ma place, que vous vivrez et direz les mêmes choses que moi.

Le président : Merci beaucoup, madame Pesa. Votre témoignage était très convaincant.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Merci de vos témoignages. Je sais que la perte d'un enfant est une peine qui durera toute votre vie. Je sympathise beaucoup avec vous. Je vous remercie de nous réitérer le fait qu'une sanction minimale ne doit pas seulement avoir un effet de dissuasion. Il faut reconnaître qu'un crime grave a été commis et, à ce sujet, le Code criminel a toujours fait preuve de justice : un crime grave équivaut à une sentence proportionnelle. Je vous remercie beaucoup de vos témoignages, mesdames.

My question is for anyone listening to us on the Internet or on television. It is difficult when a child loses their life because of a reckless driver who has chosen to use drugs or alcohol, especially when a minimal penalty of $1,000 is imposed. In a society like ours, is that fair?

[*English*]

Ms. Arsenault: That's one of the biggest problems: There is no deterrent for this crime. What could be more serious than loss of life? It's like I said, the time doesn't fit the crime. A vehicle is a deadly weapon, in my view. It's a choice to drink and drive. It's not a privilege.

A $1,000 fine is a joke; it's laughable and very insulting to say a human life is worth only that. We want it to be commensurate with other crimes that cause such serious outcomes.

[*Translation*]

Senator Boisvenu: For years, you have been advocating for the rights of families. You communicated with Mr. Trudeau when he was in the opposition to ask him whether he was in favour of mandatory minimum sentences, and I think he supported you. Have you since received support from the government in your efforts?

[*English*]

Ms. Arsenault: No. We've tried since 2016 to meet with the Minister of Justice. It's very hard to get their reasons why they removed this from Bill C-46 when it was in the previous government bill. It's very hard.

The only thing that I have seen was Justice Minister Jody Wilson-Raybould in the House of Commons comment that her government is not against mandatory minimums for serious crimes. Therefore, that tells me impaired driving causing death is not considered serious by this current government.

Ms. Kaulius: I just wanted to mention we wrote to every single MP in the house here. I think we had 12 responses back.

Some of the sentences that we have seen for fatalities have been one day in jail, $1,500 fines, $2,000 fines, 90 days to be served on weekends, a $1,500 fine and seven weekends. That gentleman killed two people. It was his third impaired driving charge.

Ma question s'adresse à tous ceux qui nous écoutent sur Internet ou à la télévision. Un enfant qui perd la vie à cause d'un chauffard qui a choisi de consommer de la drogue ou de l'alcool, c'est difficile, surtout lorsqu'on impose une sanction minimale de 1 000 $. Dans une société comme la nôtre, est-ce juste?

[*Traduction*]

Mme Arsenault : C'est l'un des plus grands problèmes : il n'existe aucun moyen de dissuasion contre ce crime. Qu'est-ce qui pourrait être plus grave que la perte d'une vie? Comme je l'ai dit, la peine n'est pas proportionnelle au crime. Un véhicule est une arme mortelle, à mon avis. Conduire avec les facultés affaiblies est un choix; ce n'est pas un privilège.

Une amende de 1 000 $, ce n'est pas sérieux; c'est risible, et c'est très insultant de dire que la vie d'un humain ne vaut que cela. Nous voulons que l'amende soit comparable à celles qui s'appliquent pour d'autres crimes ayant des conséquences aussi graves.

[*Français*]

Le sénateur Boisvenu : Depuis des années, vous militez en faveur des droits des familles. Vous avez correspondu avec M. Trudeau lorsqu'il faisait partie de l'opposition pour lui demander s'il était en faveur des sanctions minimales sévères, et je pense qu'il vous avait appuyée. Avez-vous reçu depuis un soutien de la part du gouvernement dans vos démarches?

[*Traduction*]

Mme Arsenault : Non. Nous essayons de rencontrer la ministre de la Justice depuis 2016. Il est très difficile de connaître les raisons pour lesquelles cela a été retiré du projet de loi C-46, alors que c'était dans le projet de loi d'initiative ministérielle précédent. C'est très difficile.

Tout ce que j'ai vu, c'est que la ministre de la Justice, Jody Wilson-Raybould, a déclaré à la Chambre des communes que son gouvernement ne s'opposait pas à l'imposition de peines minimales obligatoires pour les crimes graves. Par conséquent, j'en conclus que le gouvernement actuel ne considère pas la conduite avec facultés affaiblies causant la mort comme un crime grave.

Mme Kaulius : Je voulais seulement mentionner que nous avons écrit à tous les députés de la Chambre. Je pense que nous avons reçu 12 réponses.

Voici le type de peines que nous avons vues pour les accidents mortels : un jour de prison, des amendes de 1 500 ou 2 000 $, 90 jours à purger les fins de semaine, une amende de 1 500 $ et sept fins de semaine. Cet homme a tué deux personnes. C'était la troisième fois qu'il était accusé de conduite avec facultés affaiblies.

We had a gentleman back East who received his nineteenth impaired driving charge. A lady in Victoria has just received her twenty-first. We are asking why they still have a licence.

Dans l'est du pays, un homme a été accusé de conduite avec facultés affaiblies pour la 19e fois. À Victoria, une femme en est à sa 21e fois. Nous nous demandons pourquoi ces personnes ont toujours un permis de conduire.

I want to stress to all of you here that the only reason we're here — we have already lost our children. We are trying to protect everyone else from losing theirs.

Je veux vous dire l'unique raison pour laquelle nous sommes ici — nous avons déjà perdu nos enfants. Nous essayons d'empêcher que d'autres parents perdent les leurs.

The Chair: We understand that very well.

Le président : Nous le comprenons très bien.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Dupuis: Thank you for appearing before us, ladies. Coming here to share with us a sorrow that you may not get over shows your resolve. I have no questions for you, but I wanted to let you know how important it is that you have come forward. It is extremely important for people to find the courage to do so, even under the most difficult personal circumstances. It will help us to make a better informed decision. Thank you.

La sénatrice Dupuis : Merci, mesdames, de comparaître devant nous. Vous faites preuve de détermination en venant ici partager avec nous des souffrances dont on ne se remet pas nécessairement. Je n'ai pas de question à vous adresser, mais je voulais vous faire part de l'importance de votre démarche. Il est extrêmement important que les gens trouvent le courage de le faire, même dans les épreuves personnelles les plus difficiles. Cela nous aidera à prendre une décision plus éclairée. Merci.

I have a question for Mr. Murie. In your brief, you referred to two tables, on pages 3 and 4. Perhaps I did not see them in your document, but what were the studies in question? Can you please send us the references for those studies?

J'ai une question qui s'adresse à M. Murie. Dans votre exposé, vous avez fait référence à deux tableaux, aux pages trois et quatre. Je ne les ai peut-être pas vues dans votre document, mais quelles étaient les études en question? Pouvez-vous nous faire parvenir les références de ces études, s'il vous plaît?

[*English*]

[*Traduction*]

Mr. Murie: They have the paper I gave out from Professor Solomon and Dean Chamberlain.

M. Murie : C'est dans le document de M. Solomon et de Mme Chamberlain.

Senator McIntyre: Thank you all for your presentations. My warmest sympathies for the loss of a loved one.

Le sénateur McIntyre : Je vous remercie tous de vos exposés. Mes sincères condoléances pour la perte de vos êtres chers.

I understand that you are all advocating stronger deterrence and tougher sentencing laws for impaired drivers. I sympathize with you.

Je crois comprendre que vous recommandez tous l'utilisation de moyens de dissuasion plus efficaces et l'adoption de mesures prévoyant des peines plus sévères pour les conducteurs en état d'ébriété. Je comprends votre point de vue.

As far as sentencing laws go for impaired driving in Canada, I agree there is no comparison between the 2015 legislation introduced by the previous government and Bill C-46. However, assuming there are no amendments to the bill — I trust there will be amendments, but assuming there are none — this can be of some comfort to all of you. I note that subclause 320.22 of Bill C-46 provides circumstances for sentencing purposes such as when ". . . the offence resulted in bodily harm to, or the death of, more than one person . . ." as well as when ". . . the offender was operating a large motor vehicle . . . ."

En ce qui concerne les mesures prévoyant des peines pour la conduite avec facultés affaiblies au Canada, je conviens qu'il n'y a aucune comparaison possible entre les mesures législatives qui ont été présentées par le gouvernement précédent, en 2015, et le projet de loi C-46. Toutefois, en supposant qu'aucun amendement ne sera apporté au projet de loi — je m'attends à ce que des amendements y soient apportés, mais supposons que ce ne soit pas le cas —, ce que je vais vous dire vous rassurera peut-être un peu. Je remarque que l'article 320.22 du projet de loi C-46 prévoit des circonstances pour la détermination de la peine, par exemple « la perpétration de l'infraction a entraîné des lésions corporelles à plus d'une personne ou la mort de plus d'une personne », de même que « le contrevenant conduisait un gros véhicule à moteur ».

It also includes ". . . a person under the age of 16 years was a passenger in the conveyance operated by the offender . . . ." And it includes circumstances where ". . . the offender was operating a motor vehicle in a race with at least one other motor vehicle or in a contest of speed, on a street, road or highway or in another public place . . . ."

So I will not ask a question, but I just wanted to make that observation. Thank you.

Senator Pratte: Thank you for being here. We will certainly keep your testimony in mind.

My question is for Mr. Murie. We've had a lot of testimony on the per se limits for drugs, which I gather you support. As you know, there is a lot of uncertainty about the scientific basis for these limits, especially the lower limit, and their linkage between limit and impairment. I would like you to comment on this, because many people feel these limits are vulnerable, because there is no evident link for the lower limit of two nanograms and impairment.

Mr. Murie: The focus has to be on the two aspects of what happens at roadside. First, the officer needs to detect reasonable suspicion that the person is under the influence of a drug. If you assume that Bill C-46 has been passed, they would have already screened for alcohol to make sure alcohol wasn't leading to those impairment traits.

The other thing that I think has really been misunderstood is that the Drugs and Driving Committee recommended that the oral fluid testers be at 25 nanograms. If you're at 25 nanograms at roadside, you're grossly intoxicated. That is way above what signs you would see for a 0.08 driver with alcohol.

What happens is they fail the oral fluid. Then at that time, the police can make a demand for the blood test. As you know, they have to have a right to legal counsel, and the clock is ticking.

In the meantime, we know that THC dissipates from the body at a rate of around 90 per cent. So the likelihood of getting a positive test is still there, depending on at what intoxication level they were.

So you can't focus on the two nanograms in the blood or the five nanograms. It was that they were grossly intoxicated, and, a number of hours later, that level in the blood is no indication of what they were at the time of driving. That's why we support it.

Parmi les autres circonstances, il y a les suivantes : « le contrevenant avait comme passager dans le moyen de transport qu'il conduisait une personne âgée de moins de seize ans », et « le contrevenant était engagé soit dans une course avec au moins un autre véhicule à moteur, soit dans une épreuve de vitesse, dans une rue, sur un chemin ou une grande route ou dans tout autre lieu public ».

Je ne vous poserai donc pas de question; je voulais seulement faire cette observation. Merci.

Le sénateur Pratte : Je vous remercie de votre présence. Nous n'oublierons certainement pas vos témoignages.

Ma question s'adresse à M. Murie. De nombreux témoins nous ont parlé de l'établissement de limites légales pour les drogues, ce que, sauf erreur, vous appuyez. Comme vous le savez, il y a beaucoup d'incertitude quant au fondement scientifique permettant d'établir ces limites, surtout la limite inférieure, et au lien entre la limite et l'affaiblissement des facultés. J'aimerais que vous nous donniez votre point de vue à cet égard, car bon nombre de gens ont l'impression que ces limites sont vulnérables, parce qu'on n'a pas établi de lien évident concernant la limite inférieure de 2 nanogrammes et l'affaiblissement des facultés.

M. Murie : Il faut que ce soit axé sur les deux aspects de ce qui arrive sur le bord de la route. Tout d'abord, le policier doit avoir des motifs raisonnables de soupçonner que la personne est sous l'effet d'une drogue. En supposant que le projet de loi C-46 a été adopté, le policier aurait déjà vérifié si la personne a les facultés affaiblies par l'alcool.

L'autre chose qui, je crois, a été vraiment mal comprise, c'est que le Comité des drogues au volant a recommandé que la concentration seuil des appareils d'analyse du liquide buccal soit de 25 nanogrammes. Si pendant le contrôle routier, une personne a dans l'organisme une concentration se situant à 25 nanogrammes, ses facultés sont très affaiblies. C'est nettement supérieur à ce qu'on verrait pour un conducteur qui a consommé de l'alcool avec le taux d'alcoolémie de 0,08.

Ce qui se passe, c'est qu'elle échoue au test d'analyse du liquide buccal. À ce moment-là, le policier peut faire une demande d'analyse sanguine. Comme vous le savez, la personne a le droit d'être représentée par un avocat, et le temps file.

Nous savons que pendant ce temps, le THC se dissipe à environ 90 p. 100. Il est encore probable d'obtenir un test positif; cela dépend de ce qu'était le niveau d'intoxication.

On ne peut donc pas se concentrer sur la concentration de deux ou cinq nanogrammes par millilitre dans le sang. C'est que la personne avait les facultés très affaiblies, et un certain nombre d'heures plus tard, les résultats sur les concentrations dans le

sang n'indiquent pas ce qu'elles étaient lorsque la personne était au volant. C'est pourquoi nous soutenons cela.

I would say to you right now that, honestly, what I know is that that's way too high a level, but it's the right level to start. We started with alcohol, in the 1980s, at a very high level so that we were only dealing with the grossly intoxicated. Eventually, over time, those levels will come down.

Honnêtement, je vous dirais que cette limite est beaucoup trop élevée, mais c'est celle qui convient pour commencer. Pour l'alcool, dans les années 1980, nous avions commencé par une limite très élevée de sorte qu'il ne s'agissait que des cas de facultés très affaiblies. Au fil du temps, ces limites seront réduites.

Senator Pratte: Are you saying that two and five are way too high, or do you mean the 25 is way too high?

Le sénateur Pratte : Dites-vous que les limites de deux et cinq nanogrammes sont beaucoup trop élevées, ou bien que la limite de 25, c'est beaucoup trop élevé?

Mr. Murie: The 25 is way too high.

M. Murie : La limite de 25 est beaucoup trop élevée.

[*Translation*]

[*Français*]

Senator Carignan: I will continue with that limit, but, before I do so, I would like to introduce Jean-Pierre Hunter and his wife, whom I have come to know very well in Saint-Eustache. They lost their son; he was the victim of an intoxicated individual. The family and the entire community were grief-stricken to see a young man with so much potential taken away. We really feel for you. I am humbled by what you are doing. It is truly impressive. Rest assured that all the senators here, and those in the chamber too, have the same goal of making the roads as safe as possible and to keep drunk people off them.

Le sénateur Carignan : Je vais poursuivre avec cette limite, mais juste avant, j'aimerais vous présenter M. Jean-Pierre Hunter et sa conjointe, que j'ai très bien connus à Saint-Eustache. Ils ont perdu leur fils qui a été victime d'une personne intoxiquée. Cela a beaucoup troublé la famille et l'ensemble de la collectivité de voir un jeune homme avec autant de potentiel s'envoler. On a beaucoup d'empathie pour vous. Je tiens à vous rendre hommage pour ce que vous faites. C'est vraiment impressionnant. Soyez assurés que tous les sénateurs ici et même dans la Chambre poursuivent le même objectif de rendre les routes les plus sécuritaires possible et de tenir loin les gens en état d'ébriété.

Along those lines, my question is more for Mr. Murie. I have seen the comments sent to the Minister of Justice on the regulations to Bill C-46. Another victims' group produced a brief. They quoted a number of studies, including one conducted by the American Automobile Association that opposed the limit as such for various reasons, one of which was the lack of a rational connection. There was also a study in Colorado, where three quarters of almost 11,000 cases were under the five-nanogram threshold. They stated that, with a threshold of five nanograms, a good number of impaired people might escape. They recommended removing the limit as such and, instead, using a THC detecting device and then referring people to a drug recognition expert. They also listed other countries that have made that choice, such as Germany, France, Belgium and Finland.

Dans cet ordre d'idées, ma question s'adresse plutôt à M. Murie. J'ai vu les commentaires qui ont été transmis à la ministre de la Justice sur la réglementation liée au projet de loi C-46. Il y a un autre groupe de victimes qui a produit un mémoire. Ces personnes citent plusieurs études, dont l'étude de la fondation de l'association américaine des automobilistes (AAA), qui s'oppose à la limite comme telle pour plusieurs raisons, y compris l'absence de lien rationnel. Il y avait aussi une étude du Colorado où, sur près de 11 000 cas, les trois quarts étaient sous la barre des cinq nanogrammes. Ils affirment que, avec un seuil de cinq nanogrammes, on risque d'échapper bon nombre de personnes qui auront les facultés affaiblies. Ils recommandaient d'enlever la limite comme telle, et d'adopter plutôt un contrôle à l'aide d'un appareil de détection de la présence de THC et de confier ensuite la personne à un expert en reconnaissance de drogue. Ils citent notamment d'autres pays qui ont fait ce choix, tels que l'Allemagne, la France, la Belgique et la Finlande.

My concern is to have an effective act that will do the job. I do not want an act to be passed that will create a false sense of security, where, as you have seen, defence counsel may well challenge everything and paralyze the system. That kind of act would exist in theory but it would have no application. I prefer an act that can be applied and that will be constitutional. I would like to hear what you have to say about the recommendation

Ma préoccupation, c'est d'avoir une loi efficace qui fera le travail. Je ne veux pas d'une loi qui sera adoptée et qui créera un faux sentiment de sécurité où, vous l'avez vu, les avocats de la défense risquent de tout contester et d'immobiliser le système. La loi existera théoriquement, mais, en pratique, elle n'aura aucune application. Je préfère une loi qui aura une application et qui sera constitutionnelle. J'aimerais vous entendre au sujet de cette recommandation, qui provient d'un autre groupe de

from another victims' group, which would not set a limit per se, but would involve a two-step system.

[*English*]

Mr. Murie: First of all, I see the oral fluid tester, and I commend the government for this approach because I see it as the equivalent of the Breathalyzer at the roadside. Unfortunately, the DRE and the Standardized Field Sobriety Test don't serve as that deterrent because it's hard to describe that procedure. But, through being able to hold up a device and say that police are now authorized to use that, that deterrent will come. The technology, in time, will come. The alcohol testing device is better with time, but, right now, that's the current technology we have to deal with.

Where the U.S. is flawed in their drug-driving problem is not adopting the oral fluid, just the total dependency on the DRE and the Standardized Field Sobriety Test. So, by the time you get reasonable suspicion, do a DRE examination, especially if it's for a drug that dissipates from the body very quickly, like the amphetamine family, the THC family, I have no doubt that most — I think it was 85 per cent that the studies show were well below the five nanograms. So that makes sense because it took them three and a half hours to get that blood test. So it makes sense. So they failed their system by not having oral fluids.

I'm really pleased, despite some of the obstacles that will come. Will it be challenged? Yes. I think that's why the government set the per se level for the oral fluid so high. So, at that level, it's very reliable, very accurate, and I think the courts will withstand any challenges there.

Senator Gold: Let me join my colleagues in extending my sympathies to you. Thank you for your presence and your courage in helping us to better understand the impact of impaired driving on your lives and the lives of all families who have lost loved ones and who are at risk.

My question, again, is for Mr. Murie, though, and it has to do with the importance of education and information surrounding the new measures introduced in Bill C-46. Briefly, just comment on whether you're satisfied with at least what you understand the current rollout is of information and education campaigns. Are there areas where you think more resources or different resources or different media have to be deployed in order that Canadians in all regions, in all areas and in all languages understand what the new regime will look like?

victimes, selon laquelle on n'indique pas de limite *per se*, mais on adopte plutôt un système en deux étapes.

[*Traduction*]

M. Murie : Tout d'abord, je félicite le gouvernement pour l'approche qu'il adopte concernant l'appareil d'analyse du liquide buccal, car je le considère comme l'équivalent de l'alcootest. Malheureusement, le recours aux experts en reconnaissance de drogues et au test normalisé de sobriété administré sur place ne constitue pas cette mesure dissuasive, car il est difficile de décrire ce processus. Or, le fait de pouvoir dire qu'un appareil existe et que la police est dorénavant autorisée à s'en servir fera en sorte qu'il y aura un effet dissuasif. Il y aura de nouvelles technologies un jour. L'alcootest s'améliore avec le temps, mais à ce moment-ci, nous devons composer avec les technologies actuelles.

Là où les États-Unis ont fait fausse route concernant le problème de la conduite avec facultés affaiblies, c'est qu'ils n'ont pas inclus le liquide buccal; ils ne s'en remettent qu'aux experts en reconnaissance de drogues et au test normalisé de sobriété administré sur place. Au moment où on a des motifs raisonnables, où un expert en reconnaissance de drogues mène un examen, surtout s'il s'agit d'une drogue qui se dissipe très rapidement, comme l'amphétamine, le THC, je ne doute pas que la plupart… Je crois que les études révèlent que dans 85 p. 100 des cas, la concentration était bien inférieure à cinq nanogrammes. C'est logique, car il a fallu attendre trois heures et demie pour qu'une analyse sanguine soit effectuée. C'est logique. Ils ont donc ruiné leur système en n'incluant pas le liquide buccal.

Je suis tout à fait ravi, malgré certains des obstacles qui se présenteront. Y aura-t-il des contestations? Oui. Je crois que c'est la raison pour laquelle le gouvernement établit une limite aussi élevée pour le liquide buccal. Ainsi, c'est très fiable, très juste et je pense que les tribunaux résisteront à toute contestation.

Le sénateur Gold : Permettez-moi de me joindre à mes collègues pour vous offrir mes condoléances. Je vous remercie de votre présence et du courage dont vous faites preuve en nous aidant à mieux comprendre les répercussions qu'a la conduite avec facultés affaiblies sur vos vies et celles de vos familles qui ont perdu des êtres chers et qui sont à risque.

Ma question s'adresse aussi à M. Murie toutefois, et elle porte sur l'importance d'informer les gens sur les nouvelles mesures qui sont proposées dans le projet de loi C-46. J'aimerais que vous me disiez brièvement si vous êtes satisfait au moins de la façon dont les campagnes d'information et d'éducation sont mises en oeuvre. Y a-t-il des aspects pour lesquels il faudrait déployer des ressources supplémentaires ou différentes ou des moyens différents pour que les Canadiens de toutes les régions, et peu importe leur langue, sachent à quoi ressemblera le nouveau régime?

Mr. Murie: I think it's really important for Canadians to understand about mandatory alcohol screening, what the police can do, and the more education that's done, the more it will serve as a great deterrent. So, even before the law kicks in, if you have those educational campaigns, the deterrence has already started. So it's really important that, initially — There are going to be groups like ours, but from the federal government, like it has done under Public Safety for the drugs and driving, we need to have an educational piece. So that's really important. That 180 days before the mandatory alcohol screening kicks in is the perfect time to do those campaigns.

Senator Gold: But we heard testimony from, I believe, the minister or their officials to the effect that, actually, some of the campaigns, perhaps around drug-impaired driving, have already begun on social media. I'm not aware of the content of those. I wonder whether you are and whether you could comment on their likely efficacy.

Mr. Murie: Yes. We're partners with Public Safety on those campaigns. We felt that they were good. We also have three PSAs that we're doing ourselves that get about $1 million per month in broadcast time. So all of us are out there. There are other groups that are doing it as well. So I think we efficiently got out there.

I think one of the biggest things that we have to do, once Bill C-46 is passed, is get the message out there to the public that the police can use the oral fluid testers immediately. That needs to be the next public campaign that government, plus groups like ours, need to do.

The Chair: In fact, Mr. Murie, when the Minister of Public Safety testified, he referred to your cooperation with the department in that campaign.

Senator Pate: Thank you to all of you for coming, in particular to Ms. Pesa, Ms. Arsenault and Ms. Kaulius and to the members of MADD, Ottawa chapter, who also have lost family members. I can't imagine the grief or the ongoing situation you face.

If longer jail sentences would bring back your children, I think many of us would be there. I want to echo Senator Carignan's comments that all of us want to try to stop this, no people more than those of you who have lost loved ones because of it.

M. Murie : Je pense qu'il est vraiment important que les Canadiens comprennent le dépistage obligatoire et sachent ce que la police peut faire, et plus on sensibilisera les gens, plus cela aura un effet dissuasif. Donc, avant même que la loi entre en vigueur, en menant des campagnes de sensibilisation, on a déjà un effet dissuasif. Par conséquent, il est vraiment important, au départ… Il y a des groupes comme le nôtre, mais le gouvernement fédéral doit prendre des mesures de sensibilisation comme il l'a fait par l'intermédiaire de Sécurité publique pour la conduite avec facultés affaiblies. C'est donc très important. La période de 180 jours qui précède l'entrée en vigueur des mesures sur le dépistage obligatoire est le moment idéal pour mener ces campagnes.

Le sénateur Gold : Or, nous avons entendu, je crois, le ministre ou ses collaborateurs dire qu'en fait, certaines des campagnes, peut-être celles qui portent sur la conduite avec facultés affaiblies par la drogue, ont déjà été lancées sur les médias sociaux. Je n'en connais pas le contenu. Je me demande si vous êtes au courant et si vous pouvez nous dire si ces campagnes sont efficaces.

M. Murie : Oui. Nous collaborons à ces campagnes avec le ministère de la Sécurité publique. Nous les avons jugées bonnes. De plus, nous avons préparé nous-mêmes trois messages d'intérêt public et nous recevons environ 1 million de dollars par mois pour le temps de diffusion. Nous nous y affairons donc tous. D'autres groupes interviennent aussi. Je pense que nous avons fait preuve d'efficacité.

À mon avis, l'une des choses les plus importantes que nous devrons faire une fois que le projet de loi C-46 aura été adopté, c'est de diffuser le message au public que la police peut utiliser les appareils d'analyse de liquide buccal immédiatement. Il faut que ce soit le sujet de la prochaine campagne publique que mèneront le gouvernement et des groupes comme le nôtre.

Le président : En fait, monsieur Murie, lorsque le ministre de la Sécurité publique est venu témoigner, il a parlé de votre collaboration avec le ministère dans le cadre de la campagne.

La sénatrice Pate : Je vous remercie tous de votre présence, en particulier Mmes Pesa, Arsenault et Kaulius et les membres de la section d'Ottawa des Mères contre l'alcool au volant qui ont aussi perdu des membres de leur famille. Je ne peux pas imaginer le chagrin que vous éprouvez ou la situation que vous vivez.

Si l'imposition de peines d'emprisonnement plus longues pouvait ramener vos enfants à la vie, je pense que vous pourriez compter sur bon nombre d'entre nous. Je souscris aux propos du sénateur Carignan. Nous voulons tous essayer de mettre fin à ce fléau, et ceux d'entre vous qui ont perdu des êtres chers le souhaitent plus que quiconque.

My question is for you but also for Mr. Murie, and I also want to thank all of you for the work you've done, both Mothers Against Drunk Driving and all of you individually because of the education you do and what that does so that the public knows the impact. We know the deterrence impact that that can have on people.

Most of the research shows that it's treatment programs and prevention programs. Last night one of the lawyers talked about the need for interlock devices and that one of the ways to prevent it is if you couldn't even start your car. If you had alcohol or drugs in your system, that would prevent it. I wonder if you're working on it as well or what your views are on advocating for those. For instance, cars had to put in environmental controls at one time and that was seen as a big change. Now we're looking at self-driving cars.

Ms. Kaulius: The technology is there that we can do this. I would love to see car manufacturers mandated to implement that. We have the seat belts and air bags. We have all those things. Those things have saved lives. I know if I had teenage children, that's the car that I would be buying.

The technology is there. It just needs to be mandated and implemented. I can't even begin to tell you what it's like to lose a child, but when we are losing thousands of people each year, it's still the number one criminal cause of death. We've had education and we have had awareness for the past 40 years. I live in B.C., and in my particular province, since the IRPs were brought in in September 2010, the police have removed over 195,000 people just in my province who were caught driving impaired.

So you can say we need the increase in awareness and education, but we have had that, and they are still continuing to do it. They are removing over 2,000 people a month in B.C.

Ms. Pesa: I would like to respond to Senator Pate. I used to work on the other side of the fence in this context. I work with corrections and youth offenders. I believe in rehabilitation, restorative justice and all the programs we have. I will echo what Ms. Kaulius said. We have had years of education. However, what I see — and I saw it when I had parolees in my case load — is that when they go to jail, they plan right away on getting out. They don't even have the time and sense of why they're there. They need to think through it and reflect why their behaviour brought them to jail.

Ma question s'adresse à vous, mais aussi à M. Murie. Je veux aussi tous vous remercier du travail que vous accomplissez, les membres des Mères contre l'alcool au volant et chaque personne individuellement, avec la sensibilisation que vous faites et les répercussions de sorte que la population connaît les effets. Nous savons que cela peut avoir un effet dissuasif.

La plupart des études indiquent que cela passe par les programmes de traitement et de prévention. Hier soir, l'un des avocats qui a comparu devant nous a parlé de la nécessité d'utiliser des antidémarreurs et il a dit que l'une des façons d'empêcher les gens de conduire avec les facultés affaiblies, ce serait de faire en sorte qu'ils ne peuvent pas démarrer leur voiture. Si une personne a de l'alcool ou de la drogue dans son organisme, elle ne pourrait pas démarrer son véhicule. Je me demande si vous travaillez à ce dossier également ou si vous recommandez leur utilisation. Par exemple, à un moment donné, il y a eu des contrôles environnementaux pour les voitures, ce qui a été considéré comme un changement important. Nous en sommes maintenant aux voitures autonomes.

Mme Kaulius : La technologie existe et nous pouvons le faire. J'aimerais vraiment qu'on oblige les fabricants de voitures à mettre cela en œuvre. Il y a déjà des ceintures de sécurité et des coussins de sécurité gonflables dans les véhicules. Nous avons tout cela. Ces choses ont sauvé des vies. Je sais que si j'avais des enfants adolescents, c'est le type de voiture que j'achèterais.

La technologie existe. Il faut seulement que ce soit obligatoire et mis en œuvre. Je ne peux même pas vous expliquer ce que c'est que de perdre un enfant. Nous perdons des milliers de personnes chaque année, mais la conduite avec facultés affaiblies demeure la principale cause criminelle de décès. Cela fait 40 ans que des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées. Je vis en Colombie-Britannique, et depuis la mise en place du régime de suspension immédiate du permis de conduire en septembre 2010, les policiers de la province ont arrêté plus de 195 000 personnes pour conduite avec facultés affaiblies.

On peut bien dire qu'il nous faut accroître la sensibilisation et l'information, mais cela a été fait, et les gens continuent de conduire avec les facultés affaiblies. Chaque mois, on retire plus de 2 000 personnes des routes en Colombie-Britannique.

Mme Pesa : J'aimerais répondre à la sénatrice Pate. Sachez que j'ai travaillé de l'autre côté de la clôture. J'ai côtoyé des jeunes contrevenants dans le milieu carcéral. Je crois à la réhabilitation, à la justice réparatrice et au potentiel de tous les programmes que nous avons en place. Je vais revenir sur ce qu'a dit Mme Kaulius. Nous menons des campagnes de sensibilisation depuis des années. Pourtant, je constate — et je l'ai surtout vu lorsque je m'occupais des dossiers des libérés conditionnels — qu'aussitôt que les gens mettent les pieds en prison, ils planifient déjà leur sortie. Ils ne prennent même pas le temps de réfléchir ou de comprendre pourquoi ils sont là. Ils doivent s'interroger sur ce comportement qui les a conduits en prison.

So I see it and I support it, but I still do feel that lack of prison time, and without it there will be no deterrence.

Ms. Arsenault: The accountability. I would love to see the accountability, and then they get an interlock. Interlock for life. Maybe someone could be allowed to drive again. I believe in rehabilitation. I often put myself in the shoes. What if I was the mother of someone who killed? When I speak to Grade 9 and 10 students, it's the perfect age. I always tell them that drunk drivers have mothers too. There are so many sides to this coin.

I would love to see the interlock program and everyone pick up on that, but I still want to see accountability. I believe that would also be deterrence.

Senator Boniface: I appreciate that time is of the essence, but I want to say thank you very much to all of you for being here, particularly for giving us the reality of the impact of this crime, because I think we lose sight in the debate on section by section. It's important that we appreciate there are people who suffer every day, as you said, as a result of this crime.

First of all, making sure you know I heard you, my question really was around the Irish experience, so it will be to Mr. Murie, because I believe that the mandatory alcohol testing is a deterrent for people, as I believe the oral fluid test is. I believe the Irish experience has demonstrated that. Would you agree with that?

Mr. Murie: Absolutely.

Senator Boniface: Okay. That's all.

The Chair: As you see, we have gone beyond the hour that was allocated to us. It's my privilege to thank you on behalf of my colleagues. I want to restate the praise we have for your personal commitment to educate Canadians, because I think that there is the campaign that is publicly supported by government initiatives and by your groups, especially MADD and Families for Justice, but there is the individual commitment by you personally, Ms. Pesa, Ms. Arsenault, and the other people who are active in your groups and organizations.

We're very grateful for your commitment to the cause, because to improve Canadian lives, there are government initiatives and there are citizens' initiatives, and I think you are the importance of that.

Cela dit, j'appuie cette mesure, mais j'ai tout de même l'impression que sans peine d'emprisonnement, il n'y aura pas d'effet dissuasif.

Mme Arsenault : J'aimerais tout d'abord voir une responsabilisation, et ensuite les gens pourraient se voir imposer un antidémarreur à vie. Je crois à la réhabilitation. Je me dis qu'une personne pourrait conduire à nouveau un jour. Je me mets souvent dans leur peau. Et si j'étais la mère du conducteur qui a fait une victime? Quand je m'adresse aux enfants de la neuvième et dixième année, ce qui est l'âge parfait, selon moi, je leur dis toujours que les conducteurs ivres ont des mères eux aussi. C'est une question qui comporte de nombreuses facettes.

J'aimerais que le programme d'utilisation d'antidémarreurs soit appliqué, mais ce que je veux voir avant tout, c'est la responsabilisation. J'estime que cela serait également une bonne façon de dissuader les gens de conduire avec les facultés affaiblies.

La sénatrice Boniface : Je suis consciente que le temps presse, mais je tiens à vous remercier tous et toutes d'avoir été des nôtres aujourd'hui, en particulier de nous avoir fait part de la réalité des conséquences qu'occasionne ce crime, car lorsqu'on étudie un projet de loi, on perd parfois de vue les répercussions concrètes. Il est important de prendre conscience qu'il y a des gens qui souffrent tous les jours, comme vous l'avez dit, en raison de ce crime.

Tout d'abord, je veux que vous sachiez que je vous ai bien entendu. Ma question portait sur l'expérience vécue en Irlande. Je vais alors m'adresser à M. Murie, car je crois savoir que le dépistage obligatoire de l'alcool est un moyen de dissuasion, tout comme le dépistage par prélèvement de salive. Je crois que l'expérience de l'Irlande l'a bien démontré. Seriez-vous d'accord?

M. Murie : Absolument.

La sénatrice Boniface : D'accord. C'est tout.

Le président : Comme vous pouvez le constater, nous avons largement dépassé l'heure qui nous était allouée. Au nom de tous mes collègues, je vous remercie infiniment. Je tiens à nouveau à vous féliciter pour votre engagement à accroître la sensibilisation de la population, car je considère qu'il y a la campagne qui est appuyée publiquement par les initiatives du gouvernement et par vos groupes, particulièrement MADD et Families for Justice, mais il y a aussi votre engagement personnel, madame Pesa, madame Arsenault, ainsi que les autres membres de vos groupes et organisations.

Nous vous sommes très reconnaissants pour votre dévouement à cette cause, car pour améliorer la vie des gens, il y a évidemment des initiatives du gouvernement, mais aussi des initiatives des citoyens, et je pense que vous démontrez bien l'importance de telles initiatives.

Thank you for your contribution to our study and reflection, Mr. Murie, Ms. Kaulius, Ms. Arsenault and Ms. Pesa.

(The committee adjourned.)

Je vous remercie, monsieur Murie ainsi que mesdames Kaulius, Arsenault et Pesa, d'avoir enrichi notre réflexion et notre étude sur cette question.

(La séance est levée.)

WITNESSES

Wednesday, February 28, 2018

Canadian Bar Association:

Kathryn Pentz, Q.C., Secretary, Criminal Justice Section;

Jonathan Leebosh, Member, Immigration Law Section.

Canadian Civil Liberties Association:

Michael Bryant, Executive Director and General Counsel.

Canadian Association of Crown Counsel:

James Palangio, Crown Counsel.

Canadian Criminal Justice Association:

Howard Bebbington, Chair, Policy Review Committee;

François Boillat-Madfouny, Member of the CCJA Policy Review Committee.

Criminal Lawyers' Association:

Michael Edelson, Member and Lawyer, Edelson and Friedman LLP;

Leo Russomanno, Ottawa Director and Lawyer, Russomanno Criminal Law.

Canadian Council of Criminal Defence Lawyers:

Adam Steven Boni, Representative.

Indigenous Bar Association:

Josephine A. de Whytell, Barrister and Attorney-at-Law.

Aboriginal Legal Services:

Jonathan Rudin, Program Director.

Thursday, March 1, 2018

As individuals:

Kyla Lee, Lawyer, Acumen Law Corporation;

Sarah E. Leamon, Criminal Defence Lawyer, Acumen Law Corporation;

Sheri Arsenault;

Grace G. Pesa.

Mothers Against Drunk Driving Canada:

Andrew Murie, Chief Executive Officer.

Families for Justice:

TÉMOINS

Le mercredi 28 février 2018

Association du Barreau canadien :

Kathryn Pentz, c.r., secrétaire, Section du droit pénal;

Jonathan Leebosh, membre, Section du droit de l'immigration.

Association canadienne des libertés civiles :

Michael Bryant, directeur exécutif et avocat général.

Association canadienne des juristes de l'État :

James Palangio, avocat de la Couronne.

Association canadienne de justice pénale :

Howard Bebbington, président, Comité d'examen des politiques;

François Boillat-Madfouny, membre du Comité d'examen des politiques de l'ACJP.

Criminal Lawyers' Association :

Michael Edelson, membre et avocat, Edelson and Friedman LLP;

Leo Russomanno, directeur du bureau d'Ottawa et avocat, Russomanno Criminal Law.

Conseil canadien des avocats de la défense :

Adam Steven Boni, représentant.

Association du Barreau autochtone :

Josephine A. de Whytell, avocate.

Services juridiques autochtones :

Jonathan Rudin, directeur de programme.

Le jeudi 1er mars 2018

À titre personnel :

Kyla Lee, avocate, Acumen Law Corporation;

Sarah E. Leamon, avocate criminaliste, Acumen Law Corporation;

Sheri Arsenault;

Grace G. Pesa.

Mères contre l'alcool au volant Canada :

Andrew Murie, chef de la direction.

Families for Justice :